

Vol. 5 n° 1 Janvier 1993

Recherche sur l'actualité
correctionnelle

REVUE



Numéro spécial

L'évaluation des programmes de maîtrise de la colère

À quoi est attribuable la cessation de l'activité criminelle?

La question du suicide

L'espérance de vie du personnel

L'élaboration de typologies de délinquants

Ce que les détenus savent du SIDA

La recherche à l'échelle du Service correctionnel du Canada



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

FORUM – RECHERCHE SUR L'ACTUALITÉ
CORRECTIONNELLE est une revue publiée en français
et en anglais trois fois par an à l'intention des employés et
des gestionnaires du Service correctionnel du Canada.

FORUM est consacré à la recherche appliquée touchant
aux politiques, aux programmes et à l'administration du
secteur correctionnel. On y trouve des articles inédits rédigés
par des fonctionnaires du Service correctionnel du Canada et
par des chercheurs et praticiens œuvrant dans le domaine.

FORUM est préparé et publié par la Direction de la
recherche et des statistiques en collaboration avec la Direction
des services créatifs, secteur des Communications et du
Développement organisationnel, du Service correctionnel
du Canada.

FORUM invite les chercheurs du milieu à rédiger
des articles susceptibles de figurer dans l'une ou l'autre
section de la revue. Ces articles doivent être adressés à
M. Frank J. Porporino, directeur général, Direction de la
recherche et des statistiques, Service correctionnel du Canada,
340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0P9.
Les manuscrits retenus sont sujets à des modifications de style
et de longueur.

Rédacteurs : Frank J. Porporino
Tanya M. Nouwens
Rédactrice adjointe : Ellie Caparelli
Directrice de la production : Tanya M. Nouwens
Directeur de la distribution : Jean-Marc Plouffe
Réviseurs : Services de rédaction PMF Inc.
Graphisme : 246 Fifth Design Associates
Mise en page : Nancy Poirier Type Services Ltd.

Les articles ne portant pas mention du nom de l'auteur
sont le fruit du travail collectif des employés de la
Direction de la recherche et des statistiques du Service
correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans FORUM ne concordent
pas nécessairement avec les opinions et les politiques du
Service correctionnel du Canada. La reproduction partielle
ou intégrale des articles est permise avec l'autorisation du
Service correctionnel du Canada.

Pour plus amples renseignements sur les sujets abordés
dans FORUM, prière de s'adresser à la :

Direction de la recherche et des statistiques
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de
FORUM, prière de s'adresser aux :

Services de rédaction et de publication
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

For further information regarding the content of the
magazine, please contact:

Research and Statistics Branch
Correctional Service of Canada
340 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
K1A 0P9

To request copies of this publication, please contact:

Publishing and Editorial Services
Correctional Service of Canada
340 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
K1A 0P9

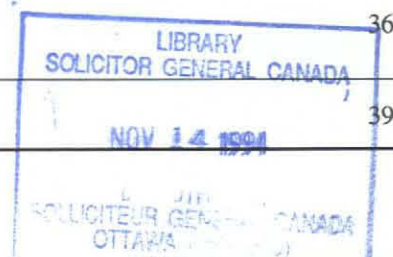


Imprimé sur du papier recyclé

Forum

Recherche sur l'actualité correctionnelle

Avant-propos	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frank J. Porporino Directeur général Direction de la recherche et des statistiques Service correctionnel du Canada 	2
La recherche sur les programmes pour les délinquants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les programmes de maîtrise de la colère : une évaluation par D. Hunter 	3
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les résultats d'un programme de maîtrise de la colère fondé sur le modèle cognitiviste par Gareth V. Hughes 	6
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'inventaire des relations violentes : conclusions préliminaires par D. Boer, S. Wong, R. Templeman et M. Christopher 	11
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Typologies de délinquants : le repérage des traits de personnalité ayant rapport au traitement par John R. Weekes 	12
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quand le délinquant rentre dans le droit chemin : le phénomène de la cessation de l'activité criminelle par R. Paul Hubert et John D. Hundleby 	15
La recherche sur le personnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'espérance de vie des employés du Service correctionnel du Canada par Daniel J.K. Beavon et Paul S. Maxim 	19
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil des intervenants dans le domaine de la santé mentale judiciaire : résultats d'une première étude par David Nussbaum, Mark Lang et Richard Repaci 	22
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enquête sur les prisons : les prisons écossaises d'après le personnel correctionnel et les détenus par Ed Wozniak et David McAllister 	25
La recherche sur l'administration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le suicide dans les pénitenciers fédéraux du Canada par G. Neil Conacher 	29
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intelligibilité des manuels destinés aux détenus par Jessie Deslauriers 	33
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil du délinquant résidant dans un centre résidentiel communautaire par Trudy Harris 	35
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce que les détenus savent du SIDA par Andréa Riesch Toepell 	36
La recherche à l'échelle du Service correctionnel du Canada		39



Ce numéro de FORUM sort de l'habituel. D'une part, il paraît avec environ un mois de retard; je vous en donnerai la raison plus loin. D'autre part, comme vous l'avez peut-être déjà remarqué, il n'est pas consacré à un seul sujet. En fait, il réunit des articles qui abordent une gamme de sujets, allant de l'évaluation des programmes de gestion de la colère à ce que les détenus savent du SIDA.

Indéniable singularité qui s'explique par le fait que nous avons choisi de réunir dans ce numéro certains des articles qui nous sont parvenus en réponse à la demande de communications que nous avons lancée à nos lecteurs. D'aucuns reconnaîtront dans une telle demande le désir de soumettre une publication à un genre de test de popularité ou de crédibilité. Rassurez-vous, FORUM a passé l'épreuve haut la main. Nous avons en effet reçu de nombreux articles intéressants d'excellente qualité. Malheureusement, à cause de l'espace limité dont nous disposons, nous n'avons pu en publier que **certain**s. En revanche, nous en avons conservé d'autres pour les inclure dans les numéros à venir.

Peut-être parce que nous privilégions implicitement nos intérêts, mais aussi je pense à cause de l'émergence de certains dossiers névralgiques dans le secteur correctionnel, les articles que nous avons retenus se sont répartis d'office dans trois grandes catégories : la recherche sur les programmes destinés aux délinquants, les dossiers concernant le personnel et ceux concernant l'administration. Fait digne d'être souligné, les auteurs de ces articles sont pour la plupart des praticiens et non des universitaires œuvrant sous le joug de l'obligation de « publier ou sombrer ». Ils sont en effet des spécialistes du milieu correctionnel qui réussissent à trouver le temps d'analyser leurs préoccupations et d'envisager des solutions avec lucidité et rigueur. Ils ne prétendent pas pratiquer la science sociale, mais ils réussissent à concrétiser l'idéal du modèle scientifique-praticien – c'est-à-dire à demeurer proche du sujet étudié.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont pris le temps et fait l'effort de rédiger un article pour ce numéro. C'est avec plaisir que nous sommes en mesure de fournir une tribune d'expression à une recherche songée, fondée sur l'analyse, dans le domaine correctionnel.

Nos lecteurs nous ont mentionné à maintes reprises que c'est le savant équilibre de faits, de descriptions de programmes et de comptes rendus de recherche clairs et informatifs réunis dans FORUM qui explique son attrait particulier. C'est également notre avis. Mais, contraints de nous accommoder d'un climat d'austérité perpétuel qui va s'aggravant, il nous a fallu chercher des moyens de couper les coûts de publication. C'est pourquoi, dorénavant, FORUM ne paraîtra qu'en janvier, en mai et en septembre, d'où la parution tardive du présent numéro.



Frank J. Porporino, Ph.D.
 Directeur général
 Direction de la recherche et des statistiques
 Service correctionnel du Canada

Les programmes de maîtrise de la colère : une évaluation

par D. Hunter¹

Psychologue, Pénitencier de la Saskatchewan (région des Prairies)

Pas plus tard qu'en 1987, même si des programmes de maîtrise de la colère fondés sur le modèle cognitiviste avaient été mis à l'épreuve au sein de populations criminelles, les comptes rendus de recherche sur le sujet demeuraient rares, tout autant que le sont aujourd'hui les programmes de maîtrise de la colère conçus spécifiquement pour le milieu carcéral. Et, quoiqu'ils soient de plus en plus recherchés, il est rare qu'ils fassent l'objet d'évaluations.

Désireuses d'endiguer la violence dans les prisons, les autorités correctionnelles mettent sur pied des programmes de maîtrise de la colère. D'aucuns espèrent que ces programmes auront un effet cumulatif et régleront le problème de la violence chez les délinquants libérés. Dès lors, les programmes de maîtrise de la colère auraient des conséquences non seulement au niveau de l'administration carcérale, mais aussi sur l'ensemble de la société. L'étude de l'efficacité de ces programmes est d'autant plus pressante que ceux-ci se répandent dans les prisons sans le bénéfice des évaluations afférentes².

Dans l'étude dont il est question ici, les chercheurs se sont fondés sur divers déterminants cognitifs, traits de personnalité et comportements pour évaluer l'incidence d'un programme de maîtrise de la colère suivi par des délinquants de sexe masculin sous juridiction fédérale.

La théorie de l'agression telle qu'elle se présente aujourd'hui

On distingue à l'heure actuelle trois principaux courants de pensée sur l'agression : l'un se préoccupe de la personnalité, l'autre des facteurs

conjoncturels et le dernier, des déterminants cognitifs. Quoiqu'il en soit, l'agression est rarement perçue comme le produit d'un seul déterminant; elle est plutôt prise comme l'aboutissement d'une série d'échanges

complexes entre individus, échanges dans lesquels les circonstances, les convictions et les émotions ainsi que la personnalité jouent un rôle critique³.

Même s'il n'existe pas comme tel un type de personnalité qui soit caractéristique d'une nature agressive⁴, certains traits de personnalité se retrouvent constamment chez les agressifs; c'est le cas de l'hostilité, de la colère, de la méfiance⁵, de l'impulsivité, du retrait social et du déni des émotions hostiles⁶.

Les circonstances du milieu qui risquent de susciter un comportement violent ou qui rendent possible un tel comportement sont dites « facteurs conjoncturels »⁷; c'est le cas, par exemple, lorsque les relations conjugales sont de style prédateur⁸. Le stress⁹, la déshumanisation de la victime ou le rejet de la responsabilité¹⁰ et l'anonymat de l'agresseur¹¹ sont aussi des facteurs conjoncturels.

La cognition détermine la conduite qu'adopte un individu dans une situation donnée compte tenu des éléments de la situation qui lui sont implicites. Les convictions personnelles, les attentes, le dialogue intérieur et les valeurs influent sur l'irascibilité. C'est pour cette raison que le modèle cognitiviste peut servir à apprendre aux sujets comment se

¹ L'auteur tient à remercier M. Richard MacLennan de l'université de Regina de son aide en sa qualité de conseiller de thèse.

² Blackburn (R.), « Patterns of Personality Deviation Among Violent Offenders: Replication and Extension of an Empirical Taxonomy », *British Journal of Criminology*, n° 26, 1986, p. 254-269.

³ Mischel (W.), *Introduction to Personality*, 4^e édition, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1986.

⁴ Bush (J.M.), « Criminality and Psychopathology: Treatment of the Guilty », *Federal Probation*, n° 47, 1983, p. 44-49. Voir aussi Heller (M.S.) et Ehrlich (S.M.), « Actuarial Variables in 9,600 Violent and Non-violent Offenders Referred to in a Court Psychiatric Clinic », *The American Journal of Social Psychiatry*, n° 3, 1984, p. 30-36.

⁵ Blackburn, « Patterns of Personality Deviation Among Violent Offenders ».

⁶ Mischel, *Introduction to Personality*.

⁷ Toch (H.), « True to You My Darling, in My Fashion: The Notion of Contingent Consistency », dans Campbell (A.) et Gibbs (J.) (éd.), *Violent Transactions*, Oxford (Angleterre), Basil Blackwell, 1986.

⁸ Goldstein (J.), *Aggression and Crimes of Violence*, New York, Oxford University Press, 1975. Voir aussi Tavris (C.), *Anger: The Misunderstood Emotion*, New York, Simon and Schuster, 1982. Et voir Meichenbaum (D.), *Coping with Stress*, Toronto, John Wiley and Sons Canada, 1983.

⁹ Bandura (A.), Underwood (B.) et Fromson (M.E.), « Disinhibition of Aggression Through Diffusion of Responsibility and Dehumanization of Victims », *Journal of Research in Personality*, n° 9, 1975, p. 253-269.

¹⁰ Geen (R.G.) et Donnerstein (E.I.) (éd.), *Aggression: Theoretical and Empirical Reviews*, vol. 2, New York, Academic Press, 1983.

¹¹ Beck (A.T.), *Cognitive Therapy and the Emotional Disorders*, New York, New American Library, 1976. Voir aussi Ellis (A.), *Anger - How to Live With and Without It*, Secaucus (New Jersey), Citadel Press, 1977. Voir aussi Novaco (R.W.), *Anger Control*, Toronto, Lexington Books, 1975. Et voir Meichenbaum (D.) et Turk (D.), « Stress, Coping and Disease: A Cognitive-Behavioral Perspective », dans Neufeld (R.W.J.) (éd.), *Psychological Stress and Psychopathology*, New York, McGraw-Hill, 1982.

servir de ces outils internes pour maîtriser leur tendance à s'emporter¹².

L'évaluation rapportée ici a porté sur un programme de maîtrise de la colère de 10 semaines¹³ créé à l'intention de détenus violents qui avaient tendance à donner libre cours à leur colère en s'en prenant aux gens ou aux objets qui les entouraient. Le programme était en deux parties : dans un premier temps, les participants devaient remplir un cahier de travail, tenir un journal de leurs accès de colère et voir un conseiller. La seconde partie du programme s'amorçait au bout de quatre semaines. Dès lors, les participants suivaient, pendant six semaines, une formation intensive en thérapie de relaxation, en maîtrise du stress, en résolution de conflits et en thérapie cognitive (examen des défauts de réflexion, des croyances irrationnelles et du dialogue intérieur).

Méthode de recherche

En tout, 55 détenus de sexe masculin incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux ont participé à cette étude (28 dans le groupe d'étude et 27 dans le groupe témoin). Le programme s'est déroulé à six reprises dans trois différents établissements fédéraux, sous la direction de quatre différents thérapeutes.

Deux résultats étaient escomptés : d'une part, que les représentations intellectuelles et le comportement des détenus ayant suivi le programme de maîtrise de la colère fondé sur le modèle cognitiviste seraient moins violents que ceux d'un groupe témoin soumis à un contrôle pendant une durée égale; d'autre part, que le programme d'intervention réduirait considérablement les degrés de personnalité pathologique chez les individus du groupe d'étude tandis que ces degrés demeureraient inchangés chez le groupe témoin pendant la même période.

Le milieu carcéral pose des problèmes uniques pour le thérapeute et l'évaluateur de programme. Certaines attentes propres au milieu et la rigidité des systèmes d'administration carcérale peuvent restreindre

l'efficacité d'un programme ou en fausser les résultats. C'est pourquoi dans le cas présent les chercheurs se sont fondés sur de nombreuses variables pour évaluer l'efficacité du programme. Six échelles ont été employées pour contrôler des variables de personnalité, de cognition, de circonstances et de comportement.

L'inventaire des traits de personnalité de base (BPI)¹⁴, l'échelle de colère State-Trait (S-TAS)¹⁵ et l'inventaire d'hostilité Buss-Durkee (B-DHI)¹⁶ ont servi au contrôle des variables de personnalité.

Pour contrôler les déterminants cognitifs, on retint cinq échelles dérivées du B-DHI et la partie sur la colère du S-TAS.

La convenance sociale des réactions a été contrôlée avec l'échelle de convenance sociale Marlowe-Crowne¹⁷ et la formule E de recherche sur la personnalité¹⁸.

La fiche du détenu, prévue par l'évaluateur de programme, a servi à réunir des données démographiques et conjoncturelles en fonction de la nature de l'infraction, ainsi qu'à consigner certains renseignements tirés des dossiers des détenus (particulièrement au sujet des sanctions disciplinaires) pendant les deux mois qui ont précédé le programme et pendant les deux mois qui l'ont suivi.

L'efficacité du programme a donc été mesurée en fonction de 28 variables. Les tests ont été administrés aux

Le programme est efficace à certains points de vue très précis.

deux groupes aux mêmes moments, c'est-à-dire avant le programme et immédiatement à la fin de celui-ci.

Résultats

Dans le cas de pratiquement toutes les variables contrôlées, les résultats du groupe d'étude étaient très différents après le programme. Toutefois, un changement témoigne de l'efficacité du programme que s'il ne s'est pas également produit dans le groupe témoin. Une étude du degré et de la nature des changements survenus dans les deux groupes a révélé que le programme est efficace à certains points de vue très précis. De toutes les variables contrôlées, le BPI et le B-DHI ont été les plus révélateurs, de même d'ailleurs que le nombre de fois où un détenu s'était verbalement attaqué à un employé.

Les scores obtenus par le groupe d'étude aux tests BPI de contrôle de l'impulsivité, de la dépression et des difficultés dans les rapports avec les autres étaient considérablement plus bas à l'issue du programme, à l'instar des scores obtenus à l'échelle d'attaque B-DHI. La baisse des scores

¹² Cullen (M.), *Cage Your Rage: An Inmate's Guide to Anger Control*, College Park (Maryland), American Correctional Association, 1992.

¹³ Stiermac (L.E.), « Anger Control Treatment for Forensic Patients », *Journal of Interpersonal Violence*, n° 1, 1987, p. 446-457.

¹⁴ Jackson (D.N.), *Basic Personality Inventory Manual*, London, (Ontario), Sigma Assessment Systems, 1989.

¹⁵ Spielberger (C.D.), Jacobs (G.), Russell (S.) et Crane (R.S.), « Assessment of Anger: The State-Trait Anger Scale », dans Butcher (J.N.) et Spielberger (C.D.) (éd.), *Advances in Personality Assessment*, vol. 2, Hillsdale (New Jersey), Lawrence Erlbaum, 1983.

¹⁶ Buss (A.H.) et Durkee (A.), « An Inventory for Assessing Different Kinds of Hostility », *Journal of Consulting Psychology*, n° 21, 1957, p. 343-349.

¹⁷ Crowne (D.P.) et Marlowe (D.), « A New Scale of Social Desirability Independent of Psychopathology », *Journal of Consulting Psychology*, n° 24, 1960, p. 349-354.

¹⁸ Jackson (D.N.), *Personality Research Form Manual*, Port Huron (Michigan), Research Psychologists Press, 1984.

Les sujets du groupe d'étude étaient beaucoup moins portés à attaquer verbalement le personnel après le programme.

obtenus au test de contrôle de l'impulsivité est signe que le sujet, à l'issue du programme, est moins susceptible d'adopter des comportements risqués, de faire preuve d'imprudence, d'agir sous le coup de l'impulsion ou de sombrer facilement dans l'ennui. La baisse des scores obtenus au test de contrôle de la dépression révèle un optimisme nouveau, une énergie nouvelle et une hausse de l'estime de soi. La baisse des scores obtenus au test de contrôle des difficultés dans les rapports avec les autres indique qu'après le programme, le sujet est moins frustré, plus prêt à coopérer et qu'il oppose une moindre résistance à l'autorité (discipline, règlements ou critique). Les scores obtenus après le programme au test d'attaque B-DHI sont signe que le sujet risque moins de s'attaquer physiquement à autrui.

D'après les dossiers d'infraction des établissements, les sujets du groupe d'étude étaient beaucoup moins portés à attaquer verbalement le personnel après le programme; le nombre de ces attaques est passé de huit avant le traitement à une seule après.

Commentaire

Les résultats des tests effectués concordent avec les deux résultats escomptés qui ont été mentionnés ci-dessus. Le programme de maîtrise de la colère a effectivement provoqué de très nets changements chez ceux qui l'ont suivi. L'efficacité de programmes de ce genre peut être mesurée de deux façons : d'une part, ceux qui les suivent apprennent comment résoudre de façon non hostile des conflits qui nuisent à leurs rapports avec leur

entourage. D'autre part, les participants apprennent à dominer leur irascibilité et à prendre consciemment la maîtrise des processus de réflexion qui stimulent leur colère.

Du point de vue de l'établissement, le déclin du nombre d'attaques verbales à l'endroit du personnel par des sujets du groupe d'étude après le traitement est d'autant plus encourageant que l'attaque verbale précède souvent la violence physique. De surcroît, les sujets du groupe d'étude ont déclaré après le programme qu'ils se sentaient généralement moins enclins à frapper autrui.

Après avoir suivi le programme, les sujets du groupe d'étude ont obtenu de meilleurs scores à pratiquement tous les tests de contrôle de la colère et de l'hostilité.

La baisse des scores obtenus aux tests de contrôle de la dépression, des difficultés dans les rapports avec les autres et de l'impulsivité indique qu'après avoir suivi le programme, les sujets sont moins portés à se sentir embêtés par les personnes en position d'autorité ou à entrer en conflit avec elles. D'après les déclarations des participants, ceux-ci étaient plus contents d'eux-mêmes et plus à l'aise dans leurs rapports avec les autres à l'issue du programme. Dans l'ensemble, ils envisageaient l'avenir avec plus d'optimisme.

Il est bon de constater que les scores obtenus ne variaient pas selon le groupe ou le thérapeute responsable, fait qui témoigne de la force réelle du programme qui transcende la personnalité du thérapeute ou l'endroit où se déroule le programme.

Après avoir suivi le programme, les sujets du groupe d'étude ont obtenu de meilleurs scores à pratiquement tous les tests de contrôle de la

Les scores obtenus ne variaient pas selon le groupe ou le thérapeute responsable.

colère et de l'hostilité. Toutefois, les contrôles auxquels a été soumis le groupe témoin ont donné des résultats comparables, quoique moins marqués, ce qui laisse supposer que les améliorations constatées étaient peut-être dues à d'autres facteurs. Selon toute vraisemblance, avec un échantillon plus nombreux, les différences entre le groupe d'étude et le groupe témoin seraient plus nettes et les changements plus subtils dus au traitement ressortiraient davantage.

Les résultats obtenus sont encourageants et justifient l'approfondissement des recherches. Il y a lieu de se pencher sur l'efficacité des divers éléments du programme, ainsi que sur la durée et la structure de celui-ci. Pour qu'il soit possible d'évaluer la permanence des acquis du programme, le suivi doit aller au-delà des deux mois inclus dans cette étude. Il serait intéressant d'évaluer l'utilité de séances d'appoint aux fins d'évaluation du programme, tout en tenant particulièrement compte de la diversité des groupes représentés en prison et des programmes offerts.

Même si certains des changements sont survenus dans les deux groupes, il est intéressant que le groupe d'étude ait obtenu des scores plus bas à tous les tests de contrôle de l'agression, de l'hostilité et de la colère. D'emblée, les résultats de cette évaluation justifient que davantage d'attention soit accordée aux programmes de maîtrise de la colère fondés sur le modèle cognitiviste. ■

Les résultats d'un programme de maîtrise de la colère fondé sur le modèle cognitiviste

par Gareth V. Hughes¹

Psychologue de district, Bureau de district de l'Est et du Nord, région de l'Ontario

Depuis une dizaine d'années, l'idée que des programmes de maîtrise de la colère profiteraient aux détenus court dans les milieux correctionnels de l'Amérique du Nord. Bien des gens sont de l'avis que de nombreux délinquants ont du mal à maîtriser leurs émotions et se laissent aller à la colère, à l'agression et à l'hostilité. Bien entendu, on part automatiquement du principe que le problème est attribuable au comportement antisocial et criminel des délinquants et à la violence dans les établissements correctionnels.

Le contenu des programmes de maîtrise de la colère a été décrit de façon assez détaillée par Novaco² et Ellis³. Les programmes fondés sur le modèle cognitiviste créés spécialement pour les délinquants ont été passés en revue par Fink⁴, Kirchner et Kennedy⁵ et Samuel⁶. Par contre, hormis la célèbre monographie de 1978 de Novaco, les études consacrées à l'évaluation de l'efficacité de ces programmes sont pratiquement inexistantes.

Les quelques comptes rendus d'études qui ont été publiés sont souvent équivoques. Typiquement, ces études rendent compte de l'efficacité à court terme de l'intervention d'après des variables d'auto-évaluation, mais n'indiquent pas un quelconque classement des comportements en établissement. Notamment, il est impossible de trouver dans les documents concernant les programmes de maîtrise de la colère une évaluation de l'efficacité à long terme de ces interventions. Or, l'évaluation à long terme est particulièrement critique dans le cas des populations de délinquants puisque l'on suppose que les programmes de maîtrise de la colère modèlent en partie le comportement criminel futur. Cette hypothèse influe sur les décisions concernant le risque futur et les programmes de mise en liberté sous condition des détenus. Les commissions de libération conditionnelle et les agents de gestion de cas se sont jusqu'à présent montrés réticents à accorder ou à recommander la mise en liberté sous condition de détenus qui n'avaient pas bénéficié de l'aide nécessaire pour réussir à maîtriser leur colère.

L'étude dont il est question ici portait sur l'incidence à long et à court termes d'un programme de maîtrise de la colère basé sur le modèle cognitiviste suivi par un groupe de délinquants adultes de sexe masculin.

Description du programme

Le programme était découpé en 12 séances hebdomadaires de deux heures au cours desquelles divers outils didactiques et expérientiels étaient employés pour aborder trois questions fondamentales :

- 1) la compréhension du mécanisme de la colère ainsi que des raisons et des circonstances qui exigent de maîtriser son irascibilité. La sensibilisation à l'impulsion, la reconnaissance de la colère, le raisonnement moral de base et les notions d'intérêt personnel faisaient

partie des méthodes employées à cet égard.

- 2) La réduction de la colère par la cognition, faisant appel à des raisonnements intérieurs, à des exercices de résolution de problèmes, à la perspective et à l'humour et aux principes fondamentaux de la psychothérapie rationnelle émotive.
- 3) La modification et le perfectionnement des habiletés d'adaptation par le recours à des méthodes de relaxation, à des cours d'affirmation de soi et au jeu de rôles pour

essayer différentes réactions comportementales.

Le jeu de rôles était un des pivots du programme, à la fois parce qu'il permet aux participants d'essayer de nouveaux comportements et de mettre en pratique les habiletés nouvellement acquises. Puisque le programme se déroulait en groupe, les participants pouvaient observer dans un contexte relativement « sûr » comment leurs actions influençaient le comportement d'autrui. Quand les participants ne pouvaient faire autrement que se mettre en colère, on leur expliquait

¹ Toute correspondance doit être adressée à Gareth V. Hughes, Ph.D., Psychologue de district, Bureau de district de l'Est et du Nord, Service correctionnel du Canada, 920, rue Princess, Bureau 203, Kingston (Ontario) K7L 1H1.

² Novaco (R.), *Anger Control: The Development and Evaluation of an Experimental Treatment*, Lexington (Massachusetts), D.C. Heath, 1975.

³ Ellis (A.), *How to Live With and Without Anger*, Toronto, Fitzhenry & Whiteside, 1977.

⁴ Fink (E.), *A Cognitive-Behavioral Group Therapy Program for Problems of Anger and Aggression in Adult Male Offenders*. Dissertation doctorale, Rutgers University, 1980.

⁵ Kirchner (E.P.) et Kennedy (R.E.), *Leaders' Manual for an Assertive Skills Course in Correctional Settings*, University Park (Pennsylvanie), Institute for Research on Human Resources, 1978.

⁶ Samuel (R.), « ABC of Anger Management », *Canada's Mental Health*, n° 31, janvier 1983, p. 21.

Le programme de maîtrise de la colère était dirigé conjointement par un psychologue clinicien et par un professeur de théâtre d'une université locale aidé par un étudiant en théâtre.

comment s'affirmer sans devenir agressifs ou opter pour l'effacement. Les participants apprenaient également comment réévaluer rationnellement les circonstances externes pour limiter la fréquence et l'intensité de leur colère.

Si l'orientation et les buts fondamentaux de chaque séance étaient scrupuleusement respectés, le contenu du jeu de rôles demeurait souple. Les habiletés d'adaptation étant en grande mesure dictées par la situation, l'apprentissage est peut-être plus efficace s'il se fait dans le contexte des problèmes particuliers du détenu. Généralement, ces habiletés d'adaptation incluent comment réagir à une accusation, comment se plaindre de façon à obtenir des résultats et comment éviter les bagarres.

Le programme de maîtrise de la colère était dirigé conjointement par un psychologue clinicien ayant une formation poussée en matière de psychothérapie rationnelle émotive et par un professeur de théâtre d'une université locale aidé par un étudiant en théâtre. Le professeur et l'étudiant s'y connaissaient très bien en analyse du comportement, et particulièrement du contact visuel, de l'expression corporelle et de la voix. Les acteurs usent d'habiletés particulières pour observer les éléments de l'environnement qui déterminent les pensées, les émotions et le comportement. Le professeur de théâtre et l'étudiant étaient donc bien placés pour aider les participants à apprendre comment agir de façon différente et plus conventionnelle.

Méthode d'étude

L'étude d'un groupe de délinquants a été entreprise dans le but d'évaluer l'incidence à court et à long termes d'un programme de maîtrise de la colère basé sur le modèle cognitiviste. Ce groupe a été comparé à un second groupe de délinquants qui avaient fait l'objet d'une évaluation et dont la participation au programme avait été recommandée, mais qui n'avaient pas entrepris le programme ou l'avaient abandonné pour diverses raisons.

Évaluation préliminaire

Au cours d'une période de 24 mois, 79 délinquants de sexe masculin incarcérés au pénitencier de Kingston ont été choisis et ont fait l'objet d'une évaluation en vue de leur participation éventuelle au programme de groupe de maîtrise de la colère. Tous subirent une gamme complète de tests et de contrôles, y compris le test rapide Ammons, l'inventaire de dépression Beck, l'échelle d'hostilité surmaîtrisée tirée de l'inventaire multiphasique de la personnalité du Minnesota, l'échelle d'anxiété IPAT, le questionnaire sur le comportement interpersonnel, le test des croyances irrationnelles Jones et des questionnaires sur les manifestations physiques de la colère et les circonstances qui provoquent une explosion de colère.

En tout, 52 délinquants ont participé à au moins six séances de groupe (c'est-à-dire à la moitié du programme) et sont considérés comme ayant suivi le programme. De même, d'après les critères employés, 27 délinquants sont considérés comme n'ayant pas suivi le programme, y compris huit délinquants qui ont abandonné après une ou deux séances. Dix-neuf délinquants ont choisi de ne pas suivre le programme pour des raisons diverses, invoquant par exemple d'autres obligations, l'imminence d'un transfert à un autre établissement ou un manque d'intérêt. Les délinquants de ce groupe témoin et les délinquants qui ont suivi le programme ont obtenu des résultats comparables aux examens psychométriques préliminaires.

Mesures de suivi immédiates

Dans les quatre semaines suivant la fin du programme, tous les participants ont dû remplir de nouveau les deux questionnaires sur la colère, c'est-à-dire le questionnaire sur le comportement interpersonnel et le test des croyances irrationnelles Jones.

On a tenté de faire repasser les tests aux non-participants (c'est-à-dire les délinquants dont la participation au programme avait été recommandée, mais qui n'ont pas suivi le programme), sans grand succès. Les données réunies sur le groupe témoin n'étaient donc pas suffisantes pour se prêter à un compte rendu.

Les participants aux deux derniers programmes de groupe ont également subi trois tests standardisés de jeu de rôles avant et après le programme. Les méthodes employées sont comparables à celles décrites par Novaco⁷; les participants devaient évaluer le degré de colère qu'ils ressentaient immédiatement après chaque jeu de rôles.

Quatre ans après la fin du dernier programme, on tenta de retrouver les 79 délinquants.

Mesures de suivi à long terme

Pendant neuf mois, quatre ans après la fin du dernier programme, on tenta de retrouver les 79 délinquants dont la participation au programme avait été recommandée. Quand c'était possible, on demandait aux sujets d'indiquer combien d'heures de soins psychologiques ou d'un autre traitement professionnel ils avaient faites depuis qu'ils avaient terminé le programme ou que celui-ci leur avait été recommandé.

En outre, on a demandé à l'agent de gestion de cas de chaque délinquant d'indiquer dans quelle mesure,

⁷ Novaco, Anger Control.

selon lui, le sujet était susceptible de composer avec des émotions difficiles (p. ex. la colère ou l'anxiété) et de se tirer d'affaire dans les différents aspects de la vie (p. ex. le travail, la famille et les amis). La probabilité que le délinquant ne récidive pas a également été cotée.

Dans le cas des délinquants libérés, des données ont été extraites des dossiers du Centre d'information de la police canadienne et du Service correctionnel du Canada afin de savoir dans chaque cas, si le sujet avait récidivé et, le cas échéant, quelle était la nature de l'infraction et la période écoulée entre la libération et la nouvelle arrestation.

Résultats

Le tableau 1 fait état des différences dans les scores obtenus aux questionnaires et aux tests psychométriques administrés avant et après le programme. Seuls les scores des délinquants qui ont suivi le programme de maîtrise de la colère sont donnés. Comme on l'a mentionné ci-dessus, les données sur le groupe témoin de non-participants n'étaient pas suffisantes pour permettre une compilation. La baisse de pratiquement 50 p. 100 du nombre de participants par rapport aux 52 qui avaient suivi le programme est attribuable au refus des sujets de se soumettre aux contrôles après le programme ou à leur incapacité à le faire.

À une exception près, les différences avaient toutes beaucoup d'importance et abondaient dans le sens attendu et souhaité. Autrement dit, les scores à pratiquement tous les tests ont été nettement meilleurs après le programme, sauf pour l'évitement des conflits où une baisse des scores obtenus par les participants après le programme aurait pu être indésirable.

Le tableau 2 rend compte des mesures de suivi à long terme des participants et des non-participants au programme.

On n'a tenu compte des données de récidive que dans le cas des détenus qui avaient été libérés. De tous les sujets, 39 n'avaient jamais

Tableau 1
Scores* obtenus par les délinquants avant et après le programme de maîtrise de la colère

Variable	Scores avant le programme	Scores après le programme
Manifestations physiques (N=25)	44,84	30,00
Inventaire de la colère (N=26)	148,85	121,04
Croyances irrationnelles (N=21)	283,43	263,90
Questionnaire sur le comportement interpersonnel (N=27)		
GGR (Agression)	12,67	8,11
SGR (Affirmation)	35,52	42,67
Évitement des conflits	10,37	9,89
Dépendance	9,93	7,85
Timidité	9,96	6,78
Subjugation des impressions	13,65	15,92
Auto-appréciation du jeu de rôles (N=9)	53,22	28,78

* Les différences de scores ont toutes une forte signification statistique, à l'exception des scores ayant trait à l'évitement des conflits.

été libérés, et la majorité de ceux-ci purgeaient une peine d'incarcération à perpétuité. Deux des détenus qui n'avaient jamais recouvré leur liberté sont décédés en prison pendant la période de suivi à long terme, de même qu'un des détenus libérés dans la collectivité. Les chiffres concernant les délinquants décédés ont été systématiquement exclus des données de suivi à long terme.

Les différences entre les deux groupes quant à la récidive sont équivoques, ce qui en complique l'interprétation. Dans quatre cas sur

cinq, les variables tendent dans la direction souhaitée. Toutefois, il faut soigneusement peser les données sur la « période écoulée entre la libération et une nouvelle arrestation » et les « heures de traitement » parce que celles-ci varient considérablement d'un groupe à l'autre.

À seulement deux exceptions près, les délinquants qui ont participé à cette étude avaient des antécédents entachés de violence; certains avaient été inculpés de meurtre et le taux de récidive chez les meurtriers est historiquement très faible. Toutefois, des

Tableau 2
Comparaison des méthodes de suivi des participants et des non-participants au programme

	Non-participants		Participants	
	Non	Oui	Non	Oui
Classement rajusté de l'agent de gestion de cas**	33,58 (N=19)		40,09 (N=42)	
Heures de traitement suivies depuis la fin du programme	11,12 (N=17)		22,28 (N=39)	
Période écoulée entre la libération et une nouvelle arrestation (mois)**	5,55 (N=11)		22,04 (N=12)	
Signe quelconque de récidive	31,3%	68,8%	44%	56%
Inculpation d'un crime violent	31,3%	68,8%	60%	40%

* Résultats contrôlés au moment du suivi.

** Les différences de scores sont statistiquement significatives.

41 délinquants libérés, seulement un purgeait une peine d'incarcération à perpétuité pour meurtre; 37 délinquants avaient été incarcérés à maintes reprises au moment où il leur a été conseillé de suivre le programme. Les délinquants libérés auraient donc pu être considérés comme un groupe courant un fort risque de récidive violente. Il importait donc d'établir une distinction entre la récidive violente et la récidive générale, qui comprend notamment l'infraction aux conditions de la libération et les accusations en instance qui ne s'étaient pas soldées par un retour en prison. Quoique la participation au programme n'ait pas semblé avoir d'incidence sur la récidive générale, l'effet des condamnations pour d'autres crimes violents semble **tendre** à une signification.

Commentaire

Les changements provoqués par le programme, contrôlés d'après des variables d'auto-évaluation et d'autres tests psychométriques administrés dès la fin du programme, se dégagent nettement.

Les différences dans les scores obtenus au questionnaire sur le comportement interpersonnel sont comparables à ceux constatés par Bellemare et McKay⁸. Toutefois, il ne faut pas faire trop de cas de ces différences vu l'amélioration considérable des scores dans la catégorie « subjugation des impressions » du tableau 1. Les participants avaient bien des raisons d'affirmer que leurs sentiments avaient changé et que leur comportement, du moins hypothétiquement, ne serait plus le même après le programme. Même avec les meilleures des intentions, des habiletés enrichies et une mesure d'auto-efficacité, la pression causée par une situation intense peut subjuger le sujet et réveiller des réactions dysfonctionnelles enracinées. Il serait rassurant de disposer d'autres variables pour mesurer le changement comportemental.

Le changement comportemental est difficilement quantifiable pour plusieurs raisons. Pour parer à cette difficulté, dans le cas présent, les

*La plupart des sujets
qui ont été renvoyés en
prison ont suivi un
programme complémentaire
derrière les barreaux et
non dans la collectivité,
où un telle intervention
eût sans doute été d'une
plus grande utilité.*

chercheurs ont tenté de se fonder sur le nombre d'accusations portées contre les détenus pendant l'incarcération pour mesurer le changement comportemental. Malheureusement, ces accusations étaient tellement rares qu'elles ne constituaient pas une mesure utilisable. De même, l'appréciation des habiletés d'adaptation du délinquant faite par le gestionnaire de cas quelques années après la fin du programme ne donne pas non plus une idée bien nette du changement comportemental. Il n'en reste pas moins que les différences de scores obtenus par les participants et par les non-participants sont probantes et abondent dans la direction escomptée.

Ceux qui travaillent avec les délinquants sexuels ou qui font de la recherche dans ce domaine (voir *FORUM*, vol. 3, n° 4, décembre 1991, sur les programmes de traitement des délinquants sexuels) ont éloquentement fait valoir le bien-fondé d'un suivi ou d'un programme complémentaire comme moyen d'amener une maîtrise à long terme sur le comportement. Des programmes de suivi sont tout aussi essentiels pour les délinquants qui se comportent de façon dysfonctionnelle depuis longtemps. Malheureusement, bon nombre de délinquants, à l'instar de gestionnaires de cas, ne conviennent pas de la nécessité d'un suivi, partant du principe que le programme suffit à régler ou à éliminer

le problème. Éloquent exemple de cette façon de penser que le cas du délinquant qui a refusé en termes on ne peut plus précis de suivre un programme de maîtrise de la colère affirmant qu'il en avait déjà suivi un et qu'il avait encore toutes ses notes dans une boîte quelque part. Malheureusement, le contenu du programme ne lui était pas resté en tête, pas plus qu'il n'était entré dans son répertoire de comportements.

Les efforts déployés dans le cadre de cette étude pour réunir des renseignements sur les interventions complémentaires n'ont pas eu beaucoup de succès. Quoique les délinquants qui avaient suivi le programme, comparativement à ceux qui ne l'avaient pas suivi, avaient plus souvent tendance à poursuivre le traitement, une étude approfondie des « heures de traitement » a révélé que celles-ci sont également liées à la récidive et au renvoi en prison. Il existe un lien manifeste entre la durée en mois de la nouvelle peine et le nombre total d'heures de traitement. La plupart des sujets qui ont été renvoyés en prison ont suivi un programme complémentaire derrière les barreaux et non dans la collectivité, où un telle intervention eût sans doute été d'une plus grande utilité. Parce que les délinquants ont tendance à ne suivre des programmes d'intervention que lorsqu'ils sont en prison, il est difficile de déterminer dans quelle mesure un programme complémentaire réduit la récidive. Dans le cas présent, le problème était d'autant plus compliqué que les données sur les interventions complémentaires étaient incomplètes et, dans la plupart des cas, l'information manquante concernait des délinquants qui avaient bien réintégré la collectivité.

Le problème se complique encore plus lorsqu'on se penche sur la nature du programme complémentaire offert au sujet ou suivi par celui-ci. Vraisemblablement, certains programmes complémentaires vont à l'encontre du

⁸ Bellemare (F.) et McKay (D.), « An Anger Management Program in a Maximum Security Federal Penitentiary ». Présentation avec affiche non publiée, 1990.

modèle cognitiviste dont est inspiré le programme de maîtrise de la colère, qui préconise la prise en charge de l'individu par lui-même et la reconnaissance des responsabilités. Le cas échéant, le programme complémentaire pourrait carrément s'avérer nuisible. Dans le cas de cette étude, les détenus ont estimé de leur mieux le nombre d'heures passées sous les soins d'un spécialiste. Bon nombre des sujets n'avaient qu'une idée très vague du traitement qu'ils avaient suivi. Il était rare que des renseignements sur le traitement suivi soient consignés dans le dossier psychologique du sujet et, même quand de tels renseignements s'y trouvaient, il manquait souvent des précisions quant à la nature et à la durée du traitement.

Comme bien d'autres études quasi expérimentales menées par des cliniciens tenus de jongler avec diverses priorités et obligations, la conception même de la démarche méthodologique de cette étude a posé certaines difficultés. Ainsi, les délinquants n'ont pas toujours rempli de bon gré les questionnaires plutôt longs. À cause d'autres facteurs, certains délinquants ont pu suivre le programme sans faire l'objet de l'évaluation préliminaire. D'autres ont refusé de prendre part au programme parce qu'ils ne voulaient pas faire les tests psychométriques préalables. Inutile de le dire, ceux-là n'étaient pas non plus prêts à remplir une seconde fois la même série de questionnaires. L'insuffisance des données a également posé un problème fréquent car les chiffres ne suffisaient alors pas à une analyse convenable.

La migration des délinquants dans le milieu carcéral est un élément dont le suivi exige beaucoup de temps et d'effort. Une fois expiré le mandat émis pour le délinquant, il devient pratiquement impossible d'exercer un suivi si le délinquant ne récidive pas. La collecte de données longitudinales est donc difficile. Les dossiers officiels sont plus aisément accessibles, mais il arrive souvent que l'information recherchée n'y soit pas consignée.

*Peut-être faut-il considérer
que la moindre baisse
de l'incidence de la
criminalité violente et
la moindre augmentation
de la période écoulée
entre la sortie de prison
et une nouvelle arrestation
sont autant de succès.*

Par exemple, les dates de début de la peine dans le cas de nouvelles accusations sont indiquées sur les sommaires du Service correctionnel du Canada. Ces dates coïncident rarement avec les dates de renvoi en détention, mais ce sont pourtant ces dernières qui servent à calculer la durée de la période écoulée entre la libération et la nouvelle arrestation.

Finalement, il faut également voir si les détenus condamnés à l'emprisonnement à perpétuité doivent être inclus ou exclus d'une étude comme celle dont il est question ici. L'évaluation de l'utilité à long terme du programme en fonction de variables traditionnelles comme la récidive ne convient manifestement pas; par exemple, le délai jusqu'à la libération est inhabituellement long et le taux de récidive est faible quel que soit le traitement suivi. Andrews et ses collaborateurs⁹ invoquent des arguments contre le traitement des délinquants à faible risque ou à faible besoin. De nombreux détenus condamnés à l'emprisonnement à perpétuité entrent dans ces catégories, ce qui ne les empêche pas de réclamer des programmes d'intervention psychologique et d'affirmer qu'ils en tirent un enrichissement individuel considérable. Il demeure que de tels programmes constituent une façon constructive de passer le temps et de

réaffirmer les valeurs non criminelles qui sont celles de bon nombre de détenus incarcérés à perpétuité.

Récapitulation

Le taux général de récidive parmi les délinquants libérés pendant la période de suivi était relativement élevé (61 p. 100). Le fait que le sujet ait ou non suivi le programme de maîtrise de la colère ne semble pas influencer sur le taux de récidive. En revanche, si l'on ne tient compte que des nouvelles condamnations pour crime avec violence, la participation au programme devenait alors plus significative (le taux de récidive était de 40 p. 100). Il est certain que la période écoulée entre la libération et la nouvelle arrestation était nettement plus longue dans le cas des délinquants qui avaient suivi le programme.

Une fois de plus, le problème se ramène à la question des changements que l'on peut attendre des délinquants violents à risque élevé. Peut-être faut-il considérer que la moindre baisse de l'incidence de la criminalité violente et la moindre augmentation de la période écoulée entre la sortie de prison et une nouvelle arrestation sont autant de succès.

D'après cette étude, la participation à un programme de maîtrise de la colère basé sur le modèle cognitiviste semble être bénéfique dans le cas des délinquants violents. Le programme est fondé sur des principes dorénavant généralement admis de l'intervention efficace en milieu correctionnel, principes qui privilégient la maîtrise de soi et la prise en charge de ses attitudes et de ses comportements.

Compte tenu des anecdotes rapportées par bon nombre de délinquants qui ont suivi des programmes basés sur le modèle cognitiviste comme celui dont il est question ici et compte tenu des résultats même limités de la présente étude, je conçois avec optimisme la validité de ces programmes. ■

⁹ Andrews (D.A.), Zinger (I.), Hoge (R.D.), Bonta (J.), Gendreau (P.) et Cullen (F.T.), « Does Correctional Treatment Work? A Clinically Relevant and Psychologically Informed Meta-Analysis », *Criminology*, n° 28, 1990, p. 369-404.

L'inventaire des relations violentes : conclusions préliminaires

par D. Boer

Centre régional de traitement, région de l'Ontario
et S. Wong, R. Templeman et M. Christopher
Centre psychiatrique régional, région des Prairies

L'inventaire des relations violentes (ARI) a été compilé dans le but d'étudier les attitudes et les convictions d'hommes qui ont usé de violence physique, mentale ou sexuelle avec leur conjointe, c'est-à-dire d'hommes agresseurs. Selon les conclusions préliminaires de cette étude, il semblerait que l'ARI permette de jauger dans quelle mesure ces hommes ont tendance à rationaliser leurs comportements violents et à en rejeter la responsabilité sur leur conjointe. À ce titre, l'ARI pourrait être utile dans le cadre des programmes d'intervention comme outil d'évaluation des attitudes des hommes qui battent leur femme.

La violence familiale est un grave problème dans la société occidentale. La plupart du temps, ce sont les hommes qui sont les auteurs de la violence et bon nombre d'entre eux sont condamnés et incarcérés dans les pénitenciers fédéraux. Le Service correctionnel du Canada considère la lutte contre la violence familiale comme une priorité parmi ses initiatives de programmes et il appuie la mise sur pied de services d'intervention ciblant les détenus qui ont des antécédents de violence familiale.

D'après les recherches effectuées sur le sujet, la violence faite aux femmes tire souvent ses origines d'attitudes et de préjugés concernant les femmes. Elle est également attribuable à la rationalisation des comportements violents, au rejet du blâme sur autrui et à un besoin d'être maître dans une relation¹.

Le projet de recherche dont il est question ici visait la mise au point d'un outil qui permettrait de sonder les attitudes et les convictions des agresseurs. Les résultats obtenus serviraient à sélectionner les candidats susceptibles de bénéficier d'un programme de traitement ainsi qu'à contrôler l'évolution de leurs attitudes et de leurs convictions après la fin du traitement. Pour autant qu'on le

sache, c'était la première fois que l'on tentait de mettre au point un test psychométrique pour analyser les attitudes des détenus coupables de violence conjugale.

Méthode

Cent quatre-vingt-quinze délinquants de sexe masculin incarcérés dans des pénitenciers fédéraux des régions des Prairies et de l'Ontario ont rempli l'ARI et l'échelle Marlowe-Crowne². L'échelle Marlowe-Crowne a été employée pour évaluer la tendance à réagir de façon socialement désirable (p. ex. propension exagérée à se mettre en valeur), tendance qui risquait de fausser les résultats de l'étude.

Les délinquants de l'échantillon étaient âgés de 33 ans en moyenne. Ils avaient en moyenne 10 ans de scolarité. La moitié des individus de l'échantillon étaient mariés ou l'avaient déjà été et 40 p. 100 étaient célibataires; l'état civil des autres n'était pas connu.

Deux facteurs significatifs de l'ARI sont liés.

Il s'agit des facteurs qui rendent compte de la « rationalisation du comportement violent » et du « rejet du blâme sur la conjointe et l'affirmation soutenue des stéréotypes sexuels ».

Résultats et commentaire

Les recherches ont permis de constater que l'ARI est cohérent en soi et que cette cohérence est imperméable à une éventuelle tendance des sujets à réagir ou à répondre de façon socialement désirable.

Des analyses approfondies ont révélé que deux facteurs significatifs de l'ARI sont liés. Il s'agit des facteurs qui rendent compte de deux attributs provisoirement appelés la « rationalisation du comportement violent » et le « rejet du blâme sur la conjointe et l'affirmation soutenue des stéréotypes sexuels ».

Le facteur de rationalisation reflète les raisonnements et les excuses qu'invoquent les hommes qui battent leur femme pour justifier leur comportement violent. Par exemple, ils peuvent tenir les propos suivants : « quand un homme est sans travail, qu'il est frustré et se sent inutile, il a le droit de frapper sa femme » ou « il est justifiable de frapper sa conjointe parce que les relations sexuelles qui suivent la réconciliation sont très satisfaisantes ».

Le facteur de rejet du blâme et d'affirmation des stéréotypes sexuels permet d'établir dans quelle mesure

¹ Crowne (D.P.) et Marlowe (D.R.), « A New Scale of Social Desirability Independent of Psychopathology », *Journal of Consulting Psychology*, n° 24, 1960, p. 349-354.

² Overholser (J.C.) et Moll (S.H.), « Who's To Blame: Attributions Regarding Causality in Spouse Abuse », *Behavioral Sciences and the Law*, n° 8, 1990, p. 107-120.

Quoique les conclusions préliminaires semblent prometteuses, il est encore trop tôt pour que l'ARI puisse être employé à des fins cliniques ou d'évaluation. D'autres recherches sont en cours.

l'homme violent a tendance à rejeter la responsabilité de son comportement sur sa conjointe et à stéréotyper les femmes. Ce facteur est contrôlé avec des énoncés comme « si ma femme tente par tous les moyens de me rendre jaloux, elle mérite que je la frappe » ou « la plupart des femmes aiment qu'on les frappe de temps en temps ».

En approfondissant l'analyse, il a été possible de réduire de 50 à 39 le nombre de questions dans l'inventaire (sans atteinte considérable à son utilité psychométrique générale).

Quoique les conclusions préliminaires semblent prometteuses, il est encore trop tôt pour que l'ARI puisse être employé à des fins cliniques ou d'évaluation. D'autres recherches sont en cours pour contrôler l'exactitude de l'ARI avec le temps (test et retest), la mesure dans laquelle il permet de distinguer les agresseurs des non-agresseurs et sa corrélation avec d'autres dispositions qui influent sur la violence à l'endroit des femmes, par exemple l'hostilité et l'agression. L'ARI pourrait éventuellement être modifié afin qu'il tienne plus étroitement compte de l'emprise et de la domination qui caractérisent une relation violente.

Les auteurs encouragent l'utilisation de l'ARI comme outil expérimental aux fins d'évaluation des attitudes et des convictions des hommes qui battent leur conjointe. Ils sont intéressés à recevoir des commentaires concernant l'inventaire. Prière d'adresser ceux-ci à D. Boer, qui est également en mesure de fournir des exemplaires de l'ARI. ■

Typologies de délinquants : le repérage des traits de personnalité ayant rapport au traitement

par John R. Weekes
Gérant de recherche, Direction de la recherche et des statistiques
Service correctionnel du Canada
et Susan J. Morison
Psychologue, Établissement de Drumheller (région des Prairies)

Ce n'est que depuis peu que le secteur correctionnel reconnaît l'importance d'une intervention dynamique auprès des délinquants comme moyen de réduire la récidive. Cette prise de conscience est en grande partie attribuable à une réelle explosion de la recherche mettant en évidence le lien entre les sentiments criminels, les facteurs attitudinaux, les convictions et les valeurs et la personnalité et le comportement criminel¹. D'autres recherches, qui témoignent de l'efficacité des programmes d'intervention visant la modification des facteurs criminogènes et la réduction de la récidive², se sont ajoutées à ces premières constatations. En outre, la recherche a fait ressortir la nécessité de dégager les traits des délinquants qui ont une importance pour le traitement, c'est-à-dire des typologies, et d'établir une correspondance entre les interventions et ces caractéristiques³.

L'étude dont il est question ici avait pour objet d'évaluer dans quelle mesure un test d'évaluation de la personnalité pouvait être utile pour classer les délinquants selon certaines caractéristiques importantes au niveau de l'intervention. Il fut décidé que le test porterait sur l'inventaire clinique multiaxial de Millon (MCMI); il s'agit d'un questionnaire d'auto-évaluation en 175 questions, présenté sur papier et rempli au crayon, qui sert à évaluer la psychopathologie du sujet⁴. Le MCMI permet de dresser un profil

de la personnalité qui porte sur 20 aspects de la personnalité.

L'échantillon étudié était constitué de 135 délinquants qui avaient rempli le MCMI dans les trois semaines suivant leur arrivée dans un établissement fédéral à sécurité moyenne. Le MCMI avait été administré en même temps qu'une série complète de tests qui visaient à évaluer le quotient intellectuel, le degré d'anxiété et de dépression et la tendance à une réaction socialement désirable. Des renseignements sur

¹ Andrews (D.A.), Zinger (I.), Hoge (R.D.), Bonta (J.), Gendreau (P.) et Cullen (F.T.), « Does Correctional Treatment Work? A Clinically Relevant and Psychologically Informed Meta-Analysis », *Criminology*, n° 28, 1990, p. 369-404.

² Andrews (D.A.), Bonta (J.) et Hoge (R.D.), « Classification For Effective Rehabilitation: Rediscovering Psychology », *Criminal Justice and Behavior*, n° 17, 1990, p. 19-52.

³ *Ibid.* Voir aussi Annis (H.M.) et Chan (D.), « The Differential Treatment Model: Empirical Evidence From a Personality Typology of Adult Offenders », *Criminal Justice and Behavior*, n° 10, 1983, p. 159-173. Et voir Glaser (F.B.), « The 'Average' Package of Help Versus the Matching Hypothesis: A Doggerel Dialogue », *Journal of Studies on Alcohol*, n° 38, 1977, p. 1819-1827.

⁴ Millon (T.), *The Millon Clinical Multiaxial Inventory*, Minneapolis (Minnesota), NCS, 1983.

l'âge, l'origine raciale et les antécédents criminels de chaque sujet avaient été recueillis en même temps.

Résultats

Les délinquants inclus dans l'échantillon étaient âgés en moyenne de 28 ans, soit entre 19 et 55 ans. Environ 59 p. 100 des sujets étaient de race blanche, 38 p. 100 étaient des Autochtones et 3 p. 100 étaient d'une autre origine raciale.

Quatre pour cent des délinquants de l'échantillon purgeaient une peine d'emprisonnement à perpétuité. Les autres purgeaient en moyenne une peine de 3,8 ans, allant de deux à 11 ans. Quoique la plupart des délinquants (83 p. 100) étaient emprisonnés dans un établissement fédéral pour la première fois, les délinquants de l'échantillon avaient été inculpés en moyenne de 22 infractions individuelles par le passé, soit entre une et 77 infractions chacun.

On s'est servi de méthodes d'analyse typologique pour classer les délinquants en fonction des scores qu'ils ont obtenus au MCMI. Grâce à cette méthode statistique qui sert à regrouper les individus en fonction de caractéristiques communes, cinq types de délinquants (*voir* le tableau) ont été dégagés. Il faut préciser que ces types de délinquants ou typologies n'ont pas été établis en fonction de comportements observés, et qu'ils n'étaient pas non plus destinés à permettre de prédire le comportement.

Le groupe 1 comptait pour 20 p. 100 de l'échantillon et regroupait les délinquants qui souffraient beaucoup d'anxiété et de dépression. Ces délinquants étaient souvent des personnes soumises, qui ne s'affirmaient pas, évitaient les confrontations et déployaient des efforts considérables pour éviter les conflits avec leur entourage. À cause de cette docilité, ils avaient tendance à ressasser leur colère, leur ressentiment et leur hostilité et avaient des réactions émotives très vives qu'ils exprimaient par des moyens indirects, passifs-agressifs. Les délinquants de ce groupe couraient

Scores moyens* au MCMI obtenus par les cinq groupes **

Sous-échelle	Groupe				
	1	2	3	4	5
Schizoïdie associative	67,8	83,2	53,3	21,3	45,4
Évitement	82,9	81,3	59,0	18,7	35,0
Personnalité dépendante soumise	84,6	83,3	61,7	42,4	55,6
Personnalité histrionique sociable	69,3	29,6	72,0	76,0	53,9
Narcissisme	65,2	40,2	81,0	86,9	61,7
Personnalité antisociale agressive	59,2	45,7	76,3	76,4	52,0
Névrose obsessionnelle	30,1	58,8	42,8	60,9	71,2
Personnalité passive-agressive	90,9	66,5	67,1	34,5	23,0
Schizotypie	63,0	62,8	53,4	26,1	46,8
État limite de trouble de la personnalité	72,9	59,2	58,4	35,5	46,8
Paranoïa	70,4	59,8	79,6	66,2	56,8
Anxiété	89,9	75,2	63,2	31,9	57,5
Somatotonie	73,4	58,9	58,8	36,9	57,9
Hypomanie	76,6	33,2	69,9	55,4	17,0
Dysthymie	82,6	74,1	58,1	28,0	60,4
Alcoolisme	85,3	79,6	68,2	60,5	45,1
Toxicomanie	89,0	63,1	84,4	78,8	50,6
Pensée psychotique	68,0	66,0	62,4	45,9	48,4
Dépression psychotique	67,6	61,8	51,8	38,4	41,5
Délusion psychotique	63,7	69,1	69,1	58,2	55,8

* Des valeurs moyennes ont été calculées pour obtenir la moyenne.

** Les scores obtenus aux sous-échelles qui présentent un intérêt particulier sont en caractères gras.

un très fort risque d'alcoolisme ou de toxicomanie.

Le groupe 2 représentait 10 p. 100 de l'échantillon et regroupait les délinquants qui étaient repliés sur eux-mêmes, s'isolaient de leur entourage et souffraient d'anxiété. Ces détenus se distinguaient par leur manque d'énergie, leur apathie, leur suffisance, leur impuissance, leur conformisme pour la forme ainsi que le risque qu'ils couraient de devenir alcooliques.

L'égoïsme et le narcissisme étaient les traits de personnalité dominants des délinquants du groupe 3, groupe qui représentait environ 20 p. 100 de l'échantillon. Les délinquants de ce groupe étaient âgés en moyenne de légèrement plus de 25 ans, et constituaient de ce fait le plus jeune des groupes. Ils se caractérisaient par une colère assez vive, une forte

agressivité et des troubles de contrôle des impulsions ainsi que par leur méfiance, leur nature soupçonneuse et leur inclination à la non-conformité. Il n'était pas rare pour les délinquants de ce groupe d'afficher des attitudes et des valeurs antisociales. Ils risquaient de tomber sous l'emprise de la drogue.

Les délinquants du groupe 4, soit 24 p. 100 de l'échantillon, étaient des manipulateurs et des beaux parleurs, selon toute vraisemblance, des personnes sociables et extroverties. En revanche, cette sociabilité apparente s'effritait facilement et les sujets laissaient alors transparaître leur esprit belliqueux et chicanier et leur nature agressive lorsqu'ils n'arrivaient pas à manipuler les gens et les circonstances. En somme, ces délinquants étaient très instables sur le plan émotif et

avaient de la difficulté à maîtriser leur colère et leurs impulsions. En outre, ils étaient susceptibles de se droguer.

Le dernier groupe représentait 26 p. 100 de l'échantillon. Les délinquants du groupe 5 n'ont pas obtenu des scores très élevés à chacune des sous-échelles comme les autres groupes. Le groupe 5 était le plus âgé de tous, l'âge moyen frisant 31 ans. En apparence, ces délinquants semblaient les moins pathologiques de tous, ne courant pas de risque particulier d'alcoolisme ou de toxicomanie. Ils étaient généralement sympathiques et coopératifs et se comportaient de façon socialement acceptable. Par contre, ils avaient également tendance à être quelque peu rigides et excessivement conformistes. En fait, leurs scores donnent l'impression qu'ils essayaient activement de faire une impression incroyablement bonne, mais en montrant un fort degré de déni et d'auto-duperie. Ce comportement a peut-être influé sur le profil de ce groupe.

Enfin, les groupes ne se sont pas distingués les uns des autres par le quotient intellectuel ou la composition raciale. Et même s'ils ne se distinguaient pas non plus par le type d'infraction commise ou la proportion de délinquants violents, le passé criminel des délinquants des groupes 2 et 4 était en général plus chargé tandis que les délinquants du groupe 1 avaient été condamnés pour un nombre plus élevé d'infractions.

Commentaire

Cette étude a révélé que les structures de la personnalité des délinquants varient dramatiquement selon les individus et qu'il est donc possible de grouper les délinquants en typologies de personnalité utiles, ce qui, de l'avis des auteurs, a des conséquences importantes en ce qui a trait aux interventions.

Quoique les interventions cliniques qui s'opèrent en milieu carcéral visent toujours essentiellement à faciliter la réintégration des délinquants dans la société, le choix d'un programme d'intervention peut

parfois influencer sur l'efficacité des efforts thérapeutiques.

Une analyse rapide des cinq groupes fait ressortir plusieurs points saillants qui jouent sur le traitement. Tout d'abord, les traits de personnalité typiques de chacun des cinq groupes portent à conclure que ces délinquants posent généralement un défi pour le praticien. Dans certains cas, les délinquants ne veulent pas entreprendre un traitement à cause d'une réaction d'évitement innée (groupe 1), de leur apathie (groupe 2) ou de leur méfiance (groupe 3). Dans d'autres cas, les délinquants rejettent les interprétations cliniques parce que selon eux, leur comportement n'est pas réellement problématique (groupes 3 et 4).

Les tentatives de manipulation qui sont typiques du groupe 4 posent un problème bien particulier pour le thérapeute, particulièrement compte tenu de la tendance à la confrontation, de l'agressivité et du caractère belliqueux de ces délinquants. Suffit-il de dire que le praticien doit toujours demeurer maître de la situation en thérapie.

D'après l'analyse, la colère est un problème de taille pour les délinquants des groupes 1, 3 et 4. Néanmoins, même si la sensibilisation à la colère et l'acquisition de techniques de maîtrise de l'irascibilité peuvent constituer le principal objectif d'une intervention auprès des groupes 3 et 4, la nature passive-agressive de la réaction à un conflit du groupe 1 porte à penser que ces délinquants ont surtout besoin d'apprendre des façons convenables d'exprimer leurs émotions vives.

Des cours d'affirmation de soi ainsi qu'une intervention d'enrichissement de l'auto-efficacité et de la confiance en soi profiteraient aux délinquants des groupes 1 et 2. On pourrait justifier le traitement pharmacologique de certains délinquants du groupe 1 dans la mesure où ceux-ci ont tendance à souffrir d'anxiété et de dépression chroniques. En revanche,

une telle intervention exigera une extrême prudence vu le risque très grave que courent ces délinquants de consommer abusivement les intoxicants et de devenir toxicomanes.

Le groupe 5 réunissait des délinquants plutôt originaux. Outre le fait qu'il s'agissait là du groupe le plus âgé, le profil MCMI des délinquants a révélé que ceux-ci n'étaient pas psychopathologiques. En revanche, parce que ces délinquants tentent de subjuguier les impressions qu'ils projettent, qu'ils nient les faits et qu'ils se dupent, on peut supposer qu'ils cherchent à se présenter sous un jour aussi favorable que possible, en minimisant ou en niant l'existence de leurs traits de personnalité les moins désirables. Cette constatation corrobore les résultats de recherches⁵ récentes qui ont montré que les délinquants plus âgés, comparativement à leurs cadets, ont plus souvent tendance à essayer de subjuguier les impressions d'autrui pour se faire valoir lorsqu'ils se soumettent à des tests d'évaluation de la personnalité. Il est fondamental que la thérapie cherche à briser ce déni et à changer cette tendance à la minimisation des faits.

Les résultats obtenus dans le cadre de cette étude ont révélé que le MCMI, test d'auto-évaluation normalisé, permet de recueillir des renseignements utiles sur les différentes structures de la personnalité chez les délinquants.

En conclusion, nous sommes d'avis que le nombre considérable d'infractions commises par les individus de l'échantillon et la psychopathologie grave présente dans la plupart des groupes soulignent l'urgence de mettre au point des programmes de traitement et d'intervention efficaces en milieu carcéral pour réussir à réduire la récidive. ■

⁵ Kroner (D.G.) et Weekes (J.R.), « *Response Style Measures in an Inmate Sample* ». Ouvrage en cours de publication, 1992.

Quand le délinquant rentre dans le droit chemin : le phénomène de la cessation de l'activité criminelle

par R. Paul Hubert et John D. Hundleby
Département de psychologie, université de Guelph

Les jeunes récidivistes qui continuent de commettre des actes criminels à l'âge adulte intéressent beaucoup les chercheurs, au détriment des jeunes contrevenants qui deviennent des adultes respectueux des lois, c'est-à-dire ceux qui réussissent à s'extraire du système des tribunaux pour la jeunesse. La cessation de l'activité criminelle est appelée désistement¹.

On comprend mal les facteurs qui sont à l'origine du désistement. Les circonstances et les facteurs qui amènent une personne à poser un premier geste criminel et à poursuivre dans cette voie ne sont pas forcément les mêmes que ceux qui provoquent le désistement. Une étude des délinquants qui ont cessé de commettre des infractions permettrait d'en apprendre plus long sur la nature, le mécanisme, les facteurs de motivation, les facteurs de protection et la perpétuation de cette volte-face. Souvent, ces sujets sont dits faux-positifs de la recherche sur la délinquance parce qu'ils se sont amendés alors qu'il avait été prévu qu'ils persisteraient dans la criminalité.

Mulvey et LaRosa résumant :

...au lieu de considérer que les adolescents qui ne se comportent pas de façon antisociale en vieillissant sont des faux-positifs aux fins de la prédiction de l'inadaptation, il serait plus utile de les considérer comme de vrais-positifs aux fins de la prédiction de la réhabilitation².

Il faut dégager les facteurs particuliers qui permettent de prévoir la désistance.

L'étude dont rend compte cet article a consisté en une analyse rétrospective d'adultes qui ont eu des démêlés avec la justice pendant leur adolescence, mais qui sont rentrés dans le droit chemin en vieillissant. Cet article résume sommairement les principales conclusions qui ont pu être tirées des données quantitatives. (D'autres recherches seront entreprises afin d'analyser les données qualitatives compilées dans le cadre de l'étude.)

Divers problèmes méthodologiques entravent toute étude de la désistance et de ceux qui désistent. Le principal obstacle est de réussir à retrouver des personnes qui furent des jeunes contrevenants, mais qui n'ont pas poursuivi leurs activités criminelles à l'âge adulte. La Loi fédérale sur l'accès à l'information et les lois provinciales sur la protection des renseignements personnels interdisent la consultation des dossiers officiels

sans autorisation pour retrouver des personnes qui pourraient éventuellement faire partie d'un échantillon. Les dossiers cliniques ne font pas partie du domaine public et ne peuvent être employés à des fins de recherche.

Méthode de recherche

Les chercheurs ont obtenu de trois quotidiens qu'ils publient des articles sur de jeunes contrevenants qui s'étaient amendés en vieillissant. Ils demandèrent aussi à divers organismes, notamment le ministère des Services correctionnels, les Services de probation et de libération conditionnelle, le centre de jeunesse Change Now et les

Les participants ont été questionnés sur différents sujets, y compris la famille, les études, les antécédents de délinquance, les comportements déviants et les circonstances liées à la désistance.

foyers de groupe du ministère des Services sociaux et communautaires, de faire circuler une lettre invitant les personnes qui satisfaisaient aux critères de la recherche à participer à l'étude. On demandait aux intéressés de communiquer avec le bureau de projet, en insistant bien sur la confidentialité de l'information et le respect de l'anonymat des participants. Les participants ont été payés 25 dollars, mais ils n'ont pas su avant l'entrevue qu'ils seraient rémunérés.

Les 20 participants étaient tous des hommes qui avaient eu des démêlés plus ou moins graves avec la justice pendant leur adolescence. L'adolescence était définie comme la période entre 13 et 18 ans. Pour pouvoir participer à l'étude, les sujets devaient être âgés d'au moins 18 ans au moment de l'entrevue et il devait s'être écoulé au moins un an depuis la fin de la période de probation ou de la mise en liberté sous condition.

La gravité et l'étendue de l'activité criminelle étaient établies en fonction du nombre de condamnations pendant l'adolescence. Pour qu'un sujet puisse participer à l'étude, il devait avoir été condamné à au moins trois reprises.

Dans le cadre d'interviews semi-structurées³, les participants ont été questionnés sur différents sujets, y

¹ Trasler (G.B.), « *Delinquency, Recidivism and Desistance* », *British Journal of Criminology*, n° 19, 1979, p. 314-322.

² Mulvey (E.) et LaRosa (J.F.), « *Delinquency Cessation and Adolescent Development* », *American Journal of Orthopsychiatry*, n° 56, 1986, p. 214.

³ Pour obtenir un calendrier d'entrevue, s'adresser à Paul Hubert, département de psychologie, université de Guelph, Guelph (Ontario) N1G 2W1.

Seulement deux des participants ont déclaré qu'ils discutaient régulièrement de leurs tracasseries avec leur père ou qu'ils passaient du temps en compagnie de leur père.

compris la famille, les études, les antécédents de délinquance, les comportements déviants et les circonstances liées à la désistance. Ces sujets ont été retenus à l'issue d'une analyse de la documentation; ils n'ont pas été choisis en fonction d'une quelconque théorie.

Résultats

Les sujets étaient âgés d'entre 23 et 44 ans. Au moment de leur dernière condamnation, ils avaient entre 14 et 32 ans; la durée moyenne de la période de désistance était de 10,25 ans. La plus courte période de désistance était de trois ans. Si 60 p. 100 des sujets avaient cessé toute activité criminelle à l'âge de 21 ans, pour 40 p. 100 d'entre eux, la plus récente condamnation remontait à l'âge adulte (dont 20 p. 100 à la fin de la vingtaine ou au début de la trentaine).

Dans la plupart des cas (70 p. 100), les parents des participants habitaient sous le même toit lorsque le sujet était âgé de 14 ans. L'alcoolisme ou la consommation excessive d'alcool se retrouvait dans la plupart des familles (55 p. 100) et la drogue, dans 40 p. 100 des familles. Seulement 15 p. 100 des parents avaient des antécédents criminels, mais 40 p. 100 des participants avaient un frère ou une sœur qui avait eu des démêlés avec la justice.

Toujours au sujet de leur vie familiale, la moitié des participants ont dit qu'ils avaient grandi dans un foyer où ils se sentaient aimés et acceptés. Pourtant, seulement deux des participants ont déclaré qu'ils discutaient régulièrement de leurs tracasseries avec leur père ou qu'ils

passaient du temps en compagnie de leur père. Les rapports avec les mères étaient généralement meilleurs, celles-ci venant en aide à leurs enfants ou leur donnant des conseils de façon régulière dans 70 p. 100 des cas.

Les chercheurs demandèrent aux participants de décrire leurs habitudes de consommation d'alcool et de drogue à la pré-adolescence, à 16 ans et au moment de l'interview. Les habitudes de consommation d'amphétamines reflétaient étroitement la consommation d'héroïne, de barbituriques, de tranquillisants et de LSD. Dans l'ensemble, la consommation était très forte, surtout à l'âge de 16 ans, lorsque quatorze des participants consommaient fréquemment diverses drogues. Ces chiffres sont d'autant plus frappants qu'au moment de l'interview, 18 des participants ont déclaré qu'ils ne buvaient plus d'alcool, ne fumaient plus de marijuana et ne prenaient plus d'amphétamines.

La figure 1 rend compte de la fréquence des infractions par type et des condamnations à l'adolescence. Trois participants n'avaient jamais été condamnés pour une infraction contre les biens, cinq autres n'avaient jamais été trouvés coupables d'un méfait

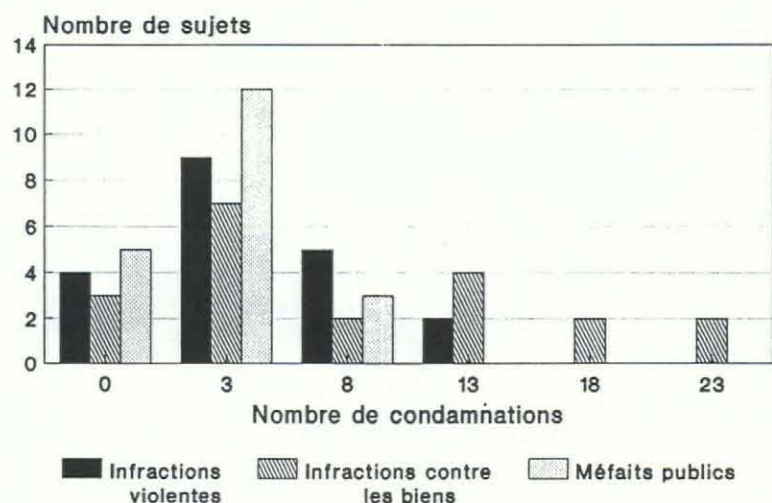
La plus forte influence en jeu était la maturation individuelle; venaient ensuite les parents et les épouses ou amies.

public et quatre autres n'avaient jamais été inculpés d'une infraction violente. En tout, 17 participants avaient été condamnés pour une infraction contre les biens, 15, un méfait public, et 16, une infraction violente.

Les chercheurs questionnèrent les participants pour voir avec combien d'espoir et d'optimisme ceux-ci envisageaient l'avenir à la fin de la probation et au moment de l'entrevue. À la fin de la probation, 60 p. 100 des sujets ne pensaient pas qu'ils seraient capables d'éviter d'autres démêlés avec la justice. Au moment de l'entrevue, 17 des 20 participants ont déclaré qu'ils avaient un but d'avenir concret; 15 d'entre eux pensaient pouvoir atteindre leur objectif.

Les chercheurs ont aussi demandé aux participants d'énumérer en ordre

Figure 1
Fréquence des types d'infractions et de condamnations entre les âges de 13 et 18 ans



Fortes influences sur la décision de cesser toute activité criminelle

Influences les plus fortes

Amie ou conjointe	35%
Maturation	25%
Parents	10%
Travailleur social ou intervenant correctionnel	10%
Autre	20%

Influences moyennes

Parents	30%
Maturation	20%
Amie ou conjointe	15%
Incident surprenant ou bouleversant	15%
Autre	20%

Influences moindres

Incident surprenant ou bouleversant	25%
Conseils d'un aîné	20%
Constatation de l'effet de la prison sur les gens	15%
Parents	10%
Ami	10%
Maturation	10%
Autre	10%

d'importance les influences qui avaient joué le plus sur leur décision de faire volte-face. Les résultats figurent dans le tableau; ils sont regroupés à la figure 2 pour donner une mesure plus générale.

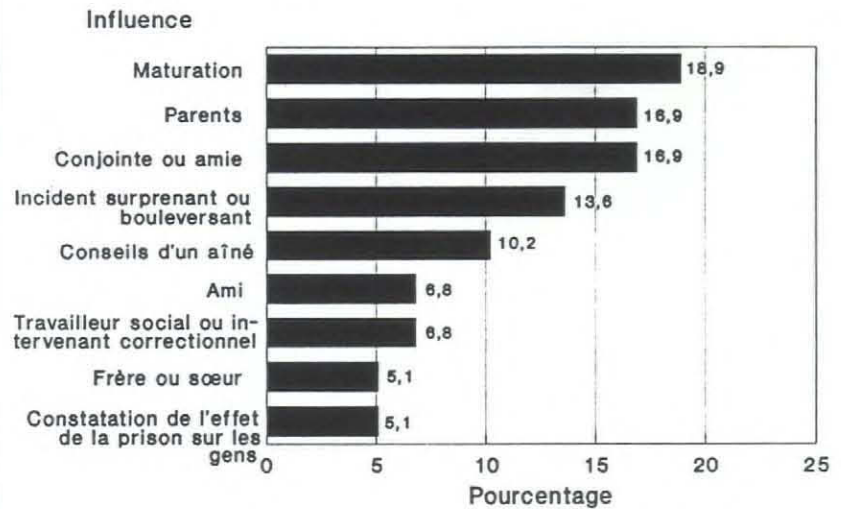
La plus forte influence en jeu était la maturation individuelle; venaient ensuite les parents et les épouses ou amies. Il est intéressant de constater que les travailleurs sociaux, le personnel correctionnel et l'incarcération n'étaient pas perçus comme de fortes influences.

Commentaire

L'enquête a corroboré certaines des conclusions préliminaires d'une étude rétrospective de jeunes délinquants réformés.

La rareté des recherches sur les criminels qui s'amendent et l'apparente

Figure 2
Sommaire des influences jouant sur la désistance



difficulté que pose la création d'un échantillon étaient autant d'obstacles à l'exécution de ce projet. Or, il s'est avéré possible de tirer de l'information de jeunes contrevenants réformés. Bien des gens qui ont participé à cette étude l'ont fait de bon gré pour que d'autres puissent bénéficier de leur expérience. Dans la plupart des cas, c'était la première fois que ces personnes racontaient leur passé en détail.

L'âge auquel l'activité criminelle avait pris fin variait selon les individus. Dans la majorité des cas, la dernière condamnation remontait à l'âge de 20 ans ou avant. Toutefois, certains avaient trempé dans des activités criminelles jusqu'à la fin de la vingtaine, voire même le début de la trentaine. Il semblerait que la cessation de l'activité criminelle est l'issue d'un processus évolutif dont les étapes ne coïncident pas forcément avec les limites d'âge chronologique stipulées par les lois. Manifestement, le fait qu'un jeune adulte commette des crimes ne signifie pas forcément qu'il deviendra un criminel endurci en vieillissant.

La plupart des participants consommaient beaucoup de drogue et

d'alcool à l'adolescence. Leur changement de comportement à cet égard et la cessation de l'activité criminelle étaient une conséquence de la lutte qu'ils avaient menée pour venir à bout de leur toxicomanie. Ils commettaient des crimes pour se procurer l'argent nécessaire à l'achat de drogue et au financement de leurs autres activités. L'arrêt quasi total de la consommation de drogue et d'alcool par les participants révèle que ceux-ci ont radicalement changé leur façon de vivre.

Même si les parents de la plupart des participants n'étaient pas divorcés ou séparés quand ceux-ci avaient 14 ans, ils étaient loin d'être issus de foyers idéaux – dans 55 p. 100 des cas, la famille vivait les conséquences d'une consommation excessive d'alcool.

D'après ces délinquants réformés, la maturation et l'influence d'un tiers jouent beaucoup sur la décision de s'amender.

L'âge auquel intervient la décision de cesser toute activité criminelle soulève d'autres questions. Dans quelle mesure existe-t-il une variation individuelle de la susceptibilité à une intervention?

L'affection et le soutien moral dont bénéficiait la personne avaient au moins autant d'importance que sa situation familiale, et pourtant seulement deux des 20 participants ont rapporté qu'ils passaient du temps avec leur père ou qu'ils parlaient avec lui. Même si les mères s'en sortaient dans l'ensemble mieux que les pères, la structure des échanges quotidiens entre les participants et leur famille laissait beaucoup à désirer. Les membres de la famille ne semblaient pas particulièrement attachés les uns aux autres. Compte tenu du degré de criminalité des participants à l'adolescence, cette constatation n'a rien d'étonnant⁴.

Il est intéressant de noter que les parents figurent parmi les plus fortes des influences qui sont à l'origine de la désistance, même si leur influence était souvent indirecte. Le désir de l'adulte de faire ses preuves ou de faire amende honorable restait fort, malgré les nombreux problèmes que les participants devaient inévitablement surmonter. On peut supposer que bon nombre des parents n'ont jamais cessé d'appuyer leur enfant.

Les participants ont déclaré que leur développement personnel et la maturité avaient beaucoup joué sur leur désir de cesser toute activité criminelle. La difficulté de ce revirement transparait nettement dans les impressions des participants à la fin de

la probation : ils s'attendaient à avoir beaucoup de mal à éviter d'autres démêlés avec la justice. Pourtant, ces impressions ne les ont pas empêché de formuler des objectifs à long terme et d'envisager l'avenir avec optimisme.

D'autres personnes semblent jouer un rôle important dans l'affirmation du désir de renoncer à la criminalité, particulièrement les amies et les épouses, et parfois un ami.

Il est intéressant de constater la faiblesse de l'influence des travailleurs correctionnels, des travailleurs sociaux et des agents de liberté conditionnelle. Lorsque des participants ont fait mention de l'influence d'un intervenant, c'est parce que ce dernier avait fait bien plus que ne l'exigeait son emploi et qu'il avait offert amitié et conseils au délinquant.

D'après ces délinquants réformés, la maturation et l'influence d'un tiers jouent beaucoup sur la décision de s'amender. Comme dans le cas de bien d'autres problèmes sociaux, le dilemme qui demeure en est un de causalité : la maturation résulte-t-elle d'une influence extérieure ou vice-versa? Ou encore, les deux symptômes sont-ils en fait attribuables à un troisième processus? En outre, la variation de l'âge auquel intervient la décision de cesser toute activité criminelle soulève d'autres questions. Dans quelle mesure existe-t-il une variation individuelle de la susceptibilité à une intervention?

En fin de compte, l'étude a montré que divers chemins mènent à la désistance. Cette diversité est signe qu'il faut concevoir un modèle axé sur le sujet pour guider les intervenants et les décideurs de politiques puisque les programmes de traitement universels, qui ne tiennent pas compte de l'âge, semblent inefficaces. ■

Sus au charabia!

Même si en tant que rédacteurs de FORUM, nous essayons d'adopter un style simple et clair, nous ne sommes pas parfaits. Nous invitons donc les lecteurs à nous aider à enrichir nos compétences de rédaction et de communication.

Nous souhaitons former une espèce de « patrouille non officielle du charabia », c'est-à-dire que lorsque vous lisez une phrase qui ne tient pas debout, faites nous la parvenir et nous reproduirons « l'offensant propos » dans le prochain numéro de FORUM. Mais attention, votre rôle n'est pas aussi simple que cela. En effet, s'il est facile de repérer les erreurs des autres, il est nettement moins évident de les rectifier. Êtes-vous en mesure de le faire? Nous sommes curieux de voir ce qui vous semble être du charabia, mais nous sommes également curieux de connaître votre interprétation de ces passages.

Comble de la générosité (et oui!), nous publierons même le charabia que vous relevez dans d'autres publications.

Nous vous demandons de nous aider à améliorer FORUM dans l'intérêt de tous. Faites parvenir les passages que vous aurez relevés et l'interprétation que vous en faites par courrier à la :

Direction de la recherche et des statistiques
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9

ou par télécopieur au
(613) 941-8477.

⁴ LeBlanc (M.) et Fréchette (M.), *Male Criminal Activity from Childhood through Youth: Multilevel and Developmental Perspectives*, New York (New York), Springer-Verlag, 1989.

L'espérance de vie des employés du Service correctionnel du Canada¹

par Daniel J.K. Beavon
 Direction de l'évaluation, Service correctionnel du Canada
 et Paul S. Maxim
 Département de sociologie, université Western Ontario

La Direction de l'évaluation du Service correctionnel du Canada a récemment entrepris une étude sur l'espérance de vie des agents correctionnels (Cx) afin de déterminer si le métier d'agent correctionnel comporte un risque professionnel. Cette étude a consisté en une comparaison de l'espérance de vie des employés du Service correctionnel du Canada, et particulièrement des Cx, à celle des autres fonctionnaires.

Perspective de la recherche

L'espérance de vie, ou données de mortalité, des agents correctionnels a été analysée grâce à une méthode statistique dite de l'analyse de la survie ou, plus précisément, modèle de hasards proportionnels. L'analyse de la survie est une méthode d'analyse statistique qui est employée pour calculer l'intervalle entre deux moments, par exemple la naissance et le décès (espérance de vie).

Les méthodes d'analyse statistique conventionnelles, comme le calcul de la durée moyenne entre deux moments, ne pouvaient pas être employées pour cette étude à cause du grand nombre de facteurs qui compliquent la recherche. Par exemple, l'événement intéressant, c'est-à-dire le décès dans ce cas, ne se produit pas pour tous les sujets pendant la période où ceux-ci sont sous observation; en outre, la période d'observation réelle n'est pas forcément la même dans tous les cas. Autrement dit, tous les sujets ne prennent pas leur retraite ou ne meurent pas le même jour, pas plus qu'ils ne naissent ni ne commencent à travailler le même jour.

Les données sur lesquelles est fondée cette étude ont été extraites d'une base de données informatisée sur les pensions de retraite que conserve le ministère des Approvisionnement et Services. Ce système de

gestion permet au ministère de rester en contact avec ses clients pour leur faire verser certaines sommes d'argent, en l'occurrence des prestations de retraite (rentes et allocations annuelles). Les données analysées se rapportaient à tous les fonctionnaires fédéraux (exception faite des membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes) qui, depuis 1974 :

- se sont retirés de la fonction publique fédérale (le cas échéant, ils touchent une pension différée ou une rente immédiate);
- sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions;
- sont en congé d'invalidité de longue durée.

Dans l'ensemble de la population canadienne, les hommes à 35 ans peuvent s'attendre à vivre encore 40 années jusqu'à, en moyenne, l'âge de 75,21 ans.

En tout, le fichier de données sur les pensions de retraite qui a été compilé réunissait les dossiers de 148 850 personnes, dont 3 851 s'étaient retirés du Service correctionnel du Canada. De celles-ci, 1 422 étaient classifiées agents correctionnels (catégorie Cx). À cause de la répartition par sexe très inégale dans l'organisme, particulièrement par le passé, l'étude ne s'est penchée que sur les retraités de sexe masculin.

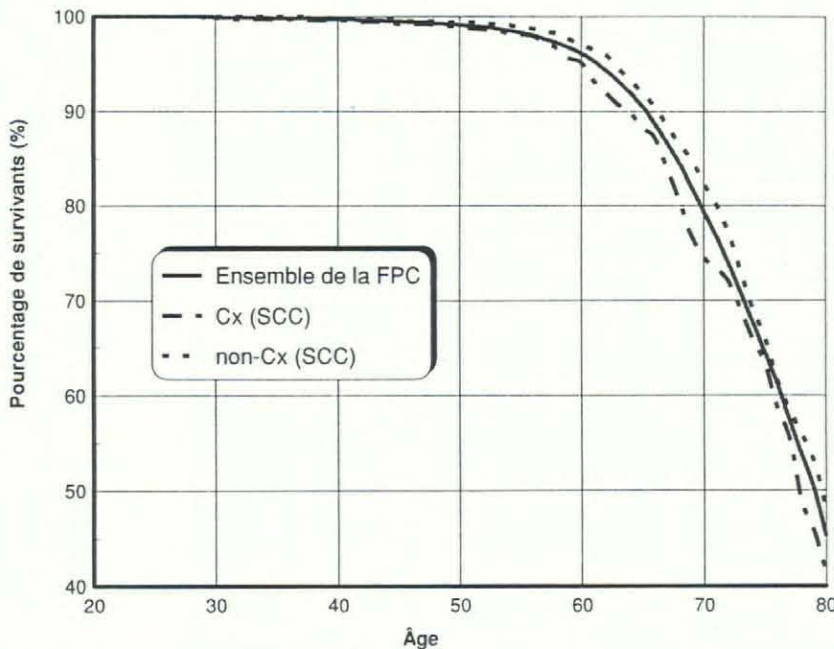
Analyse des données de survie

Afin de refléter adéquatement la structure relative des données de survie des agents correctionnels retraités, il faut comparer ces données à celles sur les retraités d'autres classifications de la fonction publique fédérale. Il est logique de commencer par comparer les retraités du Service correctionnel du Canada classifiés Cx aux retraités du même Service qui n'étaient pas classifiés Cx ainsi qu'à l'ensemble des fonctionnaires retraités, sans distinction selon le ministère ou la classification.

Les chercheurs ont commencé par estimer la distribution des données de survie des trois groupes. Comme le montre la figure 1, la courbe de survie du groupe classifié Cx chute légèrement plus rapidement que celle des retraités de l'ensemble de la fonction publique, indiquant par là que les retraités du groupe Cx vivent en moyenne (valeur médiane) un peu moins longtemps que les autres retraités de la fonction publique. Par ailleurs, la courbe de survie des retraités du Service correctionnel non classifiés Cx tombe moins abruptement que celle du groupe réunissant tous les autres fonctionnaires fédéraux, ce qui signifie que les retraités du Service correctionnel qui ne sont pas classifiés Cx ont une espérance de vie plus longue. On peut donc conclure que les retraités du Service correctionnel sont répartis en deux groupes – l'un qui se situe légèrement

¹ Pour obtenir une version considérablement plus circonstanciée de cet article, s'adresser à la Direction de l'évaluation du Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, 4^e étage, Section E, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Figure 1
Représentation graphique des données de survie estimée de groupes particuliers
(Hommes seulement)



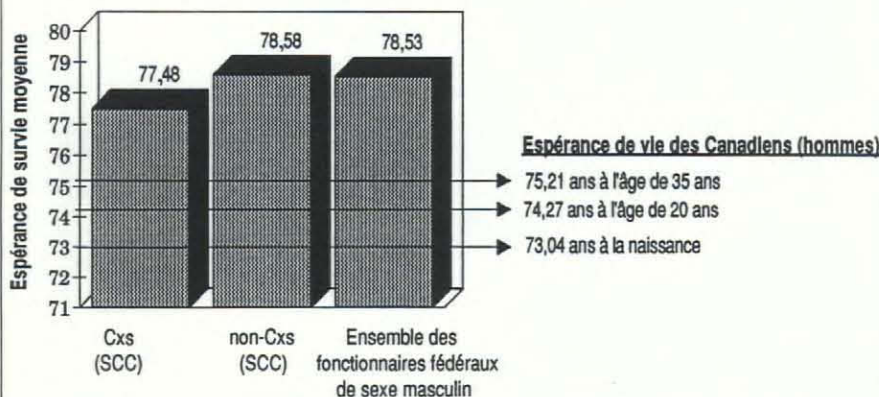
en-dessous de la courbe projetée pour l'ensemble des fonctionnaires fédéraux et l'autre qui se trouve légèrement au-dessus.

Les données de survie des trois groupes sont regroupées autrement à la figure 2. Ce graphique permet d'interpréter les espérances de vie de

chaque groupe dans un contexte plus général, c'est-à-dire en les comparant à celles de l'ensemble des Canadiens (à la naissance, à 20 ans et à 35 ans) d'après le Recensement du Canada de 1986.

Une analyse comparative de l'espérance de vie des agents

Figure 2
Espérances de vie moyennes (valeurs moyennes)
(Hommes seulement)



correctionnels retraités et de l'ensemble de la population a révélé que dans l'ensemble, les agents correctionnels de sexe masculin peuvent s'attendre à vivre un peu plus longtemps que le Canadien moyen. Les agents correctionnels sont en moyenne âgés de 36 ans au moment où ils entrent au Service correctionnel du Canada. On peut considérer qu'il s'agit là d'un âge avancé pour commencer à travailler, mais il ne faut pas négliger que bien des agents correctionnels sont des membres retraités de forces armées qui amorcent une seconde carrière. Pour cette raison, le groupe qui se prêtait le mieux à une analyse comparative des agents correctionnels de sexe masculin était celui des Canadiens de sexe masculin âgés de 35 ans. Dans l'ensemble de la population canadienne, les hommes à 35 ans peuvent s'attendre à vivre encore 40 années jusqu'à, en moyenne, l'âge de 75,21 ans.

Ainsi, comme le montre la figure 2, l'espérance de vie des agents correctionnels excède de plusieurs années celle du Canadien moyen de sexe masculin. La comparaison de l'espérance de vie des agents correctionnels à celle des employés du Service correctionnel qui ne sont pas classifiés Cx ainsi qu'à celle de l'ensemble des fonctionnaires révèle que les agents correctionnels risquent de décéder un an plus tôt. Cependant, le commentaire qui suit établit que ces deux différences n'ont pas de signification statistique.

Analyse statistique

Le modèle de hasards proportionnels Cox a été employé pour comparer statistiquement l'espérance de vie des agents correctionnels à celle des individus des deux autres groupes. Le premier modèle comparait deux catégories de retraités du Service correctionnel du Canada : les agents correctionnels retraités (classifiés Cx) et les autres retraités du Service (classifiés autre que Cx). Le second modèle comparait les agents correctionnels retraités (Cx) à l'ensemble des autres fonctionnaires retraités.

Il a fallu tenir compte de plusieurs facteurs extérieurs (variables indépendantes) dans l'élaboration de ces modèles statistiques. Les facteurs suivants ont été contrôlés statistiquement : l'âge en début d'emploi, les années de service, la raison de la retraite (âge, démission, santé, décès) et la classe sociale (fonction du niveau de revenu). Le contrôle de ces facteurs était nécessaire pour les raisons suivantes.

D'une part, toute analyse globale doit tenir compte du fait que les fonctionnaires fédéraux débutent leur carrière à des âges qui varient considérablement selon les personnes. Ces écarts d'âge considérables en début de carrière peuvent fausser les estimés de survie, c'est pourquoi il faut les contrôler. Toutes choses égales d'ailleurs, les personnes qui commencent à travailler à un âge plus avancé ont une espérance de vie légèrement plus longue puisqu'elles ont déjà survécu à tous les risques que courent les jeunes.

D'autre part, il a fallu tenir compte des années de service (différence entre l'âge en début de carrière et l'âge à la retraite). Là encore, les fonctionnaires fédéraux se retirent à des âges qui varient considérablement; il a donc été possible de tenir compte des années de service comme facteur indépendant et d'en estimer l'incidence sur l'espérance de vie. Il s'est avéré précieux d'avoir pu contrôler les années de service parce que cette variable a permis de vérifier si, comme le veut l'hypothèse, l'emploi ou la profession des gens influe d'une quelconque façon (conditions de travail ou mode de vie) sur leur espérance de vie. On s'attendrait à une corrélation positive entre les années de service et l'espérance de vie (quand l'un augmente, l'autre suit), même lorsque compte est tenu de l'âge d'entrée en fonction. Un rapport négatif entre les années de service et la survie laisserait supposer que la profession a pour effet, d'une façon ou d'une autre, de réduire l'espérance de vie. Le cas échéant, les personnes qui ont le plus d'ancienneté, toutes autres proportions gardées

d'ailleurs, auraient une espérance de vie moindre.

En outre, on pourrait naturellement penser qu'il existe un rapport entre le motif de la retraite et l'espérance de vie. En particulier, on pourrait s'attendre que la répartition des données de survie soit moindre dans le cas des travailleurs qui décèdent dans l'exercice de leurs fonctions. On pourrait également penser que les personnes qui se retirent pour des raisons de santé ont une espérance de vie plus courte que celles qui démissionnent de leur plein gré ou qui prennent leur retraite parce qu'elles ont atteint un certain âge.

Enfin, les recherches passées sur la mortalité ont fait ressortir qu'il existe un rapport étroit entre l'espérance de vie et la classe sociale. Puisque le niveau de revenu est en Amérique du Nord l'un des indicateurs les plus probants du rang social, on s'attendrait que les personnes qui gagnent très bien leur vie aient une espérance de vie plus longue que ceux qui sont moins bien nantis.

*Le métier d'agent
correctionnel ne comporte
pas de risque professionnel
susceptible de réduire
l'espérance de vie de ceux
qui l'exercent.*

Conclusions tirées de l'analyse statistique

Les analyses faites au moyen des deux modèles d'analyse des données de survie ont révélé que l'âge d'entrée en fonction professionnelle, les années de service et le niveau de revenu sont statistiquement significatifs et qu'ils ont une incidence positive sur la survie. Ainsi, les personnes qui gagnent un revenu élevé peuvent s'attendre à vivre plus longtemps que celles qui gagnent moins bien leur vie. La dernière variable, le motif de

la retraite, a également une signification statistique, mais celui-ci joue négativement sur la survie. Ainsi, comme on le devine, les personnes qui meurent avant leur retraite ou qui se retirent pour des raisons de santé ont une espérance de vie moindre.

Toutefois, les comparaisons statistiques qui présentent le plus d'intérêt sont celles qui rapprochent les agents correctionnels (Cx) retraités et les retraités des deux autres groupes. Le premier modèle comparait les agents correctionnels retraités (Cx) aux retraités du Service correctionnel du Canada qui n'étaient pas classifiés Cx. Comme le montre la figure 2, les agents correctionnels ont une espérance de vie légèrement plus courte que les employés du Service correctionnel qui ne sont pas classifiés Cx. En revanche, après le contrôle de toutes les variables indépendantes mentionnées ci-dessus, il n'est pas resté de différence statistique entre les deux groupes, ce qui signifie que les Cx et les non-Cx ont une espérance de vie essentiellement égale. D'après ce résultat, la légère différence de longueur de l'espérance de vie des deux groupes est le fait de variables indépendantes qui ont été contrôlées, et non d'un risque professionnel comme tel.

Le second modèle comparait les Cx aux autres fonctionnaires retraités. Comme dans le premier cas, il n'existait pas de différence statistiquement significative entre les deux groupes.

Conclusion

Cette étude prouve que le métier d'agent correctionnel ne comporte pas de risque professionnel susceptible de réduire l'espérance de vie de ceux qui l'exercent. Les employés du Service correctionnel du Canada, qu'ils soient agents correctionnels ou classifiés autrement que Cx, peuvent s'attendre à vivre aussi longtemps que les autres fonctionnaires fédéraux. Et mieux encore, les employés du Service correctionnel du Canada peuvent s'attendre à vivre plusieurs années de plus que le Canadien moyen. ■

Profil des intervenants dans le domaine de la santé mentale judiciaire : résultats d'une première étude

par David Nussbaum

Psychologue en chef et coordonnateur de la recherche, Service de criminalistique de la Communauté urbaine de Toronto, Institut psychiatrique Clarke, et département de psychiatrie, université de Toronto,

Mark Lang

Adjoint de recherche, Service de criminalistique de la Communauté urbaine de Toronto

et Richard Repaci

Interne en psychologie, Service de criminalistique de la Communauté urbaine de Toronto

Les personnes qui travaillent quotidiennement avec les détenus dans les établissements subissent un stress professionnel très grave qui mène à l'épuisement professionnel¹. Ce stress est dû à l'impulsivité des gens dont s'occupent les intervenants, aux inquiétudes qu'ils ont pour leur sécurité, à la nature des personnes dont ils ont la charge, ainsi qu'à leurs collègues, à la portée souvent restreinte de leurs fonctions professionnelles et au milieu de travail. Ces circonstances amènent souvent les intervenants à penser qu'ils sont exploités, ce qui exacerbe leur colère et leur épuisement².

Même si les intervenants qui travaillent dans les services de santé mentale judiciaire sont souvent appelés à exercer des fonctions variées, cet atout peut devenir une source supplémentaire de stress vu l'ambiguïté résultante des fonctions³.

Plus précisément, les patients se trouvent dans un état ambigu, celui d'être « fou ou mauvais, ou les deux ». Tant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une évaluation, ils risquent d'être perçus soit comme des malades mentaux chroniques qui peuvent difficilement être tenus responsables de leurs actions, soit comme des déficients mentaux moyens qui sont en partie responsables de leurs actions, soit comme des personnes essentiellement saines d'esprit qui sont atteintes de certains troubles de la personnalité, mais qui sont entièrement responsables des crimes qu'elles ont commis.

À cause du statut ambigu des patients, le rôle de l'intervenant dans le domaine de la santé mentale judiciaire change souvent. Alors que les intervenants ont tendance à vouloir « soigner » les patients qu'ils perçoivent comme malades, ils sont plus portés à surveiller ou à juger ceux qu'ils perçoivent comme sains d'esprit. Les intervenants, étant humains, ont des attitudes et des expériences qui influencent non seulement leur travail, mais éventuellement la façon dont ils s'y prennent avec les patients. Le rang socio-économique des patients, leur intelligence, leur niveau de scolarité

et leur degré de sophistication, leurs antécédents mentaux, leur origine raciale ou leurs convictions religieuses et la nature du crime dont ils sont accusés sont autant de facteurs

qui sont susceptibles d'influencer le comportement des intervenants.

Cette étude avait pour but de voir comment s'y prend le personnel d'un grand centre urbain de criminalistique pour concilier ses nombreuses obligations professionnelles et privées. Vu qu'il s'agit là du premier volet d'une éventuelle série d'études sur la façon dont le personnel réagit au stress professionnel, il faut prendre les conclusions présentées comme étant provisoires et constituant une orientation en vue d'une analyse subséquente plus détaillée.

Méthode d'étude

Les chercheurs ont demandé à des intervenants de cinq domaines (psychiatres et psychiatres-adjoints, psychologues et étudiants en psychologie, personnel infirmier, travailleurs sociaux et agents correctionnels) de remplir un questionnaire⁴. Dans celui-ci, on leur demandait d'indiquer les deux réactions d'adaptation qu'ils adoptaient le plus souvent dans leurs échanges avec les patients dans les quatre situations de base suivantes : avec des malades mentaux qui leur inspirent de la sympathie, mais dont l'état ne s'améliorera vraisemblablement pas; avec des patients atteints de troubles de la personnalité qui leur sont désagréables, mais qui ont de fortes chances d'obtenir une libération anticipée parce que leur passé criminel n'est pas chargé; avec un patient apparemment sain d'esprit qui a commis un crime particulièrement odieux (comme le meurtre d'un enfant ou d'un bébé) qui détonne complètement à la lumière des antécédents de l'accusé; en cas d'éclat violent avec un patient qui justifie

¹ Gerstein (L.), Topp (C.G.) et Correll (G.), « The Role of the Environment and Person When Predicting Burnout Among Correctional Personnel », *Criminal Justice and Behavior*, n° 14, mars 1987, p. 352-369.

² Farmer (J.A.), « Relationship Between Job Burnout and Perceived Inmate Exploitation of Juvenile Correction Workers », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, n° 32, janvier 1988, p. 67-73.

³ Gerstein, Topp and Correll, « The Role of the Environment and Person When Predicting Burnout Among Correctional Personnel ».

⁴ Pour obtenir un exemplaire du questionnaire, s'adresser aux auteurs, aux soins de l'Institut psychiatrique Clarke de Toronto (Ontario).

que celui-ci soit placé de force dans une chambre sûre.

Dans le questionnaire, on demandait également aux participants d'indiquer à quel point ils trouvaient que leur occupation était une source de tension, depuis combien de temps ils travaillaient au centre de criminalistique, le degré de satisfaction personnelle qu'ils tiraient de leur travail et leur sexe, âge et groupe professionnel.

Les employés interviennent auprès des patients d'abord pour les aider, peu importe les circonstances.

Résultats

Les réponses des participants en ce qui concerne leurs rôles intuitifs et les réactions (d'adaptation) adoptées dans chacune des quatre situations décrites ci-dessus ont fait l'objet d'une analyse distincte. Les données brutes ont d'abord été ventilées par groupe professionnel, mais les résultats ont dû être regroupés à cause du très faible nombre d'individus dans chaque groupe.

L'échantillon comptait 18 membres du personnel, soit deux agents correctionnels, trois infirmières autorisées, trois psychiatres, quatre psychiatres-

adjoints, deux psychologues et deux étudiants en psychologie, un préposé aux loisirs et deux travailleurs sociaux.

Résultats quant aux rôles du personnel

D'après les réponses données par les participants, les rôles adoptés par le personnel se classent en cinq catégories : aide, évaluation, garde, empathie et extension du système judiciaire. Le tableau 1 illustre la répartition de ces rôles intuitifs.

Le tableau 1 montre que les employés interviennent auprès des patients d'abord pour les aider, peu importe les circonstances. Le rôle le plus commun après celui d'aide variait selon le cas. Avec des patients violents, les intervenants se faisaient gardiens, strictement. Avec des malades mentaux ou des personnes accusées d'un crime particulièrement odieux, environ le cinquième des employés adoptait un rôle d'évaluateur. Cette proportion était pratiquement deux fois plus forte que dans le cas de patients atteints de troubles de la personnalité, circonstances dans lesquelles deux fois plus d'intervenants se percevaient comme des gardiens plutôt que comme des évaluateurs. Seulement un employé se montrait emphatique et ce, uniquement avec un patient qui était un citoyen autrement respectueux des lois accusé d'un crime odieux qui ne lui ressemblait pas. Il est intéressant de savoir que cet employé faisait

partie du personnel infirmier. Les autres employés jugeaient l'empathie inconvenante, peu importe les circonstances. Un psychiatre prenait le rôle d'extension du système judiciaire auprès d'un malade mental. Des cinq rôles possibles, les psychologues se voyaient davantage comme des évaluateurs.

Contrairement à la répartition des rôles intuitifs, la réaction des employés dans les quatre situations données variait considérablement.

Résultats quant aux réactions d'adaptation

Les questions posées aux participants sur la façon dont ils réagissent selon les circonstances ont permis de dégager six styles d'adaptation différents : la distanciation, l'intellectualisation, le soutien entre collègues, la résignation (c'est-à-dire le fait d'accepter que le problème est permanent), l'affirmation de son autorité et la sublimation (voir le bien que l'on fait dans son travail ou auprès des patients). La prévalence de ces styles d'adaptation dans les quatre situations types est donnée au tableau 2.

Tableau 1
Répartition des rôles intuitifs selon la situation

	Aide	Évaluation	Garde	Empathie	Extension du système judiciaire
Malade mental	66,7% (12)*	22,2% (4)	5,6% (1)	0	5,6% (1)
Patient atteint d'un trouble de la personnalité	66,7% (12)	11,1% (2)	22,2% (4)	0	0
Patient sain d'esprit accusé d'un crime odieux	66,7% (12)	22,2% (4)	5,6% (1)	5,6% (1)	0
Patient violent	52,9% (9)	0	47,1% (8)	0	0

*Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de participants.

Tableau 2
Répartition des réactions d'adaptation selon la situation

	Distanciation	Intellectualisation	Soutien entre collègues	Résignation	Affirmation de son autorité	Sublimation
Malade mental	50% (9)*	17% (3)	6% (1)	17% (3)	0	11% (2)
Patient atteint d'un trouble de la personnalité	50% (9)	22% (4)	6% (1)	11% (2)	6% (1)	0
Patient sain d'esprit accusé d'un crime violent	39% (7)	56% (10)	6% (1)	0	0	0
Patient violent	24% (4)	53% (9)	24% (4)	0	0	0

*Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de participants.

Contrairement à la répartition des rôles intuitifs, la réaction des employés dans les quatre situations données variait considérablement. Lorsqu'ils s'occupaient de malades mentaux ou de patients atteints de troubles de la personnalité, la plupart des intervenants optaient pour la distanciation. Quand le patient était une personne accusée d'un seul crime odieux qui ne lui ressemblait pas, la plupart des intervenants intellectualisaient la situation. Pour reprendre la réponse d'un des psychologues :

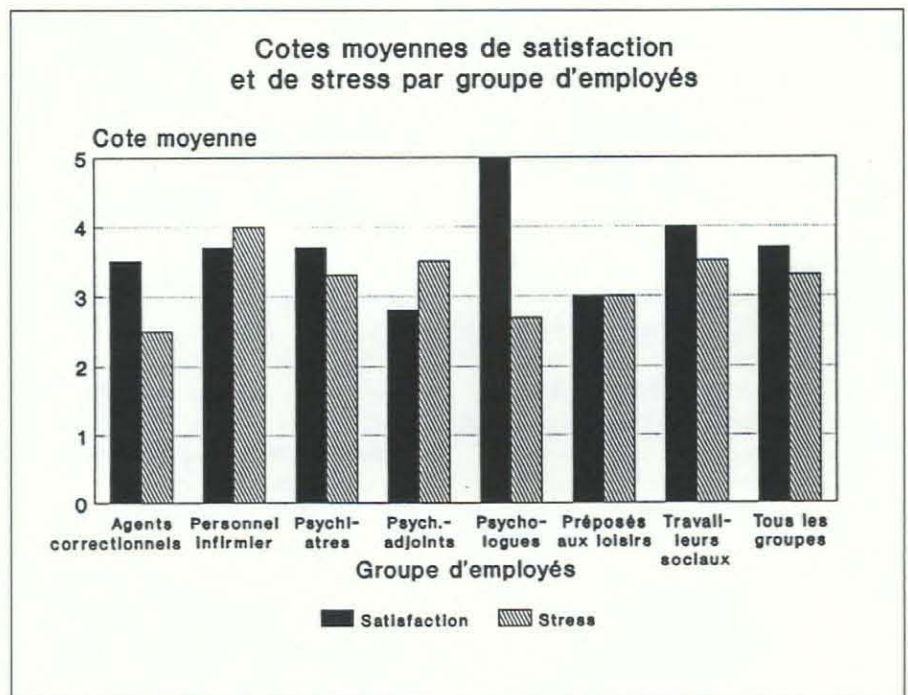
Je prends le cas d'une personne qui pendant 30 ou 40 ans a respecté les lois, a subvenu aux besoins de sa famille et a accompli son devoir d'époux et de parent. Puis un jour, sous l'effet d'une tension extrême, pendant un laps de cinq minutes, cette personne perd les pédales et pose un geste horrible, qui s'oppose complètement à sa nature. En fonction de quoi vais-je juger cette personne – 30 années d'une vie décente ou cinq minutes de folie?

[traduction]

La plupart des intervenants optaient pour l'intellectualisation quand ils s'occupaient d'un patient violent.

Résultats quant au stress et à la satisfaction professionnels

Les niveaux de stress et de satisfaction éprouvés par les différents



groupes de personnel sont illustrés par la figure. Ces niveaux étaient comparables dans pratiquement tous les cas, à deux exceptions près : les psychologues étaient généralement moins tendus et plus satisfaits de leur travail tandis que les psychiatres-adjoints étaient légèrement moins satisfaits. Cette insatisfaction dans le second cas est peut-être due au fait que les adjoints n'ont pas l'impression de jouer un rôle de premier plan dans le processus décisionnel.

Commentaire

C'est la première fois que l'on tente d'analyser certaines questions qui sont importantes à la gestion éclairée, compétente et efficace d'un centre de détention judiciaire. Malheureusement, à cause de la taille limitée de l'échantillon dans l'unité de soins judiciaires étudiée, il n'a pas été possible d'extrapoler. On peut néanmoins conclure que toute étude future devrait porter sur plusieurs établissements pour permettre la comparaison de différentes catégories de personnel

Il a déjà été dit que les personnes qui choisissent de travailler quotidiennement avec les criminels atteints de troubles mentaux sont d'une toute autre trempe que le commun des mortels.

dans différents types d'établissement (p. ex. unité de soins judiciaires, centre de détention et prison). Une étude de portée plus vaste se prêterait également à une analyse des rapports entre les différents styles d'adaptation, le stress au travail et la satisfaction professionnelle. On pourrait ensuite encourager le personnel à adopter de nouveaux styles d'adaptation pour réduire le stress au travail, améliorer la gestion et profiter au personnel et aux détenus.

En conclusion, quelques mots sur le genre de personne qui travaille dans les divers milieux. Il a déjà été dit⁵ que les personnes qui choisissent de travailler quotidiennement avec les criminels atteints de troubles mentaux sont d'une toute autre trempe que le commun des mortels. Les données présentées ici indiquent que, du moins en partie, ces personnes sont capables d'aider autrui même quand elles ne peuvent s'identifier à la personne qu'elles aident. Les intervenants dans le domaine de la santé mentale judiciaire se distinguent peut-être par leur capacité de se distancer d'autrui et par leur désir d'aider leur prochain. ■

⁵ Turner (E.), *communication personnelle*, 1987.

L'enquête sur les prisons : les prisons écossaises d'après le personnel correctionnel et les détenus

par Ed Wozniak et David McAllister
Central Research Unit, Scottish Office

L'enquête sur les prisons a été menée dans le but de sonder l'opinion du personnel correctionnel et des détenus sur le service correctionnel écossais (Scottish Prison Service), d'étudier les normes en vigueur, l'atmosphère et les rapports dans les prisons et de dégager l'orientation que le service correctionnel écossais devrait adopter à l'avenir selon le personnel et les détenus. D'ailleurs, ceux-ci ont tous été invités à prendre part au sondage.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de changement amorcé au sein du service correctionnel écossais, programme qui vise l'amélioration des normes et de la qualité du service. Les résultats de cette enquête, qui sont repris ici, ont déjà été intégrés au plan de gestion des prisons écossaises. D'autres enquêtes semblables seront entreprises pour contrôler la mise en œuvre des changements et rectifier le tir, au besoin.

Le sondage auprès du personnel : résultats

Établissements et conditions de travail

Très sommairement, le personnel correctionnel est très mécontent des conditions de travail ainsi que des établissements.

Plus des deux tiers (70 p. 100) des participants au sondage étaient très mécontents du manque d'espace et d'intimité dans les prisons qui, selon eux, les gênaient dans l'exercice de leurs fonctions (p. ex. pour la rédaction de rapports sur les progrès des prisonniers et la tenue des entrevues d'évaluation des employés). Un nombre égal de participants n'étaient pas contents des vestiaires réservés au personnel (70 p. 100), des réfectoires dans les prisons (66 p. 100) et des douches (66 p. 100). Un peu plus du tiers (39 p. 100) des participants trouvaient que les normes de propreté dans les prisons laissaient à désirer et que dans l'ensemble, la prison et ses bâtiments étaient en piètre état. Selon presque le quart des employés, la quantité de nourriture servie aux prisonniers était insuffisante.

Les aspects du travail de l'agent correctionnel

Les fonctions

La majorité (81 p. 100) des agents correctionnels aimaient leur travail et 43 p. 100 d'entre eux appréciaient la sécurité que leur apportait leur emploi. En revanche, seulement 54 p. 100 des agents correctionnels étaient d'avis que *Fresh Start* (« un nouveau départ », programme de changement au travail) avait provoqué une amélioration dans le milieu professionnel.

Pratiquement la moitié des gardiens en uniforme étaient d'avis que la haute direction comprenait fort peu ce qui se passait dans la prison. Quarante-quatre pour cent des participants étaient convaincus que les suggestions qu'ils pourraient faire pour améliorer le fonctionnement de la prison seraient ignorées par les gestionnaires supérieurs, ce qui aurait pour effet d'élargir encore plus le fossé qui sépare la haute direction des gardiens en uniforme. Cette affirmation corrobore le mécontentement général quant à la circulation de l'information au sein du service correctionnel écossais, particulièrement entre l'administration centrale et les prisons.

Malgré les changements récemment mis en œuvre par le service correctionnel écossais pour multiplier les contacts entre les détenus et le personnel, 57 p. 100 des employés ont déclaré que les agents correctionnels ne disposent pas des ressources nécessaires pour régler les problèmes personnels des détenus. En revanche, les réponses données par les participants à d'autres questions du sondage indiquent que ceux-ci aimeraient exercer ce genre d'intervention auprès des détenus à l'avenir. Avant de s'engager à cet égard, ils voudraient toutefois qu'on leur laisse le temps nécessaire et qu'on leur fournisse une formation pertinente.

La vie de famille

L'effet d'une occupation professionnelle qui crée des tensions dans ses rapports avec autrui, et particulièrement avec la famille, est révélateur. Quand on a demandé aux participants ce que selon eux leur famille pensait de leur emploi, la question des mutations obligatoires s'est imposée. Même si les participants reconnaissaient qu'ils s'étaient engagés en toute connaissance de cause à être mutés n'importe où en Écosse, en réalité, seulement 43 p. 100 des employés consultés ont affirmé qu'ils déménageraient volontiers en cas de transfert. Ce problème était forcément plus épineux dans le cas des employés mariés.

Plus de la moitié des participants qui avaient été contraints de déménager (au moins une fois pendant leur carrière dans 45 p. 100 des cas) avaient dû surmonter de graves difficultés – soit émotives, soit personnelles, soit financières – à la suite du déménagement.

Les projets amorcés et prévus par le service correctionnel écossais

Les employés appuyaient en masse la poursuite des projets déjà entrepris ainsi que la mise en œuvre de bon nombre des projets mentionnés dans des documents publiés par le service correctionnel écossais, comme « Opportunity and Responsibility »

(1990) [Occasion et responsabilité]. En particulier, 96 p. 100 des employés tenaient à ce que des lavabos et des toilettes soient installés dans toutes les cellules; 92 p. 100 étaient en faveur d'une stratégie nationale de planification des sentences des prisonniers dont la mise à exécution est prévue prochainement, 79 p. 100 croyaient à l'extension du principe de l'agent individuel, 74 p. 100 aux visites en famille pour les prisonniers et 63 p. 100 à la multiplication des visites à domicile.

Il est encourageant de constater que les deux tiers des participants appuyaient l'idée de nommer un porte-parole des prisonniers. Par contre, seulement 17 p. 100 du personnel était en faveur de la mise sur pied d'un système de représentation juridique des prisonniers pendant les procédures de règlement des griefs.

Un peu plus de la moitié des participants (58 p. 100) approuvaient l'installation de prises de courant dans les cellules. Les opposants au projet disaient craindre pour leur sécurité (risque d'électrocution), se soucier de l'imposition de la dépense d'une télévision aux familles des prisonniers et craindre que les prisonniers auraient tendance à passer trop de temps « entre leurs quatre murs » au lieu de participer à des programmes de développement individuel.

Les relations dans les prisons

L'évaluation de la qualité des relations dans les prisons était un des aspects les plus importants de l'enquête. Dans l'ensemble, les employés trouvaient que leurs rapports avec les prisonniers étaient bons (92 p. 100), de même que leurs rapports avec leurs collègues (95 p. 100). Ce sont plutôt les relations avec les directeurs des établissements qui causaient des préoccupations, quoique le problème était relatif puisque les trois quarts des employés se sont déclarés satisfaits de leurs rapports avec le directeur de l'établissement.

Environ les trois quarts des employés se sont dits satisfaits de leurs rapports avec les spécialistes qui travaillent en milieu correctionnel :

les psychiatres, les psychologues et les travailleurs sociaux. De même, 88 p. 100 des employés étaient contents de leurs rapports avec le personnel médical de l'établissement.

La sécurité physique

Le milieu carcéral comporte de nombreux dangers pour ceux qui y travaillent, chose que reflètent d'ailleurs les résultats de l'enquête. Soixante-six pour cent des employés ont déclaré qu'ils s'étaient inquiétés de leur sécurité physique au travail à un moment donné; près de la moitié ont rapporté avoir été victime d'une attaque au cours de leur carrière.

Cinquante-neuf pour cent des employés, à un moment donné, avaient craint de contracter l'hépatite B ou le VIH.

L'atmosphère

Personne ne peut nier qu'un vent de révolte a soufflé dans les prisons de l'Écosse entre le milieu et la fin des années 1980. Un des principaux objectifs de l'enquête était de sonder l'atmosphère dans les prisons à l'heure actuelle. C'est ainsi qu'il a été possible d'établir que moins de 10 p. 100 des employés trouvaient que l'atmosphère dans les prisons était tendue.

L'opinion des employés au sujet de l'établissement où ils travaillent et du service correctionnel écossais

Les participants ont répondu à des questions sur les pratiques de gestion employées au sein de l'établissement où ils travaillent et dans l'ensemble du service correctionnel écossais. Le problème qui a été souligné lourdement et constamment par les employés est le manque de communication à pratiquement tous les échelons du service correctionnel écossais.

Dans l'ensemble, les employés appuyaient les mesures en cours d'exécution (planification de la sentence, congé à domicile, etc.), mais ils étaient d'avis qu'ils devaient être mieux informés et, quand les circonstances le justifient, consultés. Seulement 8 p. 100 des employés ont

corroboré un énoncé selon lequel tout le personnel du service correctionnel écossais a une idée nette de la direction que prendra le service dans les cinq prochaines années. En outre, seulement 17 p. 100 des employés trouvaient que le service correctionnel écossais, en tant qu'organisme, communiquait adroitement ses nouvelles idées à son personnel.

D'un autre côté, positif celui-là, 41 p. 100 des employés étaient d'avis que le service correctionnel écossais attachait beaucoup de valeur à la participation de son personnel. Quarante-cinq pour cent des employés pensaient que le service correctionnel écossais prisait beaucoup la formation et le perfectionnement du personnel et plus de la moitié des employés trouvaient que le service déployait des efforts soutenus pour améliorer son rendement. Malgré cela, la plupart du personnel (80 p. 100) trouvait que les employés, entre eux, critiquaient beaucoup le fonctionnement du service et plus du tiers affirmait que les conflits entre le personnel et la direction étaient nombreux.

Les changements

Deux questions sur le changement ont été posées au personnel. D'abord, on demanda aux employés quels changements ils aimeraient apporter à la prison où ils travaillent, puis quels changements ils aimeraient apporter à l'ensemble du service correctionnel écossais. En réponse à la première question, les employés ont le plus souvent suggéré que des lavabos et des toilettes soient installés dans toutes les cellules. Venaient ensuite, quoique moins souvent, des suggestions visant le resserrement des régimes imposés aux prisonniers et la modification de la structure administrative de la prison pour réduire le nombre d'échelons de direction.

Quant à la seconde question, les employés ont répondu qu'ils souhaitaient des salaires plus élevés, de meilleures chances d'avancement et le recrutement de personnel supplémentaire. Bien des employés voulaient que les mutations obligatoires soient

abolies, que les échanges entre l'administration centrale du service correctionnel écossais et les prisons soient plus ouverts et que le nombre d'échelons de direction soit réduit. Le personnel désirait également que des changements soient apportés à l'aménagement même des prisons, avec notamment une réduction de la taille des prisons et un plus grand nombre de prisons semi-ouvertes et ouvertes.

Le sondage auprès des prisonniers : résultats

Les prisonniers, dans les réponses qu'ils ont données, demandaient le plus souvent et le plus instamment des contacts plus fréquents et intimes avec leur famille. La concrétisation de ce désir prenait des formes diverses pour différents groupes de prisonniers. Un grand nombre de prisonniers, pour la plupart des détenus purgeant de longues sentences, a proposé de changer le déroulement des visites conjugales ou familiales; beaucoup de prisonniers, toujours parmi ceux incarcérés à long terme, ont aussi demandé des congés à domicile et des congés de fin de semaine plus fréquents. La plupart des prisonniers étaient néanmoins conscients que l'amélioration des visites familiales ou conjugales était l'objectif qui, selon toute vraisemblance, serait atteint. Pour l'instant, ils trouvaient que les installations et les modalités de visites laissaient à désirer. L'amélioration des installations prévues pour les enfants en visite était le sujet qui préoccupait le plus les prisonniers : les trois quarts d'entre eux étaient d'avis que, dans l'état actuel des choses, ces installations étaient insatisfaisantes.

Vu l'éloignement et la difficulté d'accès de bon nombre des prisons écossaises, il n'est pas étonnant que la durée des visites a également été critiquée. Les deux tiers des prisonniers se sont dits mécontents de la situation. Enfin, le peu d'intimité pendant les visites a été critiqué par 78 p. 100 des détenus.

Les relations et l'atmosphère

Comme on l'a indiqué ci-dessus, une vague de violence a ébranlé le service correctionnel écossais à la fin des années 1980, avec des démonstrations sur les toits par des prisonniers violents et plusieurs prises d'otages. Compte tenu de ce contexte, une part considérable de l'enquête avait pour objet de sonder l'atmosphère générale et la qualité des relations dans les prisons.

La majorité des prisonniers (82 p. 100) était satisfaite de ses rapports avec les agents en uniforme; 12 p. 100 s'en sont même dits très satisfaits. En moindre proportion (73 p. 100), quoique à peu près égale à celle du personnel, les prisonniers étaient contents de leurs rapports avec les directeurs de la prison. Quarante-vingt-quinze pour cent des prisonniers étaient satisfaits de leurs rapports avec les autres prisonniers.

Moins de 20 p. 100 des prisonniers avaient de la difficulté à s'entendre avec les agents correctionnels, mais plus du quart des prisonniers considéraient que leurs relations avec les directeurs étaient tendues.

Quarante et un pour cent des détenus étaient en faveur de contacts plus fréquents entre les agents correctionnels et les prisonniers au sujet de problèmes personnels. Dans la mesure où les agents correctionnels comprennent le milieu carcéral, les problèmes seraient probablement résolus plus rapidement. Des prisonniers qui s'opposaient à cette idée, la plupart invoquait, pour justifier leur position, de mauvais rapports avec le personnel, le manque de confiance et le refus de divulguer des détails personnels de crainte que ceux-ci ne soient répétés.

La sécurité physique

On entend souvent dire qu'une prison est essentiellement un milieu dangereux; les résultats du sondage tendent un peu dans cette direction. Presque 20 p. 100 des prisonniers craignaient d'être attaqués par un employé; une proportion égale de détenus s'inquiétait d'être victime de la violence d'un

autre prisonnier. Quinze pour cent des détenus ont affirmé avoir déjà été attaqués par un employé pendant leur incarcération (y compris les cas où ils avaient dû être maîtrisés de force), 13 p. 100 avaient été attaqués par un autre détenu, et 6 p. 100, par un groupe de détenus.

Les normes

Pour la plupart, les prisonniers se sont dits satisfaits des normes générales de propreté en vigueur dans les prisons, mais le tiers des détenus étaient d'avis que les prisons n'étaient pas assez propres.

Pratiquement la moitié des détenus (47 p. 100) trouvaient que la nourriture était mal apprêtée; 62 p. 100, que les menus manquaient de variété, et 64 p. 100, que la qualité des aliments laissait à désirer.

Les services

Dans l'ensemble, les prisonniers s'entendaient bien avec les spécialistes (psychologues, travailleurs sociaux et agents d'éducation) (moins de 20 p. 100 des prisonniers se sont plaints à ce sujet). En revanche, plus du tiers des prisonniers ont déclaré qu'ils ne s'entendaient pas avec le personnel médical.

Outre les rapports avec les spécialistes, les prisonniers trouvaient que la qualité des soins qui leur étaient administrés n'était pas constante, particulièrement en ce qui avait trait aux soins médicaux (57 p. 100) et psychologiques (54 p. 100). La plupart des prisonniers étaient satisfaits à la fois de la qualité des services fournis par les travailleurs sociaux et des soins dentaires, mais il n'empêche que presque le tiers des prisonniers jugeaient que la qualité des services et les conseils fournis par les travailleurs sociaux n'étaient pas bons tandis que 35 p. 100 des prisonniers n'étaient pas satisfaits des soins dentaires. En revanche, les prisonniers étaient plus contents des services d'enseignement fournis en prison, 27 p. 100 d'entre eux ayant déclaré que ces services étaient de qualité plutôt bonne et 43 p. 100, bonne.

Les changements

On a demandé aux prisonniers, comme on l'avait fait aux employés, d'indiquer les changements qu'ils aimeraient voir dans la prison où ils étaient incarcérés et dans l'ensemble du service correctionnel écossais. Dans un cas comme dans l'autre, le changement souhaité par les prisonniers était manifeste : ils voulaient davantage de contact avec leurs familles. Plus précisément, les prisonniers souhaitaient une amélioration des modalités de visites – c'est-à-dire des visites plus longues, plus fréquentes et plus intimes. D'aucuns pensaient qu'il faudrait envisager la mise sur pied de visites familiales et conjugales en prison ainsi que la multiplication des programmes de congés à domicile.

Conclusions

Certains des résultats du sondage n'étaient pas prévisibles, compte tenu des troubles qui ont secoué le milieu carcéral en Écosse entre le milieu et la fin des années 1980. Dans l'ensemble, le personnel et les prisonniers étaient satisfaits des rapports entretenus en prison.

Le personnel veut que les projets ébauchés ou prévus soient mis en œuvre. Les projets importants, comme les programmes de congés à domicile, sont appuyés par le personnel et par les prisonniers.

Les prisonniers veulent pouvoir entretenir des liens plus étroits avec leurs familles. Et si des améliorations physiques, comme l'installation de lavabos et de toilettes dans toutes les cellules, importent aux prisonniers, elles sont bien loin de constituer pour eux la priorité.

Les conclusions du sondage ne sont pas toutes bonnes. Certaines choses sont inquiétantes. Dans certaines prisons, les rapports sont envenimés et les modalités de visites ont été vivement critiquées. Dans d'autres, le service de la nourriture, la qualité de la nourriture et la diversité des menus (préoccupations qui pèsent beaucoup à la majorité des prisonniers) préoccupent à la fois le personnel et

les prisonniers : c'est signe qu'un changement majeur s'impose. Tant les prisonniers que le personnel trouvent que les articles personnels de base, comme les vêtements et les chaussures, laissent à désirer. Même si ces choses peuvent sembler banales et dérisoires par rapport au fait que les prisonniers sont privés de leur liberté, il n'en reste pas moins que pour bon nombre de prisonniers, le signe d'un changement véritable au sein du service correctionnel écossais sera évalué en fonction de l'amélioration de choses comme la nourriture et les vêtements, et non en fonction de la mise en œuvre de grandes politiques.

Rien que le fait que le service correctionnel écossais ait amorcé un projet de recherche comme cette enquête sur les prisons témoigne, à notre avis, du sérieux avec lequel le service envisage le changement et l'émergence d'une organisation de qualité. Cette enquête se veut une appréciation globale et honnête du travail qui attend le service correctionnel écossais. Sans l'information qu'elle a fournie, le choix de l'orientation que devrait adopter le service se serait avéré difficile, voire impossible.

L'enquête sur les prisons n'est rien de plus qu'un cliché des prisons, à un moment particulier – les rapports, l'atmosphère et les normes dans les prisons changent avec le temps et ces changements surviennent parfois très rapidement. L'enquête a donné réponse à certaines questions et en a dégagé d'autres auxquelles il faudra aussi donner réponse. Des tentatives à cet égard ont été faites après coup, à petite échelle, mais il n'en reste pas moins que de nombreux domaines doivent être étudiés et que dans le cas de certains groupes d'employés et de prisonniers, il faut mettre au point des moyens plus perfectionnés de s'inspirer des besoins et des expériences. L'enquête a été très utile aux fins de planification, et des sondages complémentaires permettront d'apprécier les changements survenus et leurs conséquences. ■

Le suicide dans les pénitenciers fédéraux du Canada¹

par G. Neil Conacher

Professeur adjoint et président, psychiatrie médico-légale et correctionnelle, département de psychiatrie, université Queen's, et directeur, Service de psychiatrie, Centre régional de traitement, région de l'Ontario, Pénitencier de Kingston

On enferme dans les prisons les personnes qui ont dérogé aux codes de conduite sociale. Or, dans le cas de bien des détenus, la dérogation aux lois n'est qu'une manifestation du fait que de toute leur vie, ils n'ont pas su forger des relations sociales stables. Si les criminels étaient capables de s'entourer du genre de réseau de soutien social que la majorité des gens prend pour acquis, bon nombre d'entre eux ne seraient pas en prison. Le risque de suicide chez les détenus est élevé et la lutte contre le suicide en milieu carcéral est difficile.

La recherche sur la prédiction du suicide chez les détenus

...les détenus suicidaires affichent... peu de caractéristiques qui permettent de deviner leurs intentions². [traduction]

Généralement, les résultats des recherches sur la prédiction du suicide faites en dehors du milieu carcéral sont présentées sous forme de facteurs de risque de suicide, le principe sous-jacent étant que plus les facteurs de risque chez une personne sont nombreux, plus il est probable que celle-ci se suicide. Il faut toutefois souligner certains points : l'hypothèse selon laquelle les facteurs de risque « s'accumulent » est-elle fondée³?

L'existence d'un facteur de risque ne constitue pas en soi une cause de suicide. Et, s'il est difficile d'essayer d'expliquer pourquoi une personne a mis fin à ses jours, il est encore plus ardu de tenter de savoir qui sont les individus qui songent à se donner la mort.

En milieu carcéral, le problème de la prédiction est encore plus compliqué. D'emblée, on retrouve chez bon nombre de détenus assez de facteurs de risque pour que l'on considère que ces individus, d'après les normes qui valent dans la collectivité, courent un risque élevé de suicide, sans même tenir compte des tensions particulières que crée la vie derrière les barreaux.

Le suicide en prison n'est pas plus commun à certains âges qu'à d'autres et il n'existe pas de rapport significatif entre le suicide et la nature de l'infraction ou la durée de la peine.

Les recherches sur le suicide en prison ont tendance à toutes suivre le même format. On insiste sur le risque élevé de suicide en prison (on peut aller jusqu'à affirmer que l'incidence de suicide est à la hausse⁴, quoique les chiffres à cet égard puissent être mis en doute⁵). Ces recherches ont notamment abouti aux conclusions suivantes :

- le risque de suicide est plus fort aux premiers temps de l'emprisonnement (toutefois, certains détenus se suicident de nombreuses années après leur arrivée en prison⁶).
- Le risque de suicide est le plus fort chez les prisonniers en détention provisoire⁷.
- L'incidence de suicide est forte chez les délinquants violents, les délinquants sexuels et les détenus incarcérés à perpétuité⁸.
- Les détenus suicidaires ont souvent des antécédents psychiatriques⁹.
- La pendaison est le moyen le plus souvent employé par les détenus

¹ Pour obtenir la version intégrale de cet article, s'adresser à l'auteur, G. Neil Conacher, Directeur, Services psychiatriques, Centre régional de traitement (Ontario), Pénitencier de Kingston, Kingston (Ontario) K7L 4V7.

² Backett (S.A.), « Suicide in Scottish Prisons », *British Journal of Psychiatry*, n° 151, 1987, p. 218-221, p. 221.

³ Levey (S.), « Suicide », dans R. Bluglass and P. Bowden (éd.), *Principles and Practice of Forensic Psychiatry*, Édinburgh, Churchill Livingstone, 1990.

⁴ Dooley (E.), « Prison Suicide in England and Wales, 1972-87 », *British Journal of Psychiatry*, n° 156, 1990, p. 40-45.

⁵ House (A.), « Prison Suicides », *British Journal of Psychiatry*, n° 156, 1990, p. 586-587.

⁶ Dooley, « Prison Suicide in England and Wales, 1972-87 », p. 40.

⁷ Backett, « Suicide in Scottish Prisons ». Voir aussi Dooley, « Prison Suicide in England and Wales, 1972-87 ». Et voir Hurley (W.), « Suicides by Prisoners », *Medical Journal of Australia*, n° 151, 1989, p. 188-189.

⁸ Dooley, « Prison Suicide in England and Wales, 1972-87 ». Voir aussi Hurley, « Suicides by Prisoners ». Et voir Salive (M.E.), Smith (G.S.) et Brewer (T.F.), « Suicide Mortality in the Maryland State Prison System, 1979 Through 1987 », *Journal of the American Medical Association*, n° 262, 1989, p. 365-369.

⁹ Backett, « Suicide in Scottish Prisons ». Voir aussi Dooley, « Prison Suicide in England and Wales, 1972-87 ». Voir aussi Hurley, « Suicides by Prisoners ». Et voir Salive, Smith and Brewer, « Suicide Mortality in the Maryland State Prison System, 1979 Through 1987 ».

pour se donner la mort, suivi par la coupure des veines et la surdose¹⁰.

Les principales conclusions découlant d'un volume important de recherches récentes sont pratiquement identiques à celles que formulait en 1880 un inspecteur médical dans son rapport destiné au *Board of Prison Commissioners* de l'Angleterre et du Pays de Galles (voir tableau 1)¹¹.

Dans un article qui doit paraître prochainement, Green et al.¹² affirment, après avoir passé en revue 133 suicides survenus dans les prisons fédérales du Canada entre 1977 et 1988, que le suicide en prison n'est pas plus commun à certains âges qu'à d'autres et qu'il n'existe pas de rapport significatif entre le suicide et la nature de l'infraction ou la durée de la peine. Des suicidés étudiés, seulement un était un délinquant primaire. La plupart des suicidés étaient célibataires et la majorité d'entre eux avait déjà tenté de se suicider par le passé. L'alcoolisme, la toxicomanie et les troubles psychiatriques étaient communs chez ces détenus. Les suicides ne survenaient pas à un moment

Tableau 1

- Le suicide est plus probable pendant les premières semaines d'incarcération.
- Le risque de suicide est trois fois plus élevé dans les prisons que dans la population générale.
- Les délinquants incarcérés pour la première fois et ceux qui sont en détention provisoire courent le plus grand risque. Le suicide est très commun chez les détenus violents.

« ...dans la mesure où chaque décès de cause naturelle est signe de maladie très répandue dans la population générale, chaque suicide en prison est un signe d'une grande souffrance physique et mentale. » [Traduction]

D^r R.M. Gover, rapport présenté au Board of Prison Commissioners de l'Angleterre et du Pays de Galles, 1880.

Tableau 2
Suicides dans les établissements fédéraux, par région

	% de suicides*	% de détenus**	Rapport
Atlantique	13	8,5	1,53
Québec	37	30,6	1,20
Ontario	30	27,8	0,83
Prairies	11	18,7	0,75
Pacifique	8	14,4	0,55

* Basé sur les chiffres extraits de Green C.M. et al., « A Study of 133 Suicides Among Canadian Federal Prisoners », article non publié.

** Basé sur les chiffres extraits de *Basic Facts 1990*, compilé par le Service correctionnel du Canada.

particulier de la journée ou de la nuit. Les chercheurs ont constaté une nette variation régionale de l'incidence de suicide à l'échelle du Service correctionnel du Canada, mais ils n'avaient pas rajusté les chiffres en fonction des populations carcérales régionales. Un rapport brut entre les nombres de suicides et le pourcentage de détenus dans chaque région fait ressortir une variation linéaire des chiffres à l'échelle du pays, et notamment une différence par un coefficient de presque trois des taux entre les régions de l'Atlantique et du Pacifique. Ces rapports figurent au tableau 2.

La recherche sur la lutte contre le suicide en prison

Plusieurs auteurs ont avancé des moyens de lutter contre le suicide en prison; de ceux-ci, rares sont ceux qui ont fait l'objet d'une évaluation rigoureuse et leur efficacité dans le cas des détenus purgeant de longues peines n'a pas été contrôlée¹³.

La candeur de Salive et al., qui reconnaissent que les recherches utiles sur les programmes de lutte contre le suicide sont rares, ne les empêche pas, comme la plupart des auteurs, de suggérer comment les services correctionnels pourraient lutter contre le suicide.

On fait ordinairement la distinction entre les mesures de lutte **secondaire**, c'est-à-dire les interventions auprès des suicidaires reconnus, et les mesures de lutte **primaire**, où l'intention vise plutôt des facteurs du milieu qui sont susceptibles de réduire l'incidence générale de suicide.

Les grands programmes de lutte secondaire s'appuient sur diverses mesures comme des cellules de détention spéciales pour l'observation des détenus suicidaires, c'est-à-dire une surveillance individuelle, 24 heures sur 24, la consultation de la famille et des amis pour faciliter le dépistage des détenus suicidaires et l'utilisation d'outils d'observation des détenus¹⁴. Or, on s'inquiète très peu de veiller à ce que ces programmes profitent

¹⁰ Dooley, « *Prison Suicide in England and Wales, 1972-87* ». Voir aussi Hurley, « *Suicides by Prisoners* ». Et voir Salive, Smith and Brewer, « *Suicide Mortality in the Maryland State Prison System, 1979 Through 1987* ».

¹¹ Topp (D.O.), « *Suicide in Prison* », *British Journal of Psychiatry*, n° 134, 1979, p. 24-27.

¹² Green (C.M.), Andre (G.), Kendall (K.), Looman (T.) et Polvi (N.), « *A Study of 133 Suicides Among Canadian Federal Prisoners* ». À l'étude, Centre psychiatrique régional (Prairies), 1992.

¹³ Salive, Smith and Brewer, « *Suicide Mortality in the Maryland State Prison System, 1979 Through 1987* ».

¹⁴ Rakis (J.) et Monroe (R.), « *Monitoring and Managing the Suicidal Prisoner* », *Psychiatric Quarterly*, n° 60, 1989, p. 151-160, p. 154.

aux détenus qui sont réellement suicidaires plutôt qu'aux détenus qui cherchent à se soulager des contraintes de l'incarcération¹⁵. De surcroît, pratiquement rien ne prouve que de tels programmes, qui peuvent finir par coûter très cher, sont efficaces. En fait, des arguments convaincants peuvent être avancés pour souligner la futilité des mesures de lutte axées sur le dépistage des détenus suicidaires et la prévention du suicide¹⁶.

Les mesures de lutte primaire exigent généralement une planification préalable et une mise en œuvre soignée. Il faut d'abord que les autorités judiciaires modifient les politiques en matière de détention provisoire et d'imposition des peines, puis il faut songer à l'aménagement des prisons avant que celles-ci ne soient construites. Généralement, de telles mesures exigent un effectif plus nombreux et elles sont mises en œuvre pratiquement à l'insu du personnel de première ligne, même si l'on attend généralement de celui-ci qu'il communique mieux avec les détenus.

Au chapitre de la lutte contre le suicide en prison, il serait peut-être préférable de privilégier des mesures générales visant la réduction du stress et l'acquisition de mécanismes d'adaptation plutôt que des mesures spécifiques pour reconnaître les suicidaires¹⁷.

Au chapitre des mesures de lutte primaire contre le suicide en prison, il faut envisager des solutions autres que l'emprisonnement, l'hospitalisation et le traitement quant les circonstances l'exigent ainsi que des politiques pour réduire le stress causé par l'emprisonnement en améliorant les conditions dans les prisons et en mettant à la disposition de tous les détenus des services d'aide adéquats¹⁸.

Pour louables que soient ces paroles, elles risquent de sembler

Dans les faits, la tentative de suicide est probablement le plus commun des symptômes par lesquels on identifie les suicidaires.

naïves compte tenu de l'augmentation du nombre de détenus dans les prisons et du climat général d'austérité financière.

La raison porte à penser que les gens qui se suicident en prison mettent fin à leurs jours justement **parce qu'ils** sont incarcérés¹⁹ et la plupart des administrations auraient tendance à abonder dans le sens de l'inspecteur principal des prisons de l'Angleterre qui affirme que des réformes généralisées du régime carcéral ne se justifient pas pour régler un seul problème comme le suicide²⁰.

Le problème dans les faits

Il est bien connu que les personnes qui tentent de se suicider sont très différentes de celles qui arrivent à leurs fins, même si les deux groupes ont des traits communs et que des tentatives de suicide répétées constituent forcément un important facteur de risque de suicide²¹. Dans les faits, la tentative de suicide est probablement le plus commun des symptômes par lesquels on identifie les suicidaires, suivi de l'annonce de vive voix de l'intention de se suicider. Il est rare que l'on reconnaisse un suicidaire par un autre symptôme, à moins que celui-ci ne soit caractéristique d'une maladie mentale.

Le suicide est commun chez les malades mentaux incarcérés, malgré que ce soit probablement les suicides qu'il serait le plus aisé de prévenir. Le traitement de la maladie mentale peut suffire à atténuer le risque de suicide; les soins psychiatriques profitent le plus à ce groupe de détenus. L'intervention auprès d'autres suicidaires constitue un défi de taille pour les professionnels.

Il est possible de subjuguier une crise en isolant le détenu suicidaire, à moins que plusieurs détenus atteints de troubles ne soient réunis dans les zones d'isolement.

Dans la région de l'Ontario, chaque pénitencier est doté d'un système dynamique de contrôle des suicidaires. Ce système est schématisé au tableau 3. Une équipe de soins de santé mentale se réunit régulièrement pour discuter des interventions et de la gestion des suicidaires reconnus. Les interventions possibles en prison sont limitées et souvent, en cas de crise, la seule chose à faire est d'isoler le suicidaire et de lui couper physiquement l'accès aux objets qui servent habituellement à se donner la mort – une lame de rasoir ou une corde. Or, il est très facile de cacher une lame de rasoir sur sa personne ou de s'improviser une corde. L'intervention initiale se résume donc généralement

¹⁵ Haycock (J.), « *Manipulation and Suicide Attempts in Jails and Prisons* », *Psychiatric Quarterly*, n° 60, 1989, p. 85-98, p. 85.

¹⁶ Levey, « *Suicide* », p. 609.

¹⁷ Backett, « *Suicide in Scottish Prisons* », p. 221.

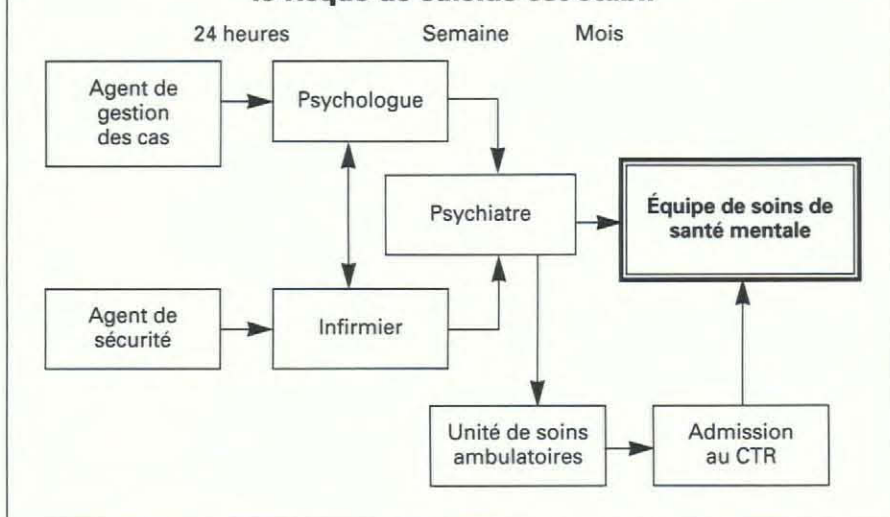
¹⁸ Hurley, « *Suicides by Prisoners* », p. 190.

¹⁹ House, « *Prison Suicides* », p. 587.

²⁰ Levey, « *Suicide* », p. 608.

²¹ Hawton (K.) et Fagg (J.), « *Suicide, and Other Causes of Death, Following Attempted Suicide* », *British Journal of Psychiatry*, n° 152, 1988, p. 359-366.

Tableau 3
Enchaînement des événements une fois que
le risque de suicide est établi



à vêtir le détenu d'une chemise en grosse toile ou en papier et à l'enfermer dans une cellule vide, voire même à le mettre sous observation constante avec une caméra en circuit fermé. Ces mesures sauvent des vies, mais peuvent se solder par une perte de confiance. En plus, on ne peut pas les répéter éternellement.

Il est possible de subjuguier une crise en isolant le détenu suicidaire, à moins que plusieurs détenus atteints de troubles ne soient réunis dans les zones d'isolement. Ce n'est que lorsque le détenu suicidaire est isolé qu'on peut tenter d'évaluer le risque de suicide « véritable ». Personnellement, à ce stade, si je n'ai pas repéré de signes d'une maladie mentale, j'essaie de dégager les circonstances sociales qui auraient pu provoquer la crise (malheureusement, la plupart des détenus sont peu loquaces à ce sujet) et j'analyse ce que dit le suicidaire au sujet de ses intentions. Si le détenu est prêt à me donner sa parole qu'il a renoncé à se faire du mal, j'accepte généralement le risque de réduire la surveillance, surtout quand le sujet est manifestement prêt à accepter de l'aide sous forme de séances de counseling régulières.

En revanche, les avantages des différents types de counseling ou de

consultation sont douteux. Rien ne prouve que le counseling est efficace, malgré la dépense de temps et d'argent qu'il entraîne. Dans le cas du traitement des toxicomanes, il est prouvé que le fait de forger des liens avec des pairs et avec des gens ayant des antécédents semblables qui sont aux prises avec des problèmes comparables peut être aussi efficace que des services de consultation professionnels. On peut supposer que cela vaut également pour les personnes saines d'esprit qui ont l'intention de se suicider. Par contre, d'encourager la formation de groupes d'entraide dans les prisons comporte certains dangers implicites. On risque que les groupes d'entraide de détenus qui sont sanctionnés par les autorités de la prison soient pris en main par des détenus puissants et deviennent un moyen d'exploiter les faibles et les désavantagés.

Les employés qui s'occupent d'un cas de suicide ont inévitablement une réaction émotionnelle

quelconque. Un sondage mené auprès de 43 conducteurs de train qui avaient eu l'expérience de voir quelqu'un se jeter sous leurs roues a révélé qu'un mois après l'incident, 21 des conducteurs avaient des souvenirs pénibles, importuns et intrusifs de l'incident, 13 avaient de la difficulté à s'endormir ou à dormir et 17 étaient susceptibles et prompts aux crises de colère. On diagnostiquait une névrose post-traumatique chez 16 p. 100 des conducteurs tandis que 39,5 p. 100 souffraient d'autres troubles psychiatriques, comme une dépression ou une phobie²². Une autre étude a révélé que le niveau de stress de pratiquement la moitié d'un échantillon de psychiatres qui avaient perdu un de leurs patients à cause d'un suicide était comparable au niveau de stress que l'on note chez les personnes qui cherchent de l'aide après le décès d'un parent²³.

Chez certains employés, un suicide peut provoquer un durcissement des attitudes à l'endroit des détenus. D'aucuns verront là une façon de se protéger d'un sentiment non déclaré de culpabilité. D'autres, et certains considéreront qu'il s'agit là d'une réaction plus saine, seront accablés par un suicide comme ils le seraient pour n'importe quel décès; ils peuvent donc sombrer dans la dépression, pleurer et remettre en cause leur raison d'être.

Les épidémies de suicides

Si l'on ne sait pas grand-chose du suicide en général, on en sait encore moins sur les épidémies de suicides qui frappent parfois les prisons, hormis le fait qu'elles existent²⁴. Il est déjà arrivé qu'il se produise dans la collectivité une flambée de suicides après qu'un personnage fictif d'une émission de télévision, de radio ou d'un autre média de divertissement se

²² Farmer (R.), Tranah (T.), O'Donnell (I.) et Catalan (J.), « Railway Suicide: The Psychological Effects on Drivers », *Psychological Medicine*, n° 22, 1992, p. 407-414.

²³ Chemtob (C.M.), Hamada (R.S.), Bauer (G.), Kinney (B.) et Torigoe (R.Y.), « Patients' Suicides: Frequency and Impact on Psychiatrists », *American Journal of Psychiatry*, n° 145, 1988, p. 224-228.

²⁴ Hurley, « Suicides by Prisoners ».

soit donné la mort. Dans un cas, une épidémie de suicides en prison a été imputée à un accès limité aux services psychiatriques²⁵.

Lorsque l'on tente de comprendre les épidémies de suicides, il est peut-être plus judicieux de partir de perspectives sociologiques plutôt que de notions de médecine ou de psychologie. Si individuellement chaque personne a ses raisons de vouloir en finir, quand le phénomène prend des proportions d'épidémie, c'est manifestement parce que des facteurs sociaux de portée plus vaste entrent en jeu. La préoccupation croissante du public chaque fois qu'un nouveau suicide se produit peut suffire en elle-même à encourager le suivant. Tant que les problèmes de base demeurent, ou du moins que les médias ne cessent pas de faire grand cas de ces suicides, l'épidémie risque de se poursuivre. La recommandation suivante faisait partie de 50 recommandations formulées à l'issue d'une enquête du Service correctionnel du Canada sur une série de sept suicides survenus en 1983 dans la région de l'Atlantique : « encourager la mise sur pied d'un programme pour inciter les médias locaux à minimiser le suicide d'un détenu »²⁶ [traduction]. D'un autre côté, en essayant de détourner l'attention médiatique, on risque d'amplifier le sentiment de désespoir et de méfiance et du coup d'aggraver l'épidémie.

Conclusion

Les suicides dans les prisons se produisent souvent en série. Alors qu'on en explique certaines, d'autres restent sans explication, probablement parce que des facteurs sociaux de portée plus vaste sont en jeu, par exemple une récession économique ou l'entassement dans les prisons.

La prédiction du suicide et la lutte contre le suicide sont difficiles dans les prisons, milieu où le risque est grand, et le personnel de première ligne se décourage vite quand la direction ne semble pas comprendre les difficultés dont il est la proie. Les personnes qui œuvrent dans ce domaine méritent considération et

respect parce qu'elles mènent une lutte acharnée sans pratiquement aucune ligne directrice précise. En se contentant de réitérer qu'il faut

lutter contre le suicide, même avec les meilleures des intentions, on ne parvient qu'à saper le moral des gens. ■

²⁵ Skegg (K.) et Cox (B.), « Impact of Psychiatric Services on Prison Suicide », *The Lancet*, n° 336, 1991, p. 1436-1438.

²⁶ Botterell (E.H.), Akhtar (S.N.), Fagan (J.), Kaill (R.C.) et McCabe (W.F.), « Report of the Study Team: Seven Suicides in the Atlantic Region; February 17 – August 25, 1983 », p. xviii.

L'intelligibilité des manuels destinés aux détenus

par Jessie Deslauriers

Présidente, Comités consultatifs de citoyens de la région de l'Ontario auprès du Service correctionnel du Canada

Le niveau d'instruction des détenus incarcérés dans les établissements fédéraux est faible. Des 5 776 détenus qui ont pris part à un programme d'instruction pendant l'exercice 1989-1990, pratiquement le tiers ont participé à un programme de formation de base pour adultes. À l'heure actuelle, à n'importe quel moment, quelque 1 400 détenus, soit plus de 10 p. 100 de l'ensemble de la population carcérale sous juridiction fédérale, suivent un programme de formation de base pour adultes¹. M. Andrew Graham, sous-commissaire de la région de l'Ontario, dans un discours prononcé en juin 1992 lors d'une réunion régionale des présidents des comités consultatifs de citoyens de la région de l'Ontario, a déclaré que 50 à 60 p. 100 des détenus qui entrent actuellement dans les prisons fédérales de l'Ontario ont un niveau d'instruction équivalent à la 5^e année.

Les manuels destinés aux détenus qui sont remis aux délinquants à leur arrivée dans un établissement fédéral contiennent des renseignements importants sur les règlements, les programmes et les pratiques dans l'établissement. Les détenus sont-ils en mesure de comprendre l'information consignée dans ces manuels?

Méthodes d'étude

L'intelligibilité des manuels destinés aux détenus a été contrôlée par le biais d'une analyse d'extraits portant sur les visites, les questions d'argent, la sécurité et la discipline. Les manuels dont ont été tirés les extraits provenaient de sept établissements canadiens. L'analyse a été faite à l'aide du logiciel en vente libre RightWriter 4.0 de Que Software. Même s'il s'agit là d'un logiciel américain conçu en fonction du système scolaire des États-Unis, il donne néanmoins une

idée de la clarté et de l'intelligibilité des documents analysés.

Deux manuels provenaient de la Colombie-Britannique, quatre de l'Ontario et un de la région de l'Atlantique. L'un des manuels était distribué dans un établissement à sécurité minimale, quatre, dans des établissements à sécurité moyenne et deux, dans des établissements à sécurité maximale.

Pour que les détenus soient en mesure de comprendre les documents, ceux-ci doivent être clairs, comme l'explique le passage suivant tiré d'un

¹ Service correctionnel du Canada, « La formation de base pour adultes peut-elle contribuer à réduire la récidive? » Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle, vol. 3, n° 1, janvier 1991, p. 4.

des manuels : « il est indispensable de bien connaître les règlements et de les suivre à la lettre pour se comporter correctement, et ainsi éviter de se voir imposer des sanctions disciplinaires » [traduction]. L'analyse de la version anglaise de cette phrase à l'aide du programme RightWriter a révélé que le lecteur devait avoir 16 années de scolarité pour en saisir le sens.

Résultats

Les résultats de l'analyse des extraits des manuels destinés aux détenus sont illustrés par la figure.

Les extraits qui traitaient de questions d'argent se sont avérés les plus intelligibles, ciblés à un niveau allant de la 9^e à la 10^e année, avec une moyenne (valeur moyenne) de 9,4 années.

Du point de vue de l'intelligibilité, ce sont les extraits sur les règlements gouvernant les visites qui variaient le plus d'un établissement à l'autre; ils pouvaient être compris par des personnes ayant entre une 7^e année et une 14^e année, avec une moyenne de 10,7 années.

La compréhension des règlements de discipline exigeait entre une 9^e et une 15^e année d'école, avec une moyenne de 11,4 années.

FORUM se fait attendre?

BusinessTel, le service de télémarketing mis sur pied par CORCAN (organisme de service spécial), a entrepris la mise à jour de sa base de données de publications et profite de l'occasion pour consulter les lecteurs de FORUM. BusinessTel s'occupe des abonnements étrangers à toutes les publications du Service correctionnel du Canada, y compris FORUM.

Si l'adresse qui figure sur l'étiquette d'expédition est erronée, si vous ne recevez pas des exemplaires en nombre suffisant ou si vous désirez vous abonner à une autre publication du Service correctionnel du Canada, veuillez communiquer avec BusinessTel.

Au Canada et aux États-Unis, il suffit de composer le 1 800 665-8948. Des autres pays, il suffit de téléphoner au Canada à frais virés, au (613) 545-8175.

Vous pouvez aussi écrire à : BusinessTel Publications Service
993, rue Princess
Kingston (Ontario) K7L 4Y8.

Même si la variation de l'aisance nécessaire pour lire et comprendre les règlements de discipline, sur l'argent et sur les visites n'avait pas de signification statistique, elle **frisait** quand même celle-ci, ce qui laisse supposer que certains sujets s'exposent moins clairement que d'autres.

Les compétences de lecture nécessaires pour comprendre les manuels ne variaient pas selon le niveau de

sécurité de l'établissement, ce qui indique que le style d'écriture est égal dans tous les établissements, à l'échelle du Canada et des niveaux de sécurité.

Conclusions

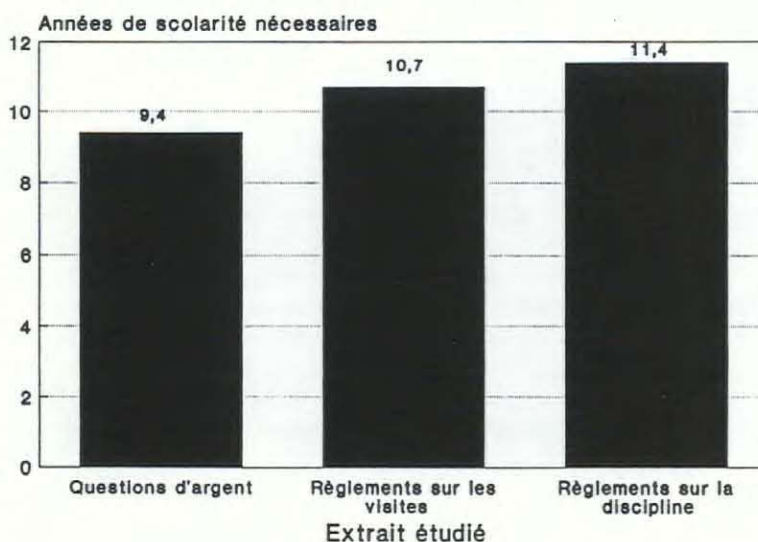
Les résultats de cette étude poussent à réfléchir. Les règlements sur l'argent et les visites régissent des aspects importants de la vie des détenus et pourtant, ils ne sont pas rédigés de façon à être aisément compris.

La dérogation aux règlements sur la discipline peut avoir des conséquences directes sur les chances de libération conditionnelle des détenus. Or, si les détenus ne sont pas en mesure de comprendre ces règlements, le risque qu'ils commettent une infraction croît considérablement et toute infraction commise est inscrite au dossier d'un détenu.

La région de l'Ontario a lancé un programme de révision des manuels destinés aux détenus afin de rendre ceux-ci plus intelligibles. On peut espérer que d'autres régions lui emboîteront le pas.

De façon plus générale, cette analyse souligne l'importance de veiller à ce que tout ce qui est rédigé à l'intention des détenus le soit dans un style clair et facilement compréhensible. ■

Niveau d'instruction nécessaire pour réussir à comprendre les manuels destinés aux détenus



Profil du délinquant résidant dans un centre résidentiel communautaire

par Trudy Harris
Bureau de libération conditionnelle du district de l'Intérieur-Nord, région du Pacifique

Le district de libération conditionnelle de l'Intérieur-Nord, dont le bureau de troupe à Prince-George (Colombie-Britannique), s'occupe de la surveillance des libérés conditionnels dans l'ensemble du Yukon et de la Colombie-Britannique, à l'exclusion du sud-est de la province et de l'île de Vancouver. Le district assure la surveillance d'en moyenne 265 libérés conditionnels fédéraux. En tout, 93 lits sont mis à la disposition des libérés conditionnels dans des centres résidentiels communautaires. Les services de résidence communautaire sont assurés par sept associations établies à Prince-George, à Kelowna, à Vernon et à Whitehorse.

Le Service correctionnel du Canada et le personnel des centres résidentiels communautaires font fréquemment des observations subjectives au sujet des caractéristiques générales des libérés conditionnels qui habitent les centres résidentiels communautaires. L'élaboration de programmes et de services en fonction de ces hypothèses donne parfois lieu à la création d'un service ou d'un programme qui ne convient pas aux besoins des libérés conditionnels. Il serait judicieux, aux fins décisionnelles, de disposer de données plus objectives.

Un projet de recherche a été amorcé au mois de janvier 1992 dans le but de dresser le profil des clients de chaque centre résidentiel communautaire. Des indicateurs divers ont été contrôlés dans chaque cas afin de dégager le portrait du client « typique ».

Les caractéristiques démographiques sont notées à l'arrivée au centre résidentiel communautaire de chaque délinquant : son âge, ses origines raciales, son niveau de scolarité, ses capacités professionnelles, ses problèmes attestés (facteurs criminogènes exposés en détail dans le modèle de planification des activités), les conditions de libération, l'établissement effectuant la mise en liberté, le motif d'inculpation et l'endroit où la sentence a été rendue. On demande également aux délinquants pourquoi il ont choisi ce centre résidentiel communautaire plutôt qu'un autre.

Lorsqu'ils quittent le centre résidentiel communautaire, on demande aux délinquants quels problèmes ont

été réglés pendant leur séjour au centre, la raison de leur départ et, en cas de suspension, les motifs de la suspension.

Ces renseignements sont consignés par chaque centre résidentiel communautaire, compilés par le bureau de district et retournés sous forme de rapport trimestriel aux centres résidentiels communautaires. Les exploitants des centres résidentiels communautaires, qui collaborent étroitement entre eux, mettent en commun tous les résultats des recherches. La compilation graphique des données donne donc un portrait précis des libérés conditionnels qui fréquentent chaque centre et permet de comparer facilement tous les indicateurs entre centres résidentiels communautaires.

Les données ont plusieurs utilisations. Les résultats de recherche constituent un outil supplémentaire pour cerner les besoins en matière de programmes à l'échelle du district. Par exemple, le rapport de la première

période a fait ressortir une nette différence de niveau de scolarité entre les personnes résidant dans les centres des environs de Prince-George (24 p. 100 des délinquants avaient un niveau de scolarité inférieur à la 8^e année) et ceux de la région de Kelowna et Vernon, où seulement 5 p. 100 des délinquants n'avaient pas dépassé le cap de la 8^e année à l'école. Même si les données n'expliquent pas les raisons d'écart comme celui-là, elles cernent les aspects qui devraient faire l'objet d'études plus poussées.

L'exploitant du centre résidentiel communautaire est le mieux placé pour voir si les services et les programmes offerts par le centre correspondent aux besoins des gens qu'ils desservent. La comparaison des données provenant d'un centre avec celles d'autres centres résidentiels communautaires constitue un excellent moyen de repérer les problèmes et de planifier en conséquence. Par exemple, si on constate dans un centre résidentiel communautaire qu'un nombre disproportionné, par rapport aux autres centres, de délinquants sont illégalement en liberté, il faut se pencher sur la raison du phénomène. De même, un centre qui éprouve de la difficulté à attirer des clients en nombre suffisant pourrait comparer les méthodes qu'il emploie pour attirer la clientèle à celles d'autres centres qui n'ont pas de difficulté à ce point de vue. Le premier centre serait alors à même de modifier sa stratégie de commercialisation.

Le projet de recherche se poursuit. Le profil du délinquant qui réside dans un centre résidentiel communautaire se précisera avec le temps. On s'attend que le profil devienne un outil précieux pour le Service correctionnel du Canada et les exploitants de centres résidentiels communautaires du district. ■

Ce que les détenus savent du SIDA

par Andréa Riesch Toepell

Chercheur sur le SIDA, Société John Howard de la Communauté urbaine de Toronto

Il est aisé de négliger une population qui a été retirée de la circulation, qui se trouve derrière les barreaux, quand on crée des programmes d'éducation et d'information sur le SIDA. Pourtant, il est reconnu que les détenus courent un risque élevé de contracter le SIDA ou d'être infecté par le VIH à cause des pratiques sexuelles dangereuses et du partage de seringues qui sont pratiques courantes tant en prison qu'à l'extérieur. Il faut donc mettre sur pied des programmes d'information et de lutte contre le SIDA qui tiennent compte des besoins particuliers des détenus et qui soient donnés dans les établissements carcéraux.

En 1991, la Société John Howard de la Communauté urbaine de Toronto a lancé un projet d'éducation et d'information sur le SIDA et le VIH destiné aux délinquants. La Société, un organisme d'intervention et de réforme pénitentiaire, a pour ainsi dire mené la première évaluation des besoins d'information et d'éducation sur le SIDA dans les prisons. Cette initiative a permis de jauger les connaissances des détenus sur le VIH et le SIDA. Elle a également permis de sonder les opinions des détenus au sujet des programmes d'éducation, des trousseaux de sortie de prison, de la distribution de condoms, des trousseaux de blanchiment et des échanges de seringues. Le projet avait pour ultime objectif la collecte d'information qui serait utile aux fins d'élaboration d'un programme d'éducation et de lutte contre le SIDA adapté aux besoins et aux préférences des délinquants incarcérés.

Méthodes d'étude

Le projet a été mené en collaboration avec le ministère des Services correctionnels de l'Ontario. Cent délinquants adultes de sexe masculin incarcérés dans deux établissements correctionnels provinciaux de Toronto ont été choisis au hasard et interviewés. Cinquante-cinq des participants étaient incarcérés au centre de détention ouest de la Communauté urbaine de Toronto (soit 15 p. 100 des délinquants de sexe masculin condamnés à l'incarcération ou détenus au centre aux dates où les entrevues se sont déroulées) et les 45 autres, au centre de réhabilitation de Mimico (soit 17 p. 100 des délinquants condamnés à l'incarcération au centre aux dates où les entrevues se sont déroulées).

Les chercheurs ont expliqué individuellement aux participants le but du sondage en vue d'obtenir leur consentement éclairé. On a garanti aux participants que leur anonymat serait respecté et que le sondage se

Les résultats de cette étude sont éclairants non seulement parce qu'ils rendent compte des besoins d'un groupe ignoré par la recherche, mais aussi parce qu'ils affirment la nécessité de mettre sur pied des programmes d'information et d'éducation sur le VIH et le SIDA qui soient adaptés aux détenus.

ferait en toute confiance. On précisait également qu'ils pouvaient refuser de répondre à n'importe laquelle des questions et qu'ils pouvaient mettre un terme à l'entrevue à n'importe quel

moment. Les prisonniers n'avaient pas à décliner leur nom, le matricule de l'établissement, la nature de l'infraction qu'ils avaient commise ou s'ils étaient ou non séropositifs. Les données ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire de sondage.

Les participants ont répondu au questionnaire dans le contexte d'une entrevue privée. On leur lisait la question, puis la réponse qu'ils donnaient de vive voix était inscrite sur le questionnaire. Il y avait quelques questions à réponse libre, mais la plupart des questions appelaient une réponse simple. Les entrevues ont duré environ une heure chacune. Tous les participants ont répondu à toutes les questions (c'est-à-dire qu'aucun des délinquants n'a exercé son droit de mettre un terme prématuré à l'entrevue).

Les résultats de cette étude sont éclairants non seulement parce qu'ils rendent compte des besoins d'un groupe ignoré par la recherche, mais aussi parce qu'ils affirment la nécessité de mettre sur pied des programmes d'information et d'éducation sur le VIH et le SIDA qui soient adaptés aux détenus.

Résultats

Le participant typique était un récidiviste âgé d'entre 18 et 22 ans, canadien de naissance et ayant un niveau de scolarité entre la 9^e et la 11^e années. Les individus de l'échantillon avaient tous entre 18 et 54 ans. Vingt et un pour cent des individus de l'échantillon étaient des délinquants primaires, 65 p. 100 étaient des récidivistes ayant seulement purgé des peines provinciales auparavant et 14 p. 100 étaient des récidivistes ayant purgé des peines dans des établissements provinciaux et fédéraux.

Soixante et un pour cent des détenus de l'échantillon étaient nés au Canada; 19 p. 100 étaient originaires des Antilles. Cette forte proportion d'Antillais est caractéristique de la composition de la population de la région de Toronto; elle ne vaut pas dans les autres établissements de l'Ontario, ni dans les établissements ontariens situés dans des régions

Certains détenus entretenaient des idées fausses assez inquiétantes.

lointaines. Seulement 3 p. 100 de l'échantillon étaient des Autochtones; cette faible proportion est également attribuable à l'endroit où s'est déroulée l'étude. En effet, le nombre d'Autochtones incarcérés dans les établissements du Nord de l'Ontario est nettement supérieur à celui que l'on trouve dans les établissements correctionnels de Toronto. Le rapprochement des données en fonction des origines culturelles n'a pas été fait pour ces raisons.

Afin de déterminer ce que les détenus savaient du VIH et du SIDA, les chercheurs leur ont posé des questions sur la définition des termes se rapportant au SIDA, sur la transmission du VIH et la prévention de l'infection, sur les tests de dépistage du VIH et sur l'interprétation d'un résultat négatif (VIH-) ainsi que sur leur entendement général de l'étiologie du virus par rapport à la maladie causée par le VIH et au SIDA. Ces questions revenaient tout au long de l'entrevue dans différentes parties du questionnaire, ce qui permettait d'obtenir de l'information sans créer l'impression de passer un examen. Cette démarche a également permis de voir ce que les prisonniers savaient du VIH et du SIDA, ce qu'ils ignoraient et les idées fausses qu'ils en avaient.

Idees fausses

Dans l'ensemble, les détenus étaient très sensibles au problème du SIDA et étaient bien informés sur le VIH et le SIDA. Certains détenus entretenaient des idées fausses assez inquiétantes. Ainsi, 56 p. 100 des détenus considéraient que l'on pouvait contracter le VIH en donnant du sang, 46 p. 100, qu'un baiser pénétrant constituait un risque de contamination, 28 p. 100, que le fait de partager de la nourriture

ou une tasse était risqué, 28 p. 100, que le virus était transmissible par un éternuement ou par la toux et 34 p. 100, par une piqûre de moustique. Les réponses aux questions sur la transmission du VIH ont fait ressortir des lacunes précises et considérables. Manifestement, certains détenus ne faisaient pas de distinction entre les façons de contracter le virus d'une maladie contagieuse transmissible par l'air et celles de contracter un virus transmissible véhiculé par le sang ou un liquide organique qui causerait le SIDA.

Seulement 6 p. 100 des individus de l'échantillon ont pu donner l'équivalent correct complet de l'acronyme SIDA et seulement 3 p. 100 celui de VIH. En tout, 85 p. 100 des détenus consultés ignoraient la différence ou le rapport entre le VIH et le SIDA. Même si la plupart des détenus savaient qu'il existait des tests de dépistage du VIH (et en fait 44 p. 100 s'y étaient soumis), très peu d'entre eux avaient entendu parler des tests anonymes de dépistage du VIH ou pouvaient expliquer cette notion.

Pour les détenus consultés, les pratiques sexuelles sans risque supposaient principalement l'emploi de condoms et la restriction du nombre de partenaires sexuels. Les messages d'intérêt public au sujet de la sexualité sans risque insistent sur l'emploi de condoms et la restriction du nombre de partenaires; on retrouve ces éléments dans les réponses données par les individus de l'échantillon.

Pour pratiquement la moitié des détenus, un test de dépistage négatif signifie que le sujet n'est définitivement pas infecté (non-porteur du VIH). Seulement environ le tiers des détenus savaient qu'il fallait se soumettre à un autre test de dépistage du VIH quand le premier donne un résultat négatif.

Sources d'information

Les chercheurs ont aussi questionné les détenus sur les sources d'information qu'ils consultent pour se renseigner sur le VIH et le SIDA, si on leur a fourni, pendant cette période

d'incarcération ou une incarcération précédente, de l'information sur le SIDA, s'ils sont au courant de l'existence de bureaux et de groupes communautaires d'information sur le SIDA à Toronto, s'ils s'étaient prévalus des services offerts par ces organisations par le passé ou s'ils avaient l'intention de le faire à l'avenir et, le cas échéant, où ils iraient pour se renseigner sur le VIH et le SIDA.

Un grand nombre de détenus ont indiqué qu'ils tiennent des médias tout ce qu'ils savent du SIDA. Trente-deux pour cent des participants étaient informés par la télévision, 22 p. 100, par les médias écrits et 4 p. 100 par la radio. Dix-huit pour cent des détenus avaient lu des dépliants ou des affiches chez leur médecin. Au moment de l'entrevue, seulement 6 p. 100 des détenus avaient reçu de l'information sur le SIDA en prison et 21 p. 100 avaient été renseignés sur le SIDA lors de précédents séjours en prison.

La plupart des prisonniers n'avaient jamais entendu parler des nombreux organismes communautaires d'information sur le SIDA de Toronto ni d'autres groupes communautaires qui dispensent de l'information ou des services sur le VIH et le SIDA. En outre, la plupart des détenus ont ajouté qu'ils ne cherchaient pas à entrer en contact avec de telles organisations parce qu'ils ne cherchaient pas activement à se renseigner sur le sujet. Ils ont ajouté que s'ils éprouvaient le besoin d'obtenir de l'information, ils s'adresseraient à leur médecin de famille plutôt qu'à un organisme d'information sur le SIDA. Les prisonniers ont invoqué des raisons plutôt naïves ou phobiques pour expliquer leur réticence à contacter les organismes d'information sur le SIDA (crainte d'être contaminés par des membres de l'organisation, conviction qu'il s'agit d'organismes homosexuels et crainte de passer pour un homosexuel).

Programmes d'éducation et de lutte

Tous les détenus ont convenu de l'importance des programmes d'éducation sur la prévention de l'infection

au VIH et du SIDA pour l'ensemble de la collectivité. La majorité (92 p. 100) était d'avis qu'il serait utile de mettre sur pied des programmes d'information en prison et 87 p. 100 étaient en faveur de la création d'un programme d'éducation sur le VIH et le SIDA. Le sondage portait également sur les besoins d'éducation du personnel correctionnel tels que perçus par les détenus. Tous les détenus consultés étaient d'avis que le personnel correctionnel devrait suivre des programmes de formation et d'éducation sur le VIH et le SIDA.

Lorsque les chercheurs ont questionné les détenus sur les outils d'information, ceux-ci trouvaient que la vidéo était le moyen le plus efficace d'informer l'ensemble de la population carcérale en masse tandis que les documents écrits étaient considérés le moyen le plus efficace pour l'apprentissage autonome. La plupart des détenus (58 p. 100) préféraient que les programmes d'éducation sur le SIDA soient donnés en groupes tandis que 32 p. 100 préféraient des séances individuelles, en tête-à-tête, avec un agent d'éducation sur le SIDA. Bon nombre de détenus ont déclaré qu'ils suivraient un programme d'éducation sur le SIDA en prison (s'il y en avait un) plutôt que dans la collectivité, après leur libération.

Les chercheurs ont également demandé aux détenus ce qu'ils pensaient des trousses de condoms (un ou deux condoms avec un mode d'emploi et un dépliant sur le SIDA) et des trousses de blanchiment (désinfectant, eau, mode d'emploi pour le nettoyage des seringues, condoms et dépliant d'information sur le SIDA). La plupart des détenus étaient pour la distribution de trousses de condoms dans la collectivité, les deux tiers appuyaient la distribution de trousses de blanchiment et la moitié, la distribution d'une trousse combinée. Pratiquement tous les détenus approuvaient de l'idée de la distribution de trousses à la sortie de prison (condom avec mode d'emploi et un dépliant). En fait, les trois quarts des détenus

ont dit qu'ils se serviraient d'une telle trousse si elle leur était remise à leur sortie de prison. La plupart des détenus avaient entendu parler de programmes communautaires d'échange de seringues et appuyaient cette idée (remise d'une seringue stérilisée gratuite en échange des seringues usées).

Conclusion

L'étude menée par la Société John Howard a révélé que les prisonniers ont grand besoin d'un programme bien ciblé et efficace d'éducation et de lutte contre l'infection au VIH et le SIDA. Dans l'ensemble, les prisonniers semblaient fortement en faveur de la mise sur pied d'un programme d'éducation sur le SIDA dans les prisons qui leur serait destiné ainsi qu'au personnel. Ils ont admis qu'ils ne chercheraient pas activement à se renseigner sur le VIH et le SIDA une fois sortis de prison, mais qu'ils seraient prêts à participer à des programmes d'information pendant leur incarcération advenant que de tels programmes soient offerts. Ils appuyaient également la distribution de trousses de sortie de prison.

En janvier 1992, l'étude d'évaluation des besoins a été publiée sous forme de rapport par la Société John Howard. Ce document contenait de nombreuses recommandations¹. L'une d'entre elles conseillait qu'un programme d'éducation sur le SIDA destiné aux détenus et au personnel correctionnel soit mis sur pied dans

les établissements correctionnels. La Société recommandait également l'adoption d'une stratégie globale et judicieusement ciblée (éducation, moyens physiques d'adopter des pratiques sexuelles sans risque et moyens de rendre plus sûre la consommation de drogue) aux fins d'élaboration d'un tel programme. Les outils d'information doivent être mis au point en collaboration avec des experts de l'extérieur et des agents communautaires d'éducation sur le SIDA pour veiller à ce que l'information présentée soit impartiale et correcte. La Société recommandait également, comme moyen de garantir la mise à exécution efficace de la stratégie de lutte contre le SIDA, que la direction, le personnel de soutien des établissements, le personnel correctionnel et le personnel médical y participent.

La Société John Howard est convaincue que des programmes d'éducation sur le SIDA devraient obligatoirement être offerts en milieu carcéral et que les détenus devraient participer à l'élaboration de tels programmes. Les outils d'information proposés incluent la formation de détenus à titre d'intervenants (c'est-à-dire la formation de détenus qui pourront ensuite informer les autres détenus), démarche qui serait propice au déploiement d'un effort concerté en plus de faciliter l'adoption du programme et la reconnaissance de son importance par les détenus. ■

¹ Pour obtenir des exemplaires du rapport *Prisoners and AIDS: An AIDS Education Needs Assessment*, s'adresser au Centre d'information sur le SIDA, 1565, avenue Carling, Bureau 400, Ottawa (Ontario) K1Z 8R1; n° de téléphone (613) 725-3769; n° de télécopieur (613) 725-9826.

Get The Facts: Surviving in Prison and in the Community est le premier livret d'information sur le VIH et le SIDA écrit au Canada à l'intention des détenus. Le document est en deux parties : un volet d'information et un répertoire des services et de l'information offerts à Toronto. Le livret est rédigé de façon à être compris par des personnes ayant un niveau de lecture de 7^e ou de 8^e année, dans le jargon des rues; il compte 19 illustrations. La distribution de Get the Facts débutera en décembre 1992 et sera assurée par la Société John Howard de la Communauté urbaine de Toronto. La Société John Howard prépare actuellement un rapport sur une étude des connaissances, des attitudes et du comportement à l'endroit du VIH et du SIDA parmi les détenus. Ce document paraîtra également en décembre 1992.

Vu la multiplication des projets de recherche entrepris au sein du Service correctionnel du Canada, particulièrement dans les régions, il y a lieu de créer un nouveau mécanisme d'information. Pour tenir les lecteurs de FORUM au fait de ces recherches, celles-ci sont brièvement résumées dans cette rubrique. Les projets dont il est question ici sont entrepris soit par la Direction de la recherche et des statistiques de l'Administration centrale soit par les régions, dans tous les coins du pays. Les rédacteurs de FORUM espèrent que cette rubrique réussira à réduire les distances géographiques qui gênent la mise en commun de l'information. Il faut souligner que les projets résumés ci-après ne constituent qu'une infime sélection parmi le grand nombre de projets de recherche actuellement en cours.

La recherche sur les programmes pour les délinquants

Étude sur la façon dont les délinquants perçoivent l'emprisonnement

Projet de recherche visant à préciser ce que l'on sait de l'influence sur les détenus de la façon dont ceux-ci perçoivent l'emprisonnement. L'étude de l'incarcération du point de vue du détenu permettra de mieux comprendre les éléments qui déterminent l'issue des programmes de traitement qui visent l'amélioration de l'efficacité des établissements correctionnels.
État du projet : en cours
Contact : Claudio Besozzi, Direction de la recherche et des statistiques, Administration centrale, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Les facteurs de l'intégration réussie : une étude préliminaire des délinquants autochtones

Recherche sur les modes de vie des délinquants autochtones devenus des citoyens respectueux des lois afin d'analyser l'incidence des traits personnels, des ressources communautaires, des relations familiales et des interventions correctionnelles sur l'adoption d'un mode de vie non criminel.
État du projet : en cours
Contact : Doug Heckbert, Grant

MacEwan Community College,
C.P. 1796, Edmonton (Alberta)
P5J 2P2.

Évaluation d'un programme de traitement des délinquants sexuels

Recherche sur la récidive chez des délinquants sexuels ayant suivi un programme de traitement. Des données ont été recueillies sur 190 hommes qui ont suivi le programme Clearwater (Centre psychiatrique régional, région des Prairies) avant leur libération dans la collectivité. Les résultats ont révélé que le risque de récidive est le plus fort chez les pédophiles et le plus faible chez les auteurs d'un acte incestueux. Les délinquants qui n'avaient pas suivi le traitement étaient deux fois plus susceptibles de récidiver. La recherche a également révélé que les délinquants libérés qui ont suivi le programme doivent bénéficier d'un suivi dans la collectivité pour être en mesure de mettre à contribution les aptitudes acquises. D'autres recherches ont été entreprises pour cerner les facteurs de risque liés à la récidive.
État du projet : collecte de données terminée; certaines analyses terminées
Contact : Arthur Gordon, Centre psychiatrique régional, C.P. 9243, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3X5.

Programme pour les délinquants sexuels de Westmorland

Projet de recherche en trois volets : évaluation de l'efficacité du programme de traitement des délinquants sexuels; étude des traits de personnalité caractéristiques des délinquants sexuels; analyse des données démographiques.

État du projet : terminé
Contact : Kevin Graham, Établissement Westmorland, C.P. 130, Dorchester (Nouveau-Brunswick) E0A 1M0.

Deuxième rapport annuel sur les délinquants sexuels libérés de l'établissement Westmorland, février 1992

Rapport comparatif sur les délinquants sexuels libérés entre 1988 et 1990 et en 1991 dans le but de dégager des tendances à partir des données sur la libération. Les chiffres sont mis à jour dans un second rapport dans lequel on compare divers facteurs (p. ex. la catégorie de l'infraction, la nature de l'infraction et le pourcentage de la peine qui a été purgée).
État du projet : terminé
Contact : Kevin Graham, Établissement Westmorland, C.P. 130, Dorchester (Nouveau-Brunswick) E0A 1M0.

Analyse des besoins des familles des délinquants sexuels

Étude de questions particulières et des impressions concernant les familles de délinquants sexuels dont la surveillance relève du bureau de libération conditionnelle de St. John's. Les données qualitatives incluent des citations directes et des descriptions de circonstances, de faits, d'échanges et de comportements observés dans ces familles.
État du projet : en cours
Contact : Brendan Devine, Bureau de libération conditionnelle du district de Terre-Neuve et de la région, 102, avenue Churchill, St. John's (Terre-Neuve) A1A 1N1.

Étude des attitudes des délinquants sexuels dans plusieurs établissements

Projet de recherche qui s'inscrit dans le cadre d'une étude nationale menée par le Secrétariat du Solliciteur général sur les attitudes des délinquants sexuels. Le bureau de Halifax fera passer 110 tests à des sujets qui résident dans la région.
État du projet : en cours
Contact : Steve Cann, Nova Scotia

Sexual Behaviour Clinic, 5950, chemin Spring Garden, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 1Y7.

Profils de délinquants et programmes de lutte contre la toxicomanie

Recherche sur des délinquants ayant suivi un programme de lutte contre la toxicomanie avant d'être libérés. Le projet s'intéresse particulièrement aux délinquants qui ont été emprisonnés de nouveau ainsi qu'aux raisons qui leur ont valu d'être incarcérés une autre fois. Le projet vise la mise au point d'autres programmes de lutte contre la toxicomanie, y compris des mesures de renvoi, des critères d'évaluation et des mesures de suivi. En outre, le projet s'attache particulièrement à garantir que les programmes de traitement reflètent les différents degrés de dépendance, les facteurs de risque et l'intensité des besoins de traitement de ces délinquants.

État du projet : en cours

Contact : Ron Lawlor, Programmes correctionnels, Administration régionale de l'Atlantique, 1222, rue Main, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1H6.

Évaluation d'un groupe de prévention des rechutes pour faussaires de sexe féminin

Projet de recherche visant à évaluer l'efficacité du programme de 10 semaines de prévention des rechutes pour faussaires offert à la Prison des femmes. Le projet vise principalement à voir dans quelle mesure les changements survenus dans certains domaines visés par le programme (p. ex. auto-efficacité, affirmation de soi, estime de soi) influent sur la récidive.

État du projet : programmes suivis par deux groupes; période de suivi de six mois du premier groupe terminée; analyse des données en cours

Contact : Heather McLean, Prison des femmes, C.P. 515, Kingston (Ontario) K7L 4W7.

Évaluation des programmes de la Prison des femmes

Projet de recherche visant l'évaluation des programmes de traitement offerts

à la Prison des femmes. L'évaluation porte sur le contenu et la prestation des programmes, les forces et les faiblesses, l'efficacité des programmes et leurs effets secondaires positifs et négatifs.

État du projet : en cours

Contact : Kathleen Kendall, Administration régionale de l'Ontario, C.P. 1174, 440, rue King ouest, Kingston (Ontario) K7L 4Y8.

Développement de l'empathie chez les délinquants sexuels

Évaluation comportementale de l'empathie (Behavioural Empathy Test) et comparaison à une gamme de tests psychométriques dans le but d'évaluer l'efficacité du développement de l'empathie.

État du projet : terminé; publication en voie de parution

Contact : Sharon Williams et Arunima Khanna, Centre régional de traitement, C.P. 22, 555, rue King ouest, Kingston (Ontario) K7L 4V7.

Évaluation rétrospective du programme de traitement des délinquants sexuels

Évaluation du programme de traitement des délinquants sexuels du Centre régional de traitement de l'Ontario, notamment du rapport entre la récidive, les données d'évaluation psychologique et les progrès réalisés en cours de traitement.

État du projet : en cours

Contact : Arunima Khanna, Centre régional de traitement, C.P. 22, 555, rue King ouest, Kingston (Ontario) K7L 4V7.

Étude comparative de la rechute et de la réintégration communautaire réussie après la participation à un programme de traitement des délinquants sexuels

Recherche sur les facteurs qui influent sur la récidive et sur l'application réussie des acquis du traitement. Le projet permettra de dégager des facteurs de prédiction individuels et environnementaux de l'issue après le traitement.

État du projet : en cours

Contact : Arunima Khanna, Centre

régional de traitement, C.P. 22, 555, rue King ouest, Kingston (Ontario) K7L 4V7.

Évaluation de l'efficacité de services de soins psychologiques communautaires dans le district du Centre de l'Ontario

Évaluation des progrès réalisés en traitement d'après une formule d'analyse des risques et des besoins, d'autres mesures de l'influence communautaire (productivité, relations familiales) et les taux de suspension et de révocation.

État du projet : collecte et analyse des données terminées; rapport en voie de préparation

Contact : Lynn Stewart, Bureau de libération conditionnelle du Centre de l'Ontario, 330, rue Keele, Toronto (Ontario) M6P 2K7.

Étude sur l'emploi

Examen des dossiers de travail en établissement et dans la collectivité de délinquants libérés entre mai 1991 et mai 1992 qui a pour objet de voir si les délinquants qui ont travaillé pendant qu'ils étaient en prison sont plus susceptibles de trouver un emploi après leur libération, comparativement aux détenus qui étaient oisifs en prison. L'étude a également pour objet de vérifier si les délinquants qui travaillaient en prison sont plus susceptibles de trouver un emploi dans un domaine dans lequel ils ont suivi une formation.

État du projet : en cours

Contact : Gertie Witte, Bureau de libération conditionnelle de l'Ouest de l'Ontario, 457, rue Richmond, London (Ontario) N6A 3E3.

Ébauche d'évaluation de programme – formation d'agents correctionnels, Port-Cartier

Projet d'évaluation de programme (formation) dans le cadre d'un travail universitaire.

État du projet : terminé

Contact : Claire Bisson, Administration régionale (Québec), 3, place Laval, Laval (Québec) H7N 1A2.

Programme d'unités de soins ambulatoires

Description et évaluation du programme d'unités de soins ambulatoires du centre psychiatrique de la région du Pacifique.

État du projet : terminé

Contact : Carson Smiley, Centre psychiatrique régional, C.P. 3000, Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 4P4.

Évaluation de Phoenix et des programmes d'intervention et de traitement des délinquants sexuels (SOAP)

Évaluation des programmes Phoenix, d'intervention et de traitement des délinquants sexuels (SOAP) offerts à l'établissement Mountain.

État du projet : terminé

Contact : D. McLaren, Directeur adjoint, Programmes, Établissement Mountain, C.P. 1200, Agassiz (Colombie-Britannique) V0M 1A0.

Évaluation de programmes communautaires de traitement des délinquants sexuels

Évaluation des programmes communautaires de traitement des délinquants sexuels offerts dans la région du Pacifique.

État du projet : terminé

Contact : Chuck MacGinnis, Programmes correctionnels, Administration régionale du Pacifique, C.P. 4500, Abbotsford (Colombie-Britannique) V2T 4M8.

Programme d'étude de la semi-liberté

Recherche sur les facteurs qui motivent l'octroi de la semi-liberté et sur les caractéristiques des délinquants qui bénéficient de ce régime de libération. Le projet prévoit la description du programme de semi-liberté, la collecte d'information sur les opinions du programme dans les régions, l'explication des conséquences des changements proposés à la loi sur le programme de semi-liberté et la formulation de propositions en matière d'élaboration de politiques et d'amélioration du programme.

État du projet : en cours

Contact : Larry Motiuk, Direction de la recherche et des statistiques, Administration centrale, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Recherche sur le programme de développement des aptitudes cognitives

Plus de 2 000 délinquants de toutes les régions du Canada ont participé au programme de développement des aptitudes cognitives. Ce projet analyse l'incidence du programme en ce qui a trait à la réintégration des délinquants dans la collectivité. Autres projets de recherche en cours ayant trait à ce programme : (i) étude de la psychopathie pour déterminer si les délinquants ayant une cote de psychopathie élevée bénéficient plus ou moins que les autres délinquants de la participation à des programmes; (ii) étude de suivi communautaire sur les impressions des délinquants quant à l'utilité du programme de perfectionnement des aptitudes cognitives et sur l'utilisation qu'ils font de ces aptitudes après leur libération; (iii) étude visant le perfectionnement des méthodes de sélection et de formation des responsables de l'encadrement grâce à une analyse différentielle de l'efficacité des méthodes de prestation des programmes par les différents responsables.

État du projet : deux rapports terminés; d'autres analyses en cours

Contact : David Robinson ou John Weekes, Direction de la recherche et des statistiques, Administration centrale, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Programme prélibératoire d'information sur la toxicomanie

Recherche qui s'intéresse au sort, après la libération, des délinquants qui ont suivi des programmes de lutte contre la toxicomanie pendant leur incarcération.

État du projet : en cours

Contact : David Robinson ou John Weekes, Direction de la recherche et des statistiques, Administration centrale, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Recherche sur la formation professionnelle

Recherche sur diverses initiatives de formation professionnelle dans le but d'évaluer l'incidence de la formation professionnelle sur la récidive et l'employabilité. L'efficacité des programmes de formation professionnelle est évaluée d'après la mesure dans laquelle les détenus libérés réussissent à trouver un emploi qui correspond à la formation qu'ils ont suivie. Les chercheurs se penchent également sur ce que les détenus pensent de la formation professionnelle comme moyen de perfectionner les aptitudes professionnelles et d'améliorer les habitudes de travail.

État du projet : en cours

Contact : John Weekes, Direction de la recherche et des statistiques, Administration centrale, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Profil et analyse des besoins des délinquants fédéraux libérés dans la région de l'Ontario : districts de l'Ouest, du Centre et de l'Est

Recherche visant l'évaluation des programmes communautaires et la formulation de recommandations à ce sujet en fonction des besoins attestés des délinquants. Les besoins des délinquants libérés seront cernés à l'aide d'une nouvelle formule sur les risques et les besoins.

État du projet : en cours

Contact : Lynn Stewart, Bureau de libération conditionnelle du Centre de l'Ontario, 330, rue Keele, Toronto (Ontario) M6P 2K7; Gareth Hughes, Bureau de libération conditionnelle de l'Est de l'Ontario, 920, rue Princess, Kingston (Ontario) K7L 1H1; Gertie Witte, Bureau de libération conditionnelle de l'Ouest de l'Ontario, 457, rue Richmond, London (Ontario) N6A 3E3.

La recherche sur les évaluations

Projet d'évaluation des délinquants à leur entrée en établissement

Projet de recherche visant la normalisation à l'échelle du Service

correctionnel du Canada d'une méthode d'orientation générale et d'évaluation intégrée en vue de garantir que les besoins des délinquants, le risque de récidive et les autres facteurs influant sur la réintégration dans la collectivité soient identifiés au moment où le délinquant est admis dans un établissement correctionnel fédéral.

État du projet : en cours

Contact : Larry Motiuk, Direction de la recherche et des statistiques, Administration centrale, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Études phallométriques

Étude comparative des laboratoires de contrôle phallométrique à la suite de critiques au sujet de la variabilité et du manque d'uniformité des résultats obtenus de ces laboratoires.

État du projet : en cours

Contact : R.J. Howes, Établissement Stony Mountain, C.P. 4500, Winnipeg (Manitoba) R3C 3W8.

Réactions d'excitation sexuelle chez les auteurs d'un acte incestueux

Recherche qui a révélé que 65 à 70 p. 100 des auteurs d'un acte incestueux soumis aux tests ne s'excitent pas sexuellement à la vue de diapositives d'enfants comparativement à 25 p. 100 des pédophiles; en revanche, 90 p. 100 des individus des deux groupes ont eu une réaction d'excitation sexuelle à la vue d'une bande vidéo montrant des relations sexuelles entre adultes avec consentement. Une autre étude est prévue pour voir si une stimulation plus intensive est nécessaire pour que les auteurs d'un acte incestueux réagissent sexuellement à la vue de diapositives d'enfants.

État du projet : terminé

Contact : Arthur Gordon, Centre psychiatrique régional, C.P. 9243, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3X5.

Réaction d'excitation chez les pédophiles due à une stimulation auditive ou sur bande vidéo

Projet de recherche visant à parfaire la compréhension des réactions d'excitation sexuelle chez les pédophiles

selon la nature de la stimulation. Les données sur les réactions d'excitation des pédophiles à la vue d'enregistrements vidéos montrant divers degrés d'agression sexuelle contre des enfants feront l'objet d'une analyse.

État du projet : en cours

Contact : Arthur Gordon, Centre psychiatrique régional, C.P. 9243, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3X5.

Niveaux de testostérone chez les délinquants sexuels

Projet de recherche ayant pour but d'examiner les rapports entre les niveaux de testostérone, les réactions d'excitation sexuelle et divers dérivés d'ammoniac qui sont liés à la violence.

État du projet : en cours

Contact : Robin Menzies, Centre psychiatrique régional, C.P. 9243, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3X5.

La psychopathie des délinquants sexuels

Fondé sur la liste de contrôle de la psychopathie Hare (PCL), ce projet de recherche étudie les rapports entre la psychopathie et diverses variables, dont les antécédents criminels, les données psychologiques et physiologiques collectées au moyen de tests et les progrès réalisés pendant le traitement. Les sujets font l'objet d'un suivi pour voir si le PCL est utile aux fins de prédiction de la récidive sexuelle et criminelle.

État du projet : en cours

Contact : Arthur Gordon, Centre psychiatrique régional, C.P. 9243, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3X5.

Réduction de la réponse de défense au sujet des contacts sexuels entre adulte et enfant : une étude de l'échelle cognitive Abel et Becker

L'échelle de distorsion cognitive Abel et Becker (ABC) a été modifiée afin de réduire la réponse de défense. Les méthodes suivantes ont été employées pour atténuer la polarisation des réponses : (i) ajout de conditions de « justification » aux questions comportant des distorsions cognitives sur les rapports sexuels entre adulte et enfant afin de rendre ceux-ci plus désirables

sur le plan social aux yeux des délinquants; (ii) modification du caractère désirable des éléments et variation du classement des éléments; (iii) camouflage des éléments critiques avec des éléments tirés d'autres tests qui jaugent les attitudes à l'égard des femmes, mais qui excluent les convictions sur les relations sexuelles entre adulte et enfant.

État du projet : terminé

Contact : Steve Cann, Nova Scotia Sexual Behaviour Clinic, 5950, chemin Spring Garden, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 1Y7.

Réseau d'évaluation informatisé des délinquants sexuels

Projet de recherche visant la mise en place d'un réseau informatisé d'outils d'évaluation des données sur les délinquants sexuels.

État du projet : en cours

Contact : Robert Konopasky, St. Mary's University, 5950, chemin Spring Garden, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 1Y7.

Évaluation de la colère et de l'agression

Projet de recherche mettant à l'épreuve la validité des tests psychologiques qui soit-disant mesurent la colère et l'agression. Les tests en question sont étudiés en fonction des progrès réalisés par des délinquants ayant suivi un programme de 12 sessions de maîtrise de la colère fondé sur le modèle cognitiviste.

État du projet : document en cours de préparation

Contact : Ralph Serin, Établissement Joyceville, C.P. 880, Kingston (Ontario) K7L 4X9.

Différences chez les toxicomanes incarcérés en matière de risque et de besoins et mesures de psychopathie : les conséquences en ce qui a trait au traitement

Projet de recherche qui a pour objet de déterminer si les délinquants alcooliques, les délinquants toxicomanes et les délinquants alcooliques et toxicomanes possèdent certaines caractéristiques qui les distinguent les uns des

autres ainsi que des délinquants qui ne sont ni alcooliques ni toxicomanes. Des méthodes de traitement de ces délinquants sont proposées.
État du projet : terminé
Contact : Wagdy Loza, Pénitencier de Kingston, C.P. 22, 555, rue King ouest, Kingston (Ontario) K7L 4V7.

Rapport entre les indices d'un trouble d'apprentissage et la psychopathie chez un groupe de détenus de sexe masculin

Projet de recherche qui se penche sur le rapport entre un indice de trouble d'apprentissage et une mesure de psychopathie. D'après les résultats obtenus, il n'existe pas de lien probant entre un trouble d'apprentissage et la psychopathie dans l'ensemble de l'échantillon (n=75), mais un tel lien a été établi dans le cas des détenus âgés de moins de 30 ans.
État du projet : terminé
Contact : Jean Folsom, Établissement Millhaven, C.P. 280, Bath (Ontario) K0H 1G0.

Différences de déni chez les délinquants sexuels inculpés d'agression sexuelle contre un adulte et contre un enfant

Projet de recherche qui passe en revue les différents mécanismes de déni employés par les délinquants sexuels qui s'attaquent à des adultes et par ceux qui s'attaquent à des enfants. Les réactions des délinquants ont été analysées en fonction de quatre indices de déni, dont trois variables provenant de l'inventaire équilibré des réactions désirables et de l'échelle de déni de l'inventaire de la personnalité de base.
État du projet : terminé
Contact : Patricia Nugent, Établissement Millhaven, C.P. 280, Bath (Ontario) K0H 1G0.

Diagnostiques complémentaires et adaptation sociale des détenus schizophrènes ou dépressifs

Projet de comparaison de sujets atteints de schizophrénie ou de dépression grave en milieu carcéral d'une part, et de sujets atteints de

schizophrénie ou de dépression grave en milieu hospitalier, d'autre part.
État du projet : en cours
Contact : Claire Bisson, Administration régionale (Québec), 3, place Laval, Laval (Québec) H7N 1A2.

Étude exploratoire sur les schizophrènes qui commettent des homicides

Projet de recherche visant à permettre de mieux comprendre les schizophrènes qui commettent des homicides.
État du projet : en cours
Contact : Claire Bisson, Administration régionale (Québec), 3, place Laval, Laval (Québec) H7N 1A2.

La dangerosité et la gestion de cas

Étude faisant partie d'une maîtrise en criminologie qui se penche sur l'incidence de l'évaluation du risque sur la gestion des détenus purgeant une peine fédérale.
État du projet : en cours
Contact : Claire Bisson, Administration régionale (Québec), 3, place Laval, Laval (Québec) H7N 1A2.

Prévalence des troubles sexuels parmi les détenus incarcérés pour des délits sexuels

Projet d'analyse de la prévalence des troubles sexuels en fonction des délits et des troubles mentaux.
État du projet : en cours
Contact : Claire Bisson, Administration régionale (Québec), 3, place Laval, Laval (Québec) H7N 1A2.

Étude sur la psychopathie

Recherche sur les liens entre la psychopathie et une dysfonction cérébrale précise, le syndrome frontal.
État du projet : en cours
Contact : Claire Bisson, Administration régionale (Québec), 3, place Laval, Laval (Québec) H7N 1A2.

Épreuve individuelle d'habileté mentale

Projet visant la normalisation de l'épreuve individuelle d'habileté mentale pour les personnes âgées de 25 à 34 ans.
État du projet : en cours

Contact : Claire Bisson, Administration régionale (Québec), 3, place Laval, Laval (Québec) H7N 1A2.

L'analyse de l'impact de l'incarcération sur la déviance sexuelle

Projet d'analyse de la relation entre le nombre d'années purgées pour avoir commis un délit sexuel et l'indice de déviance mesuré en laboratoire.
État du projet : en cours
Contact : Carson Smiley, Centre psychiatrique régional, C.P. 3000, Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 4P4.

Système tutoriel expert

Projet visant la mise au point d'un « système expert » d'intelligence artificielle qui permettrait l'application des analyses de risques et de besoins. Le but ultime est de pouvoir utiliser ce système dans le cadre du projet d'évaluation au moment de l'entrée en établissement.
État du projet : en cours
Contact : Roger Boe, Direction de la recherche et des statistiques, Administration centrale, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Questionnaire informatisé sur le mode de vie (CLAI)

Le CLAI permet de recueillir des données sur l'alcoolisme et la toxicomanie parmi les détenus ainsi que sur la criminalité. Plus de 2 800 détenus ont été évalués à leur entrée en établissement à l'aide de la base de données compilée à partir du CLAI. Des typologies de détenus applicables au traitement, qui font un lien entre la toxicomanie et le comportement criminel, sont en voie d'être élaborées. Un autre rapport rendra compte des comparaisons à l'échelle régionale des indicateurs de toxicomanie et contiendra de l'information utile aux fins de planification de l'utilisation des ressources de traitement.
État du projet : un rapport terminé; d'autres analyses en cours
Contact : David Robinson ou John Weekes, Direction de la recherche et

des statistiques, Administration centrale, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

La violence familiale

Projet de recherche sur la violence familiale

Plusieurs projets de recherche sur la violence familiale sont en cours, y compris : (i) compendium de chercheurs et de sujets de recherche sur la famille, la violence familiale et les délinquants; (ii) étude de la structure familiale des délinquants ainsi que des perceptions et des convictions qu'ont les délinquants au sujet de la famille; (iii) étude de l'incidence de la violence familiale sur les délinquants sous juridiction fédérale d'après des évaluations des dossiers et des entrevues; (iv) étude des attitudes des délinquants purgeant de longues peines au sujet de la famille, des relations et des rôles respectifs des hommes et des femmes.

Deux projets de démonstration communautaires visant le traitement de délinquants à risque élevé libérés et de leur famille ont été menés à bien (et les subventions ont été renouvelées). Vu le succès de deux premiers projets, deux autres sont prévus.

Un sondage est en cours auprès de 1 500 employés de première ligne dans toutes les régions pour sonder leurs attitudes et leurs connaissances au sujet de la violence familiale. On leur demande également ce qu'ils pensent de l'intervention du Service correctionnel du Canada dans des cas de violence familiale. Les résultats de ce sondage seront particulièrement utiles aux fins d'élaboration des programmes de formation des employés.

État du projet : en cours

Contact : Evelyn Vallières, Direction de la recherche et des statistiques, Administration centrale, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

La recherche sur le personnel

Étude sur le dévouement et les aspirations du personnel

Étude sur les facteurs qui motivent le personnel correctionnel et l'encourage à exceller ainsi que sur les facteurs qui incitent les employés à s'appliquer dans leur travail. D'autres analyses sur le personnel sont en cours (p. ex. formation des agents correctionnels, attitude à l'égard des délinquants). Les préoccupations régionales sont également à l'étude. État du projet : étude principale et deux rapports terminés; analyses de suivi en cours

Contact : David Robinson, Direction de la recherche et des statistiques, Administration centrale, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Étude sur la motivation au travail

Étude sur la motivation au travail chez les agents correctionnels et les agents de gestion des cas dans la région du Québec.

État du projet : en cours

Contact : Evelyn Vallières, Direction de la recherche et des statistiques, Administration centrale, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Facteurs influant sur l'intégration des agents correctionnels de sexe féminin dans un établissement correctionnel pour hommes

Étude visant à cerner les facteurs qui influencent les attitudes des agents à l'égard des agentes correctionnelles dans un établissement correctionnel pour hommes. Ces facteurs seront classés selon qu'ils sont individuels ou organisationnels.

État du projet : en cours

Contact : David Lagace, Département de psychologie, Établissement Bowden, C.P. 6000, Innisfail (Alberta) TOM 1A0.

Les délinquants sexuels et le comportement sexuel déviant – une bibliographie annotée à l'intention des gestionnaires de cas

Bibliographie qui complète le programme de formation du personnel mis en œuvre par l'administration centrale dans le but d'inculquer à tout le personnel une compréhension élémentaire de l'évaluation et du traitement des délinquants sexuels. Un résumé de la recherche et des résultats et conclusions accompagne chaque entrée.

État du projet : préparation en cours en vue de la distribution

Contact : Gareth Hughes, Bureau de libération conditionnelle de l'Est de l'Ontario, 920, rue Princess, Kingston (Ontario) K7L 1H1.

La résolutions des dilemmes d'éthique par les psychologues

Dans le cadre de ce sondage, des dilemmes d'éthique et des solutions possibles ont été présentés à des psychologues du Service correctionnel du Canada. Ceux-ci devaient choisir la réaction qui convenait le mieux à leur avis. Les résultats ont révélé que la réaction choisie par les psychologues ne variait pas en fonction du nombre d'années d'expérience, du niveau hiérarchique, du sexe ou des années de formation médico-légale.

État du projet : manuscrit en cours de rédaction

Contact : Ralph Serin, Établissement Joyceville, C.P. 880, Kingston (Ontario) K7L 4X9.

L'incidence de l'exposition à des incidents critiques pour les agents correctionnels

Projet qui passe en revue les types, la fréquence et l'incidence des traumatismes professionnels ainsi que les facteurs qui influencent l'impact qu'a un incident au moment où il se produit et plus tard. Ce projet précise les besoins du personnel correctionnel après un incident critique.

État du projet : terminé

Contact : Lois Rosine, Établissement Bath, C.P. 1500, Bath (Ontario) K0H 1G0.

La recherche sur l'administration

Étude des fuites en douce dans les établissements à sécurité minimale

Premier rapport qui consiste en un profil descriptif des détenus qui s'enfuient en douce. Le deuxième rapport compare ces délinquants aux délinquants qui se trouvent dans une situation comparable et qui n'en profitent pas pour « filer à l'anglaise ». Le troisième rapport porte sur les conséquences d'un départ illégal d'un établissement à sécurité minimale.

État du projet : deux rapports terminés, d'autres analyses en cours
Contact : Larry Motiuk et Joe Johnston, Direction de la recherche et des statistiques, Administration centrale, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Examen du programme des permissions de sortir

L'examen du programme des absences temporaires de 1975-1976 à 1990-1991 est terminé. D'après une analyse des données, le traitement dont ont bénéficié les délinquants autochtones est en général égal à celui reçu par les délinquants non autochtones. Dans certains cas, les délinquants autochtones avaient bénéficié d'un plus grand nombre de permissions de sortir qu'escompté d'après la proportion d'autochtones au sein de la population carcérale.
État du projet : un rapport terminé
Contact : Brian Grant, Direction de la recherche et des statistiques, Administration centrale, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Attitudes du public à l'égard des délinquants sexuels

Thèse qui se penche sur les perceptions et les attitudes du public à l'égard des délinquants sexuels, y compris les caractéristiques des délinquants sexuels, les mesures punitives et de traitement, les causes de l'agression

sexuelle et les attentes en ce qui concerne la fonction et l'efficacité des services correctionnels et de traitement.

État du projet : en cours
Contact : Rebecca Schalm, Centre psychiatrique régional, C.P. 9243, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3X5.

Étude de la révocation dans la région de l'Atlantique

Projet visant la compilation de profils des délinquants dont la libération conditionnelle a été révoquée (libération conditionnelle de jour, libération conditionnelle totale et libération sous surveillance obligatoire) et l'étude des motifs ayant causé la révocation. Les données ont été recueillies en étudiant les dossiers et en interviewant les libérés conditionnels, les membres de leur famille et les surveillants.

État du projet : en cours
Contact : Bob Smith, Opérations correctionnelles, Administration régionale de l'Atlantique, 122, rue Main, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1H6.

Prédiction de la récidive

Projet qui se penche sur la possibilité de prédire la récidive générale à l'aide de divers facteurs de prédiction dynamiques, y compris l'évaluation des mécanismes d'adaptation, des facteurs cognitivistes et la personnalité criminelle.

État du projet : en cours
Contact : William Palmer, Établissement Warkworth, C.P. 760, Campbellford (Ontario) K0L 1L0.

Validité du système de classification des cas du Wisconsin (CMS) aux fins de prédiction de l'ajustement après la libération et de la récidive violente

Projet qui étudie une corrélation éventuelle entre les résultats obtenus par les délinquants au CMS et l'ajustement après la libération et la récidive violente.

État du projet : terminé
Contact : Wagdy Loza, Pénitencier de Kingston, C.P. 22, 555, rue King ouest, Kingston (Ontario) K7L 4V7.

L'analyse de l'impact de l'incarcération sur la déviance sexuelle

Projet de recherche analysant la relation entre le nombre d'années purgées pour avoir commis un délit sexuel et l'indice de déviance mesuré en laboratoire.

État du projet : terminé
Contact : Claire Bisson, Administration régionale (Québec), 3, place Laval, Laval (Québec) H7N 1A2.

Le multiculturalisme, un nouveau défi pour les intervenants

Projet de recherche et de colloque portant sur le multiculturalisme et l'organisation d'un échange parmi les intervenants directs pour mettre en commun leurs vues sur les défis que pose l'intervention et dégager des solutions pratiques.

État du projet : en cours
Contact : Claire Bisson, Administration régionale (Québec), 3, place Laval, Laval (Québec) H7N 1A2.

La gestion des malades mentaux délinquants

Projet de recherche sur la gestion des délinquants ayant des antécédents de troubles mentaux dans les prisons fédérales de la Colombie-Britannique. Le projet s'intéresse particulièrement à qui sont ces délinquants et aux progrès qu'ils font.

État du projet : terminé
Contact : Carson Smiley, Centre psychiatrique régional, C.P. 3000, Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 4P4.

Le sort des malades mentaux délinquants

Projet de recherche sur le sort des délinquants atteints de troubles mentaux dans un établissement correctionnel fédéral au Canada.

État du projet : en cours
Contact : Carson Smiley, Centre psychiatrique régional, C.P. 3000, Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 4P4. ■

Dans le prochain numéro de
FORUM
Recherche sur l'actualité
correctionnelle . . .

Le numéro de FORUM de mai portera sur la gestion du risque dans le secteur correctionnel.

En prévision des numéros à venir, l'équipe de rédaction de FORUM sollicite des articles sur les sujets suivants :

- la récidive;
- la violence familiale;
- la criminalité chez les femmes.

Pour faire parvenir un article complet ou un résumé de recherche à FORUM, prière d'écrire à l'adresse suivante :

Direction de la recherche et des statistiques
Service correctionnel du Canada
4B-340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

Guide à l'intention des auteurs

Contributions

Pour contribuer un article à FORUM, prière d'en faire parvenir deux copies-papier et une copie sur disquette (en WordPerfect) à :

Frank J. Porporino, Ph.D.

Directeur général, Direction de la recherche et des statistiques
Service correctionnel du Canada
4-B-340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

N° de télécopieur : (613) 941-8477

Les articles peuvent être en français ou en anglais.

Dates de tombée

En général, les articles doivent parvenir à l'adresse ci-dessus au moins quatre mois à l'avance. FORUM paraît trois fois l'an, en janvier, en mai et en septembre. Pour qu'un article soit inclus dans le numéro de FORUM du mois de mai, il doit parvenir à la rédaction avant le 15 janvier.

Style

Les articles doivent être rédigés dans un langage clair. Les termes techniques de recherche et de statistique sont à proscrire dans la mesure du possible. S'il est impossible de les exclure du texte, il faut à tout le moins en donner une explication claire. FORUM est lu par quelque 5 000 personnes dans 35 pays, y compris des universitaires, des particuliers, des journalistes, du personnel correctionnel (des agents correctionnels aux cadres supérieurs) et des membres du système judiciaire. **La revue se veut un moyen de présenter la recherche spécialisée à un public qui ne l'est pas forcément.**

Longueur

Idéalement, les articles devraient être limités à 1 500 mots (six pages dactylographiées à double interligne). Les dossiers ne devraient pas dépasser 3 000 mots.

Figures et tableaux

Les figures et les tableaux doivent être fournis sur des feuilles à part, en fin d'article. Lorsqu'un article est accompagné de plus d'une figure ou d'un tableau, prière de les numéroter. Dans la mesure du possible, des graphiques sont préférables à des tableaux.

Renvois

Les renvois paraissent sous forme de notes en bas de page dans la version mise en page des articles, mais on demande aux auteurs de les rédiger sous forme de notes en fin de document. Seul le numéro de renvoi à la note en fin de document, en exposant, doit figurer dans l'article. Les notes mêmes doivent figurer en ordre numérique à la fin de l'article. **Aucun renvoi ne doit figurer dans le texte** (auteur, date), comme Andrews, 1989. Les renseignements suivants doivent être donnés dans les renvois.

Articles

- nom complet de l'auteur
- titre de l'article
- nom de la revue
- volume (et numéro) de la revue
- date de parution du volume ou du numéro
- numéro de la page où figure la citation

Livres

- nom complet de l'auteur
- titre complet de l'ouvrage
- éditeur, coordonnateur ou traducteur le cas échéant
- série, le cas échéant, et volume ou numéro de la série
- édition, s'il ne s'agit pas de l'original
- nombre de volumes
- données de publication (ville, maison d'édition et date de parution)
- numéro de la page où figure la citation

Révision

La révision des articles se fait en deux étapes. La première révision vise le contenu et le style; elle est suivie d'un contrôle grammatical et d'intelligibilité.

La version finale des articles est renvoyée aux auteurs pour approbation avant publication.

Droit d'auteur

Les articles qui paraissent dans FORUM peuvent être reproduits ou réimprimés avec la permission du Service correctionnel du Canada (voir l'adresse ci-dessus).

Un nouveau recueil annuel d'articles sur les récents progrès dans le domaine de la criminologie!

STUDIES ON CRIME & CRIME PREVENTION (ÉTUDES SUR LE CRIME ET SUR LA PRÉVENTION DU CRIME)

Une revue destinée aux criminologues, aux sociologues et à tous les scientifiques qui font de la recherche sur le crime et la prévention du crime.

STUDIES ON CRIME & CRIME PREVENTION est une revue d'information sur les récents progrès en criminologie. Elle se penche sur les aspects étiologiques et phénoménologiques de types de crimes traditionnels et modernes et contient de nouvelles idées en matière de prévention du crime. Les comptes rendus de recherches susceptibles d'avoir une forte incidence sur la réduction de la criminalité y paraissent également.

STUDIES ON CRIME & CRIME PREVENTION se veut avant tout un recueil d'exposés complets sur des sujets ou des projets, avec suffisamment de détails pour qu'ils puissent être d'une utilité théorique et pratique aux lecteurs intéressés.

Rédacteurs : Artur Solarz et Viveka Engwall

Publié pour le Conseil national de la Suède de prévention du crime par la **Scandinavian University Press** (presses universitaires de Scandinavie).

Articles publiés dans le premier numéro paru en juin 1992 :

- **Criminal Career Research: Lessons for Crime Prevention** professeur DAVID P. FARRINGTON, *Cambridge University, Royaume-Uni.*
- **Violence and the Prevention of Violent Crime in Australia** professeur DUNCAN CHAPPELL et HEATHER STRANG (agent de recherche), *Australian Institute of Criminology, Australie.*
- **Homicide Syndroms and Vulnerability** professeur RICHARD BLOCK, *Loyola University of Chicago*, et CAROLYN R. BLOCK, *Criminal Justice Information Authority, États-Unis.*
- **The Dark Number: Analysis of Motives for Non-reporting Theft in Three Studies** professeur HANS-DIETER SCHWIND et GABRIELE ZWENGER (psychologue), *Ruhr University Bochum, Allemagne.*
- **Diversion in German Juvenile Justice** professeur WOLFGANG HEINZ, *University of Constance, Allemagne.*

SCANDINAVIAN UNIVERSITY PRESS



Tarif d'abonnement en 1992 :

Établissements : 46 \$ US (Scandinavie NOK 275.-)

Particuliers : 26 \$ US (Scandinavie NOK 155.-)

Port compris. Acheminement par avion partout dans le monde. Paiement préalable exigé.

Prière de faire parvenir la demande d'abonnement à l'adresse suivante :

Scandinavian University Press, Subscription Department,

P.O. Box 2959 Toyen, N-0608 Oslo, Norway.

Tél. : +47 2 67 76 00. Télécopieur : +47 2 67 75 75

Aux États-Unis :

Scandinavian University Press, 200 Meacham Ave., Elmont, NY 11003, USA.

Tél. : (516) 352-7300. Télécopieur : (516) 352-7377

